

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N° 3/I

Séance du mardi 6 octobre 2009, première partie

Présidence de M. Yves-André Cavin (LE), président

Sommaire

Ordre du jour	181
Ouverture de la séance	185

Divers :

Prestation de serment de M ^{me} Muriel Chenaux Mesnier (Soc.), remplaçant M ^{me} Monique Cosandey (Soc.).	185
--	-----

Communications :

1. Autorisation d'abattage d'arbres d'avenue	185
2. Rapprochement en vue d'une fusion du Service des parcs et promenades avec le Service des forêts, domaines et vignobles	187
3. Nouvelle appellation du Service du cadastre	187
4. Immeuble du Musée romain de Lausanne-Vidy, chemin du Bois-de-Vaux, à Lausanne. Extension du bâtiment – Ouverture d'un compte d'attente	188
5. Nouveau Musée cantonal des beaux-arts. Recherches et propositions de sites pouvant accueillir le nouveau musée. Augmentation du compte d'attente.	188
6. Interpellation urgente de M ^{me} Rebecca Ruiz et consorts: « Horaires d'ouverture des commerces aux stations m2: quelles autorisations?	188
7. Interpellation urgente de M ^{me} Isabelle Mayor et consorts: « Arche, pont, culture et politique » – Exploitation de l'arche du pont Bessières	189
8. Augmentation d'une redevance de droit de superficie	189
9. Réfection du passage supérieur de l'avenue de Provence – Ouverture d'un compte d'attente	190
10. Fusion du Service de la jeunesse et des loisirs et du Secrétariat général de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation (DEJE)	190

Lettre :

Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N ^{os} 2009/24, 2009/43	186
--	-----

Question :

N° 71 Question N° 71 de M ^{me} Janine Resplendino (M ^{me} Janine Resplendino)	191
---	-----

Interpellations :

- 1. «A quand des terrasses en haut de la rue Marterey ?» (M. Vincent Rossi). *Dépôt* 193
- 2. «La police urbaine de proximité portait les fruits prometteurs d’une diminution de l’insécurité» (M. Claude-Alain Voiblet). *Dépôt*. 193

Motions :

- 1. «Pour la subvention par la Ville d’un film de l’Association Films Plans fixes en l’honneur de M^{me} Anne-Marie Im Hof-Piguet, *Juste parmi les nations*» (M. Jean Tschopp et M^{me} Martine Fiora-Guttman). *Dépôt* 193
- 2. «Renforcer la présence policière en ville par la création de huit nouveaux postes à Police-secours» (M. Claude-Alain Voiblet). *Dépôt* 193

Pétition :

«Pour la couverture des places de jeux des enfants lausannois, l’accessibilité des places de jeux aux enfants et aux familles tous les jours, 12 mois sur 12» (M^{me} Catherine Koella Naouali et consorts [55 signatures]). *Dépôt*. 186

Postulats :

- 1. «Bornes de charge pour véhicules électriques à quatre roues» (M. Guy Gaudard). *Dépôt* 192
- 2. «Il ne s’agit pas de prévoir le futur, mais d’être préparé au futur» (M. François Cachin). *Dépôt*. 192
- 3. «Règlement interdisant la mendicité en ville de Lausanne» (M. Claude-Alain Voiblet). *Dépôt* 193

Questions orales 194

Préavis :

- N° 2009/24 Octroi d’une subvention d’investissement à la Fondation de Beaulieu pour les travaux de modernisation du site du Palais de Beaulieu – Halles sud et nord + Jardins (Administration générale et Finances) 196
- Rapport photocopié* de M. Philippe Mivelaz, rapporteur 225
- Discussion* 228
- N° 2009/31 Réponse de la Municipalité au postulat de M. Fabrice Ghelfi intitulé : «Pour un débat complet et serein au sujet de la métamorphose de Beaulieu» (Administration générale et Finances) 210
- Rapport photocopié* de M. Philippe Mivelaz, rapporteur 225
- Discussion* 228

Ordre du jour

3^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 6 octobre 2009 à 18 h 00 et 20 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment de M^{me} Muriel Chenaux Mesnier (Soc.) et de M. Pierre-Yves Oppikofer (AGT), remplaçant M^{me} Monique Cosandey (Soc.) et M^{me} Martine Auderset (AGT), démissionnaires.
2. Communications.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

R9. *Pétition de M^{me} Eliane Joris et consorts (589 sign.)*: «Pour le maintien du bus N° 5 – Place de la Gare jusqu'à Epalinges, et prolongation de la ligne N° 6 jusqu'à Praz-Séchaud». (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS (JEAN MEYLAN).

R12. *Postulat de M^{me} Françoise Longchamp*: «Lausanne capitale de la neige en toutes saisons». (SPS). JANINE RESPLENDINO.

R14. *Rapport-préavis N° 2009/22*: Avis de la Municipalité sur le projet de règlement de M. Guy Gaudard: «Travail des commissions: ne brassons pas du vent». (AGF). XAVIER DE HALLER.

R15. *Rapport-préavis N° 2009/2*: Domino n'est pas qu'un jeu. Réponse au postulat de M^{me} Andrea Eggli. (CLP). JACQUES-ÉTIENNE RASTORFER.

R16. *Rapport-préavis N° 2009/7*: Mobilité: tl, Mobilis et péage urbain. Réponse à 3 motions, à 4 postulats et à 3 pétitions. (AGF). JACQUES-ÉTIENNE RASTORFER.

R17. *Postulat de M. Vincent Rossi*: «Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale». (SI). LAURENT GUIDETTI.

R18. *Rapport-préavis N° 2009/23*: Métamorphosons l'aide à l'apprentissage. Réponse au postulat de M. Guy Gaudard. (Trx). MARIA VELASCO.

R19. *Préavis N° 2007/66*: Plan partiel d'affectation concernant les parcelles N°s 4052 et 9382 comprises entre le chemin de la Fauvette, l'avenue de l'Esplanade et les

parcelles N°s 4051, 4046, 4042, 4043, 4327 et 4328. Addenda au Plan général d'affectation (PGA) du 26 juin 2006. (Trx). GUY GAUDARD.

R20. *Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina*: «Pour l'intégration systématique, transparente et cohérente de <la nature en ville>». (SSE). BENOÎT BIÉLER.

R21. *Postulat de M^{me} Myriam Tétaz*: «Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine». (CLP). GILLES MEYSTRE.

R22. *Motion de M. Jean-Michel Dolivo* pour instituer à Lausanne une instance indépendante de plaintes, compétente pour instruire dénonciations et plaintes formées à l'égard de la police. (SPS). SYLVIANNE BERGMANN.

R23. *Rapport-préavis N° 1/2009 du Bureau du Conseil*: Projet de règlement de M^{me} Stéphanie Apothéloz «Indemnités pour frais de baby-sitting». FLORENCE GERMOND.

R24. *Préavis N° 2009/24*: Octroi d'une subvention d'investissement à la Fondation de Beaulieu pour les travaux de modernisation du site du Palais de Beaulieu – Halles sud et nord + Jardins. (AGF).

Rapport-préavis N° 2009/31: Réponse de la Municipalité au postulat de M. Fabrice Ghelfi intitulé «Pour un débat complet et serein au sujet de la métamorphose de Beaulieu». (AGF). PHILIPPE MIVELAZ.

R25. *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Après l'ascenseur public de la place de l'Europe–Grand-Chêne, pensons aux habitants du quartier Marterrey–Bugnon et environs.» (Trx). CLAUDE GRIN.

R26. *Rapport-préavis N° 2009/27*: Création d'une société d'investissement pour l'augmentation de la production lausannoise d'électricité d'origine renouvelable. Complément de crédit d'étude pour une installation géothermique à Lavey. Mise en œuvre d'un système communal de rétribution à prix coûtant subsidiaire pour les installations photovoltaïques privées. Réponses à la motion de M. Jacques Bonvin et consorts et aux postulats de M. Filip Uffer, de M. Jean-Pierre Béboux, de M. François Huguenet et de M. Charles-Denis Perrin. (SI, CLP, Trx). GUY GAUDARD.

R27. *Préavis N° 2009/30*: Aménagement du parc de quartier de Tivoli. (SSE). SERGE SEGURA.

R28. *Préavis N° 2009/43*: Construction d'une centrale de production d'eau glacée par le chauffage à distance pour la

climatisation des bâtiments de Grand'Rive Parc et utilisation des rejets thermiques pour le chauffage des bassins de la piscine de Bellerive. Raccordement d'une partie des locaux de la piscine au chauffage à distance. (SI, SPS). CLAUDE BONNARD.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

INI56. *Motion de M. Gilles Meystre et consorts* pour une information systématique et régulière auprès des jeunes et des étrangers, relative à leurs droits et devoirs civiques. (12^e/10.3.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI64. *Motion de M. Gilles Meystre*: «Pour une stratégie globale et durable en matière de locaux dédiés à l'Administration... ou comment éviter que l'amélioration du service au public ne demeure une intention à géométrie variable». (17^e/19.5.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI70. *Postulat de Mme Magali Zuercher* pour un réaménagement de la place de la Riponne. (18^e/9.6.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI1. *Postulat de M. Vincent Rossi et consorts*: «Bons sens cyclistes pour les rues à sens unique». (19^e/23.6.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI2. *Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand*: «Réseaux électriques lausannois intelligents: un vrai pas vers la <société à 2000 Watts>». (1^{re}/1.9.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI3. *Postulat de M. Vincent Rossi*: «Semaine de la mobilité: une occasion d'expérimenter». (2^e/15.9.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

INT1. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Utilisation du pistolet à impulsion électrique <Taser>». (10^e/3.2.09) [SPS/1.7.09]. DISCUSSION.*

INT2. *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi*: «Métro boulot dodo: aussi pendant deux dimanches?». (17^e/19.5.09) [SPS, SSE/1.7.09]. DISCUSSION.*

INT3. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Violence conjugale et sensibilisation des jeunes, quelle est la situation à Lausanne, peut-on encore améliorer l'information et la prévention?». (17^e/19.5.09) [SPS/8.7.09]. DISCUSSION.*

*Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

INT5. *Interpellation de Mme Florence Germond et consorts*: «Quelle sécurité pour les enfants et les jeunes sur l'avenue Gindroz?». (20^e/30.6.09) [Trx/19.8.09]. DISCUSSION.*

INT7. *Interpellation de M. Yves Ferrari*: «Green Energetic Crashed in Lausanne». (13^e/24.3.09) [SPS/2.9.09]. DISCUSSION.*

INT8. *Interpellation de Mme Marlène Bérard*: «TVRL: qu'en est-il des employés?». (20^e/30.6.09) [AGF/9.9.09]. DISCUSSION.*

Prochaines séances: **27.10** (18 h 00, séance double), **10.11** (18 h 00, séance double), **24.11** (18 h 00, séance double), **8.12** (18 h 00, séance double) et **9.12** (19 h 00).

Au nom du Bureau du Conseil:

Le président:

Yves-André Cavin

La secrétaire:

Vanessa Benitez Santoli

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

3.2.09 *Pétition de M. et Mme Alain Gilbert et Marie-Claude Garnier* pour le ramassage intégral des déchets végétaux. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (SANDRINE JUNOD).

3.2.09 *Pétition de l'UDC section de Lausanne et consorts (175 sign.)* visant à garantir l'équité entre tous les habitants du canton de Vaud dans le cadre de la délimitation des zones tarifaires des caisses maladie. (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).

24.2.09 *Préavis N° 2009/3*: Améliorations du dispositif toxicomanie à Lausanne. (SSE). YVES FERRARI.

10.3.09 *Motion de M. Giampiero Trezzini et consorts*: «Pour un tramway passant par la rue Centrale, la place du Tunnel et l'avenue de la Borde».

Motion de Mme Isabelle Truan: «Pour un axe de transport Nord-Ouest lausannois cohérent et fonctionnel». (Trx, AGF). SERGE SEGURA.

5.5.09 *R119. Préavis N° 2008/36*: Construction d'une chaufferie centralisée alimentée au bois pour un lotissement de huit immeubles à Pra Roman. (SI, CLP, AGF). ROLAND OSTERMANN. (*Reprise de la discussion.*)

5.5.09 *Rapport-préavis N° 2009/16*: Nouvelle politique en matière de transports scolaires et d'encouragement des jeunes de moins de 20 ans à l'utilisation des transports publics. Projet de refonte des principes et du mode d'attribution des abonnements tl aux élèves de la scolarité obligatoire. Réponse au postulat Grégoire Junod intitulé «Des transports publics gratuits pour les enfants et les jeunes de moins de 20 ans». (EJE, AGF). JACQUES-ETIENNE RASTORFER.

5.5.09 *Pétition de M^{me} Ariane Miéville Garcia et consorts (116 sign.)* demandant l'installation de radars à la route du Signal. (SPS). COMMISSION DES PÉTITIONS.

19.5.09 *Pétition de M. Jean-Pierre Marti et consorts (998 sign.)* pour le maintien de la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette. COMMISSION DES PÉTITIONS.

23.6.09 *Postulat de M. Laurent Guidetti*: «Densification de la ville efficacement et durablement». (Trx, CLP). ALAIN HUBLER.

23.6.09 *Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts*: «Incitons les établissements publics de nuit à signer la Charte de 2004». (SPS). THÉRÈSE DE MEURON.

23.6.09 *Projet de règlement de M. Pierre Santschi et consorts*: «Instauration d'une commission des tarifs et émoluments». (AGF). NKIKO NSENGIMANA.

23.6.09 *Rapport-préavis N° 2009/25*: Réponse à quatre postulats et à une pétition. (Trx). JEAN MEYLAN.

23.6.09 *Rapport-préavis N° 2009/26*: Réponse au postulat de M. Yves Ferrari. Uniformisation des supports pour caissettes à journaux. (Trx). NICOLE GRABER.

23.6.09 *Rapport-préavis N° 2009/29*: Création d'un Conseil des jeunes de la Ville de Lausanne. Réponses à la motion de M. Antoine Verdon et consorts, «Pour la création d'un Parlement communal des jeunes» et au postulat de M^{me} Graziella Schaller et consorts, «Pour un accueil par les Autorités des jeunes citoyens entrant dans leur majorité». (EJE, AGF). SYLVIE FAVRE TRUFFER.

15.9.09 *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Oui à une centralisation des activités sportives de tirs à Vernand». (SPS). EDDY ANSERMET.

15.9.09 *Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts*: «Comment mieux faire connaître les produits du terroir des domaines communaux». (CLP). JEAN TSCHOPP.

15.9.09 *Postulat de M^{me} Florence Germond*: «Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration au cycle initial». (EJE, SSE). ANDREA EGGI.

15.9.09 *Motion de M. Jacques Pernet et consorts*: «Ports d'Ouchy et de Vidy: nos locataires n'ont-ils pas droit à des estacades sécurisées?» (SPS). BLAISE MICHEL PITTON.

15.9.09 *Rapport-préavis N° 2009/32*: Révision partielle du Règlement pour le personnel de l'Administration communale (RPAC). Réponse au postulat de M. Jean-Michel Dolivo «Modification du RPAC. Demande de modification de l'art. 72 bis – Mise à l'invalidité et assurance perte de gain maladie». Réponse à la motion de M. Jean-Michel Dolivo «Licenciement économique: égalité de traitement

entre fonctionnaires de la Ville et personnes engagées avec un contrat de droit privé – Droit à une indemnité tenant compte de la durée des rapports de travail et de l'âge». Réponse au projet de règlement de M. Alain Hubler «Des droits syndicaux pour les employé(e)s de la Ville». Réponse au projet de règlement de M^{me} Andrea Egli «Pour de meilleurs salaires à l'embauche en Ville de Lausanne» et à la pétition du syndicat suisse des services publics, section de Lausanne, de SUD Lausanne, de l'Union du personnel des SI et de l'Union des Employés de l'Administration Communale Lausanne «A travail égal, salaire égal! Non à un personnel à deux vitesses». (AGF). JEAN-LUC CHOLLET.

15.9.09 *Préavis N° 2009/33*: La promotion du commerce lausannois. Réponse à l'initiative populaire intitulée «Pour une ville respectueuse de ses commerçants» demandant l'abrogation du règlement communal dit «City Management». (AGF). FRANCOIS HUGUENET.

15.9.09 *Rapport-préavis N° 2009/34*: Réponse à la pétition de M. Carl Kyril Gossweiler «Pour des amendes d'ordre au bénéfice des préventions». (SPS). PIERRE SANTSCHI.

15.9.09 *Préavis N° 2009/35*: Interterra Parking S.A. Prolongation de la durée du droit distinct et permanent de superficie. (CLP, AGF). NATACHA LITZISTORF SPINA.

15.9.09 *Rapport-préavis N° 2009/36*: Quartier de Monttelly: environnement et qualité de vie. Réponse au postulat de M^{me} Andrea Egli. (CLP). SERGE SEGURA.

15.9.09 *Préavis N° 2009/37*: Réorganisation du capital des sociétés Boisy TV et DigiTV. (SI, AGF). ALAIN HUBLER.

15.9.09 *Préavis N° 2009/38*: Remplacement du parc des micro-ordinateurs. (AGF). JEAN-FRANCOIS CACHIN.

15.9.09 *Rapport-préavis N° 2009/39*: Meilleure conciliation entre le travail et la vie de famille pour les employé-e-s de la Ville de Lausanne en augmentant le congé paternité. Réponse à la motion de M^{me} Elisabeth Wermelinger. (AGF). FLORENCE GERMOND.

15.9.09 *Préavis N° 2009/40*: Vente, à la Commune d'Epalinges, d'une partie de la parcelle N° 535 et de la parcelle N° 536 d'Epalinges, soit Le Bois-de-la-Chapelle. Acquisition de la parcelle N° 2811 (forêt) sise à la route d'Oron, propriété de la Commune d'Epalinges. (CLP). MARIA VELASCO.

15.9.09 *Préavis N° 2009/41*: Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoise (STEP). Remplacement de la chaudière de la ligne d'incinération des boues N° 2. Demande de crédit complémentaire. (Trx, SI). NICOLE GRABER.

15.9.09 *Préavis N° 2009/42*: Construction du Centre intercommunal de logistique de Malley. Demande de crédit complémentaire. (Trx). FABRICE GHELFI.

15.9.09 *Préavis N° 2009/44*: Déménagement de l'unité santé et sécurité au travail (USST) du Service du personnel à la place Pépinet 1. (AGF, CLP). ANDRÉ MACH.

15.9.09 *Préavis N° 2009/45*: Demande de crédits complémentaires pour les crédits de rénovation et extension de la voirie, du réseau des collecteurs publics et du réseau de distribution d'eau de la Direction des travaux relatifs aux exercices 2005, 2006 et 2007. (Trx). COMMISSION DES FINANCES.

15.9.09 *Préavis N° 2009/46*: Demande de crédits complémentaires. A. *Préavis N° 2005/44*, Rénovation et modification des installations du réservoir de Montétan. B. *Préavis N° 1997/231*, Remplacement des moyens de production d'eau à Lutry, Construction d'une conduite de refoulement entre Lutry et La Croix-sur-Lutry et d'un réservoir avec une station de pompage à La Croix-sur-Lutry. (Trx). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.

15.9.09 *Préavis N° 2009/47*: Crédit complémentaire pour les extensions ordinaires 2008 du réseau de distribution d'électricité des Services industriels. (SI). COMMISSION DES FINANCES.

6.10.09 *Préavis N° 2009/48*: Nouveaux locaux pour le Service social Lausanne (SSL). (SSE, CLP). ISABELLE TRUAN.

6.10.09 *Rapport-préavis N° 2009/49*: Réponse au postulat de M^{me} Anna Zürcher et de M. Marc Dunant «Pour un vrai tri des déchets sur l'espace public!» (Trx, SSE). JEAN MEYLAN.

6.10.09 *Pétition des Jeunesses popistes (1242 sign.)*: «Pour un cinéma populaire! Non aux places hors de prix!» (CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

II. INTERPELLATIONS

13.3.07 *Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz*: «Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises: l'exemple du centre culturel chilien». (12^e/13.3.07) [AGF]. DISCUSSION.

1.7.08 *Interpellation de M^{me} Elisabeth Wermelinger et consorts*: «Quel avenir pour le droit des pauvres ou impôt sur le divertissement?» (18^e/1.7.08) [AGF, SPS]. DISCUSSION.

9.12.08 *Interpellation de M. Stéphane Michel*: «Venue de Capleton à Lausanne, et après?» (7^e/9.12.08) [EJE]. DISCUSSION.

9.12.08 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «Intégration du LEB aux tl, que doit-on penser?» (7^e/9.12.08) [AGF]. DISCUSSION.

9.12.08 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «Fonds mondial de solidarité numérique, où va l'argent de nos contribuables?» (7^e/9.12.08) [AGF]. DISCUSSION.

9.12.08 *Interpellation de M^{me} Florence Germond*: «Péréquation financière fédérale: quels bénéfices pour Lausanne?» (7^e/9.12.08) [AGF]. DISCUSSION.

10.3.09 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Combien d'enfants de familles de clandestins sont-ils présents sur les bancs de l'école obligatoire de notre ville?» (12^e/10.3.09) [EJE]. DISCUSSION.

21.4.09 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Condamnations abusives des défenseurs des migrants, qui devons-nous croire?» (14^e/21.4.09). DISCUSSION.

1.9.09 *Interpellation de M. Philippe Jacquat*: «Pourquoi Lausanne bétonne-t-elle ses forêts?» (1^{re}/1.9.09) [Trx]. DISCUSSION.

15.9.09 *Interpellation de M. Yves Ferrari*: «Du vote du Conseil communal à la réalisation: la vente des parcelles à Montblesson». (2^e/15.9.09) [CLP]. DISCUSSION.

Séance

du mardi 6 octobre 2009, première partie

Membres absents excusés: M^{me} Adozinda Da Silva, M^{me} Marie Deveaud, M. Denis Pache, M. Bertrand Picard, M^{me} Graziella Schaller, M^{me} Elena Torriani.

Membres absents non excusés: M. Jean-Louis Blanc, M^{me} Stéphanie Pache, M. Francis Pittet.

Membres présents	90
Membres absents excusés	6
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	99

A 18 h00, à l'Hôtel de Ville.

Le président: – Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, je constate que le quorum est atteint. J'ouvre cette troisième séance publique de notre Conseil en vous souhaitant à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

Je passe sans tarder à notre ordre du jour, où nous allons procéder à une assermentation. Je prie M^{mes} et MM. les conseillers ainsi que le public de se lever. Et je demande à MM. les huissiers d'introduire la candidate dans la salle.

Prestation de serment
de M^{me} Muriel Chenaux Mesnier (Soc.),
remplaçant M^{me} Monique Cosandey (Soc.)

Le président: – Madame Muriel Chenaux Mesnier, en tant que nouvelle conseillère communale, vous êtes appelée à prêter le serment que je vais vous lire. A son terme, vous voudrez bien lever la main droite et dire: «Je le promets.»

(Ainsi est-il fait. On procède alors à la solennisation de la promesse légale de M^{me} Muriel Chenaux Mesnier.)

Le président: – Je prends acte de votre serment et vous félicite de votre accession au Conseil communal. Je vous remets un extrait du procès-verbal de l'assemblée de commune attestant votre élection et vous prie de prendre place au gré de vos convenances dans cette salle.

Nous passons au point 2 de notre ordre du jour, Communications. Je donne la parole à notre secrétaire.

M^{me} Vanessa Benitez Santoli, secrétaire: – Merci, Monsieur le Président. Nous avons reçu:

Autorisation d'abattage d'arbres d'avenue

Communication

Direction de la sécurité sociale
et de l'environnement

Lausanne, le 23 septembre 2009

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance de votre Conseil du 15 septembre, M. Roland Ostermann m'a posé une question orale sur les abattages prévus d'arbres d'avenue.

Je ne disposais alors pas de l'ensemble des éléments me permettant d'y répondre; j'ai indiqué que je complétera ma réponse par écrit; voici donc un certain nombre de précisions.

Mise à l'enquête des abattages d'arbres du domaine public

Le rapport-préavis 2008/62 répondant au postulat Hottinger indique que les abattages seront mis au pilier public, dès le 1^{er} janvier 2010. C'est la raison pour laquelle les abattages d'arbres d'avenue pour lesquels la Municipalité a délivré récemment une autorisation n'ont pas été affichés au pilier public. Cette date mettra aussi fin à la pratique coutumière de l'autorisation en masse des abattages d'arbres dans le domaine public.

Ces abattages feront l'objet de demandes d'autorisation au coup par coup et seront affichées au pilier public. La Municipalité ne voyant pas au nom de quoi elle se soustrairait à une obligation qu'elle impose au public.

Affichage d'un plan

Le Service des parcs et promenades ne dresse pas de plan des arbres d'avenue à abattre. La tâche serait démesurée. La liste des arbres indique précisément où ils se trouvent.

Les demandes individuelles d'abattage dans le cadre d'une procédure d'obtention de permis de construire comportent

un plan de la situation. Celui-ci fait partie de la documentation pour mise à l'enquête.

J'espère avoir ainsi répondu à la légitime curiosité de votre Conseil et vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de ma haute et distinguée considération.

(Signé) *Jean-Christophe Bourquin*
Conseiller municipal
Directeur de la Sécurité sociale
et de l'environnement

Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N°s 2009/24, 2009/43

Lettre

Monsieur Yves-André Cavin
Président du Conseil communal
Hôtel de Ville
1002 LAUSANNE

Lausanne, le 24 septembre 2009

Séance du Conseil communal du 6 octobre 2009

Monsieur le Président,

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la troisième séance du Conseil communal, du 6 octobre 2009, la Municipalité vous informe qu'elle souhaite que les points ci-dessous puissent être traités en urgence :

- **R 24 – Préavis N° 2009/24 : Octroi d'une subvention d'investissement à la Fondation de Beaulieu pour les travaux de modernisation du site du Palais de Beaulieu – Halles sud et nord + Jardins**

Il est nécessaire que les opérations prévues dans ce préavis puissent être entreprises aussi rapidement que possible en raison des conséquences qu'un retard entraînerait sur l'organisation d'importantes manifestations.

- **R 28 – Préavis N° 2009/43 : Construction d'une centrale de production d'eau glacée par le chauffage à distance pour la climatisation des bâtiments de Grand'Rive Parc et utilisation des rejets thermiques pour le chauffage des bassins de la piscine de Belle-rive. Raccordement d'une partie des locaux de la piscine au chauffage à distance**

Les travaux prévus dans ce préavis doivent être impérativement coordonnés avec la construction des bâtiments de Grand'Rive Parc.

Après en avoir débattu, la Municipalité vous informe en outre qu'elle a décidé de retirer définitivement le point suivant de l'ordre du jour :

- **Pour mémoire/Rapports/5.5.09/R119 – Préavis N° 2008/36 : Construction d'une chaufferie centralisée alimentée au bois pour un lotissement de huit immeubles à Pra Roman**

Retrait consécutif au transfert du droit de superficie à un autre bénéficiaire.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions de recevoir, Monsieur le président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

Pétition de M^{me} Catherine Koella Naouali et consorts (55 signatures) : « Pour la couverture des places de jeux des enfants lausannois, l'accessibilité des places de jeux aux enfants et aux familles tous les jours, 12 mois sur 12 »

Dépôt

Administration générale et finances
Secrétariat municipal
Madame Vanessa Bénitez-Santoli
Secrétaire du Conseil communal de
1000 Lausanne

Lausanne, le 24 septembre 2009

Pétition pour la couverture des places de jeux des enfants lausannois

Madame la Secrétaire du Conseil communal,

J'ai reçu ce jour, accompagnée de son époux, M^{me} Catherine Koella Naouali, domiciliée route de Chavannes 121 (1007). Ce couple souhaitait me remettre une « initiative populaire lausannoise » demandant la couverture des places de jeux des enfants lausannois. J'ai informé mes interlocuteurs des exigences relatives aux initiatives populaires et les ai conduits à constater que les feuilles de signatures qu'ils me présentaient ne correspondaient pas aux exigences légales. Je leur ai proposé de considérer leur démarche comme une pétition, en leur indiquant qu'ils pouvaient l'adresser soit à la Municipalité (par mon entremise), soit au Conseil communal. Je les ai informés des modalités d'examen des pétitions par le Conseil communal (renvoi à une commission, audition de représentants des signataires, transmission ou non à la Municipalité).

Mes interlocuteurs ont choisi d'adresser leur pétition au Conseil communal et j'ai proposé de le faire à leur place. En conséquence, je vous prie de trouver, en annexe, cinq feuilles comportant une cinquantaine de signatures. Je vous remercie de bien vouloir les remettre au président du Conseil communal, pour suite utile.

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie de recevoir, Madame la Secrétaire du Conseil communal, mes salutations les meilleures.

(Signé) *Philippe Meystre*
Secrétaire municipal

Annexes:

- cinq feuilles de signatures

Copie:

- M^{me} Catherine Koella Naouali
route de Chavannes 121
1007 Lausanne

Initiative populaire lausannoise

La couverture des places de jeux des enfants lausannois
L'accessibilité des places de jeux aux enfants
et aux familles tous les jours 12 mois sur 12

Rapprochement en vue d'une fusion du Service des parcs et promenades avec le Service des forêts, domaines et vignobles

Communication

Lausanne, le 10 septembre 2009

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

M. Marc Perrin, chef du Service des parcs et promenades (SPP) a annoncé son départ à la retraite pour la fin d'avril 2010. Dès lors, la Municipalité s'est posé la question du maintien de deux services séparés pour la gestion de l'environnement et du patrimoine naturel lausannois (FODOVI et SPP).

Une délégation municipale composée de M^{me} S. Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, de M. D. Brélaz, syndic et de M. J.-C. Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement a exploré les possibilités d'un rapprochement, voire d'une fusion entre ces deux services. L'étude de faisabilité a été menée par le directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement, en étroite collaboration avec M. Perrin et M. Reichard, chefs des services concernés.

Des exemples existants dans d'autres villes d'importance comparable (Zurich, Besançon) ont été examinés. La question des cultures d'entreprise (traditions, vision du métier) des services concernés a fait l'objet d'une attention particulière. Il a ainsi été établi que depuis quelques années, suite en particulier à des transferts de personnel, SPP et FODOVI se sont fortement rapprochés et que leur collaboration est bonne. Des identités de métier sont bien présentes mais ne sont pas un obstacle à un rapprochement. Le respect de la

nature et de son développement dans l'espace urbain comme hors de ville est enfin une valeur commune aux deux services.

Au vu de l'étude de faisabilité et du rapport de sa délégation, la Municipalité a décidé le rapprochement et, à terme, la fusion des deux services.

Celle-ci sera effective au début de la nouvelle législature, en juillet 2011, afin de permettre à la Municipalité élue au printemps 2011 de mener sa propre réflexion sur un nouvel équilibre des directions.

Dès le 1^{er} mai 2010 et jusqu'en juillet 2011, la Direction du SPP est confiée ad intérim, à M. Reichard, qui reste en même temps chef de service FODOVI. Au terme de cet intérim, M. Reichard prendra la direction du nouveau service.

Ce futur service, dont le nom reste à trouver, comptera 320 personnes pour 311,75 EPT. L'une des tâches du chef de service ad intérim sera de faire des propositions réalistes de synergies et de chercher des économies d'échelle. Du point de vue budgétaire, le budget 2010 sera inchangé, tout comme les plans des postes des services concernés.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire adjoint :
Daniel Brélaz	Christian Zutter

Nouvelle appellation du Service du cadastre

Communication

Lausanne, le 14 septembre 2009

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

L'appellation « Service du cadastre » ne couvre que partiellement les activités du service, qui est chargé d'assurer un spectre varié de prestations dans les domaines de la coordination, de la comptabilité, de la gestion documentaire et du savoir de l'entreprise, ainsi que dans les domaines du droit foncier, de la mensuration officielle, des travaux spéciaux de mensuration technique, du cadastre des conduites et des canalisations souterraines et de la gestion informatique des données liées au territoire.

Lors de la réorganisation de la Direction des travaux en juin 2004, le nom du service n'a volontairement pas été modifié suite à la fusion du Service du cadastre et d'une partie de l'ancien Service administratif afin de laisser la nouvelle organisation se mettre en place.

Aujourd'hui, dans le but d'améliorer la visibilité interne et externe des prestations du service, la Municipalité a décidé d'une nouvelle dénomination pour ce service, à savoir

Service de la coordination et du cadastre

Cette nouvelle dénomination recouvre plus complètement les tâches diverses de coordination effectuées par le service dans des domaines liés essentiellement au territoire.

Nous vous remercions de prendre acte de cette communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire adjoint : Christian Zutter

Immeuble du Musée romain de Lausanne-Vidy, chemin du Bois-de-Vaux, à Lausanne. Extension du bâtiment – Ouverture d'un compte d'attente

Communication

Lausanne, le 14 septembre 2009

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Dans sa séance du 26 août 2009, la Municipalité a accepté l'ouverture d'un compte d'attente de Fr. 250'000.– pour étudier la possibilité d'agrandir le bâtiment du Musée romain de Lausanne-Vidy qui au fil des ans se retrouve à l'étroit et n'est plus en mesure de remplir pleinement ses missions. Ce montant sera balancé par imputation sur le crédit d'ouvrage qui sera prochainement demandé à votre Conseil par voie de préavis.

Consultée conformément à l'art. 106 du Règlement du Conseil communal de Lausanne du 12 novembre 1985, la Commission des finances s'est, dans sa séance du 31 août 2009, prononcée favorablement à ce sujet.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire adjoint : Christian Zutter

Nouveau Musée cantonal des beaux-arts. Recherches et propositions de sites pouvant accueillir le nouveau musée. Augmentation du compte d'attente.

Communication

Lausanne, le 14 septembre 2009

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le compte d'attente précité, d'un montant initial de Fr. 56'000.–, a été ouvert par décision municipale du 29 avril 2009, approuvée par la Commission des finances le 8 juin 2009.

De nouvelles dépenses étant nécessaires à la présentation des dossiers concernant les sites susceptibles d'accueillir à Lausanne le nouveau Musée cantonal des beaux-arts, il est nécessaire d'augmenter ce compte de Fr. 24'000.–, portant le nouveau plafond à Fr. 80'000.–.

Consultée conformément à l'art. 106 du Règlement du Conseil communal de Lausanne du 12 novembre 1985, la Commission des finances s'est, dans sa séance du 31 août 2009, prononcée favorablement à ce sujet.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire adjoint : Christian Zutter

Interpellation urgente de M^{me} Rebecca Ruiz et consorts : « Horaires d'ouverture des commerces aux stations m2 : quelles autorisations ? »¹

Communication

Lausanne, le 14 septembre 2009

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 20 janvier 2009, le Conseil communal, délibérant sur la réponse municipale à l'interpellation urgente susmentionnée, adoptait la résolution de l'interpellatrice disant: «*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité se renseigne sur la validité et la légalité des heures d'ouverture des commerces situés dans les stations lausannoises du m2, sachant que l'autorisation fédérale*

¹BCC 2008-2009, T. I (N° 7/I), p. 581 ; *idem* T. I (N° 8), p. 839 ; *idem* T. II (N° 9/II), pp. 52 ss.

d'horaires étendus dans les gares s'applique aux gares définies comme telles par les critères édictés par le Département fédéral de l'économie. Cela fait, dans l'hypothèse où l'illégalité d'une telle ouverture étendue était constatée, le Conseil communal souhaite que la Municipalité agisse le plus rapidement possible pour rétablir un horaire d'ouverture conforme au RHOM.»

Dans sa réponse à l'interpellation précitée, la Municipalité rappelait que l'autorisation municipale prévue par l'art. 128 LATC est couverte par l'autorisation d'exploiter, délivrée par l'Office fédéral des transports (OFT) le 11 juillet 2003 qui incluait la création de trois commerces et d'un point de vente des Transports publics de la région lausannoise (tl). Elle précisait en outre que des trois commerces envisagés, seuls deux ont été réalisés. Enfin, elle informait que les tl souhaitaient que les heures d'ouverture soient aussi larges que possible, afin de maintenir une présence dans la gare et d'assurer, à tout le moins, une sécurité passive. A ce jour, les horaires, tant de la pharmacie que de Naville, vont de 6 h 00 à 22 h 30.

Ceci étant, la Municipalité répond comme suit à la résolution du Conseil:

Réponse:

Contactée par la Direction des travaux, l'Office fédéral des transports (OFT) a répondu à notre questionnement sur les bases légales applicables à l'installation de services accessoires dans les gares. Dans sa réponse, l'office rappelle que ce sont les entreprises des chemins de fer elles-mêmes qui disposent de la délégation de pouvoir pour statuer sur l'octroi de services accessoires, l'OFT ne jouant que le rôle d'organe de contrôle en cas de litige.

L'OFT précise par ailleurs que seules les grandes gares et les aéroports peuvent prétendre à un horaire étendu pour lesdits services accessoires. Sont reconnues «grandes gares» par le Département fédéral de l'économie, celles qui ont un statut de grande importance régionale ou qui réalisent un chiffre d'affaires annuel d'au moins Fr. 20 millions.

S'agissant de la station Flon-Europe, cette gare cumule les deux critères cités ci-dessus. En effet, selon les estimations avancées par les tl, le chiffre d'affaires annuel, en termes de trafic voyageurs pour cette station, devrait dépasser les Fr. 25 millions à Fr. 26 millions rien que pour le m1 et le m2.

Quant à l'importance régionale de cette interface des transports publics, elle n'est plus à démontrer avec plus de 60'000 voyageurs journaliers (parmi les plus importantes gares romandes en termes de nombre de voyageurs avec Cointrin) et le large périmètre régional et cantonal desservi tant par le m1 (Renens, hautes écoles, ...) et le m2 (Epalinges) que par le LEB (Cheseaux, Echallens, Gros-de-Vaud), la ligne 18 (Prilly, Crissier) ou la ligne 60 (Cugy, Froideville).

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic :	Le secrétaire adjoint :
Daniel Brélaz	Christian Zutter

Interpellation urgente de M^{me} Isabelle Mayor et consorts : «Arche, pont, culture et politique» – Exploitation de l'arche du pont Bessières²

Communication

Lausanne, le 14 septembre 2009

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 20 janvier 2009, le Conseil communal, délibérant sur la réponse municipale à l'interpellation urgente susmentionnée, adoptait la résolution de l'interpellatrice disant: «*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne les mesures nécessaires pour que l'arche ouest du pont Bessières puisse accueillir en tous cas 200 personnes tout l'été 2008 sans dénaturer l'endroit, afin de permettre notamment au Festival de la Cité de pouvoir se dérouler dans la légalité.*»

En réponse à cette résolution, nous vous informons qu'un escalier de secours définitif a été construit et mis en service le 15 mai 2009. Il permet désormais l'exploitation en tous temps de l'arche ouest du pont Bessières pour des manifestations de plus de 200 personnes.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic :	Le secrétaire adjoint :
Daniel Brélaz	Christian Zutter

Augmentation d'une redevance de droit de superficie

Communication

Lausanne, le 22 septembre 2009

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

²BCC 2007-2008, T. II (N° 18/I), pp. 1221 ss.

Votre Conseil a adopté le préavis 2003/60 «projet de construction d'un bâtiment de six niveaux et quatre bâtiments de trois niveaux comprenant 54 logements subventionnés, une nurserie-garderie et un parking souterrain de 72 places au chemin de la Colline 14 à 56».

Les chapitres 8.1 et 9.4 du préavis mentionnent le paiement d'une redevance de Fr. 91'710.– pour la mise à disposition des terrains concernant les logements et une redevance de Fr. 3515.– pour les terrains mis à disposition de la nurserie-garderie.

Le contrat de droit de superficie a omis dans son article 11 d'inscrire la redevance de Fr. 3515.– concernant la garde-rie. Le DDP a été modifié par un avenant permettant une mise en conformité avec le préavis voté.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

Réfection du passage supérieur de l'avenue de Provence – Ouverture d'un compte d'attente

Communication

Lausanne, le 22 septembre 2009

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le rapport de l'inspection du passage supérieur de l'avenue de Provence, effectuée dans le courant de l'année 2008, conclut que l'ouvrage se trouve dans un état de dégradation avancée.

Réalisé dans le cadre de l'exposition nationale de 1964 pour permettre le franchissement de l'avenue de Provence, cet ouvrage, long de 50 mètres, est démuné d'un système d'étanchéité. Cette lacune ainsi que l'enrobage insuffisant des aciers d'armature sont les causes principales de la dégradation prématurée des éléments de la structure. Concrètement, les nombreuses épaufrures du béton provoquées par la corrosion des aciers engendrent des risques directs pour le trafic individuel et le m1 transitant par l'avenue de Provence. Les nids de poules issus des éclats de béton sur les trottoirs sont autant de dangers pour les piétons qui franchissent l'ouvrage et pour ceux qui attendent le bus.

Les dégâts constatés répondent à une vitesse de détérioration de type exponentiel. Chaque nouvel éclat provoque un point faible supplémentaire qui offre la possibilité d'une

nouvelle dégradation. Pour mettre fin à ce processus, une remise en état globale de l'ouvrage doit être étudiée et réalisée dans les meilleurs délais.

C'est pourquoi, dans sa séance du 8 juillet 2009, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente de Fr. 40'000.– destiné à financer les mandats des ingénieurs spécialisés qui seront chargés de l'étude du concept de remise en état, la consolidation du devis des travaux et l'assistance au maître d'ouvrage pour l'élaboration de l'appel d'offres. Ce montant sera balancé par imputation sur le crédit qui sera ultérieurement demandé à votre Conseil par voie de préavis.

Consultée conformément à l'article 97 bis du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances s'est prononcée favorablement lors de sa séance du 31 août 2009.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

Fusion du Service de la jeunesse et des loisirs et du Secrétariat général de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation (DEJE)

Communication

Lausanne, le 22 septembre 2009

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Secrétaire général de la DEJE, M. Patrick Addor a fait valoir son droit à la retraite. Il quittera ses fonctions le 30 septembre 2009. Après des études de droit à Lausanne et à Neuchâtel, M. Addor a travaillé successivement dans l'industrie horlogère et divers services communaux et cantonaux avant d'être nommé à son poste actuel, en 1999.

Pour lui succéder, la Municipalité a désigné M^{me} Estelle Papaux. Licenciée ès lettres de l'Université de Lausanne et titulaire d'un mastère en management public de l'Institut de hautes études en administration publique, M^{me} Papaux a été responsable de projets à l'Office fédéral de la formation et de la technologie (OFFT), membre de la direction en charge du département formation et profession à hotelleriesuisse et a été engagée le 1^{er} avril 2008 comme cheffe du Service de la jeunesse et des loisirs (SJL). A partir du 1^{er} octobre 2009 en effet, Secrétariat général et Service de la jeunesse et des loisirs seront regroupés en une nouvelle entité dont le nom sera déterminé et communiqué ultérieurement.

En mettant en place cette structure, la Municipalité veut adapter et renforcer la capacité de la DEJE à remplir les missions qui lui sont assignées en veillant à ce qu'elles correspondent aussi bien aux exigences d'une parfaite gouvernance d'un service public, qu'aux besoins des citoyens usagers. Cette réorganisation permettra de faire face aux nouveaux défis posés par les changements qui interviennent et qui interviendront dans la gestion de l'école et de l'accueil extra-familial, ou tout simplement par ceux de la société et de ses attentes à l'égard des pouvoirs publics. Elle dotera également la DEJE d'une nouvelle entité opérationnelle.

Le service issu de la fusion aura pour mission de :

- proposer, conduire et développer la politique de l'enfance et de la jeunesse de notre ville ;
- coordonner et évaluer la mise en œuvre des grands projets transversaux à la DEJE ;
- garantir en tout temps la qualité des prestations internes et externes qui étaient dévolues précédemment au SJL et au Secrétariat général (SG) ;
- conduire et développer une organisation et un fonctionnement optimal et efficient de la DEJE ;
- appuyer les Autorités dans leur définition de la politique de l'enfance et de la jeunesse et assurer une veille stratégique et professionnelle sur les domaines précités ;
- collaborer avec les autres services de la DEJE et avec les partenaires de la Ville en assurant une coordination de leur intervention.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de cette communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

Question N° 71 de M^{me} Janine Resplendino

« Le groupe A Gauche toute ! a trouvé que la réponse de M. Oscar Tosato, directeur d'Enfance, Jeunesse et Education, concernant l'engagement de Securitas pour contrôler les bâtiments scolaires laissait plusieurs questions ouvertes.

Nous souhaitons avoir quelques informations complémentaires et nous déposons dès lors une « Question écrite », dont les questions complémentaires sont :

1. Pourquoi n'est-ce pas la Police municipale qui effectue ce travail ?
2. Combien d'écoles sont-elles concernées par ces patrouilles ?

3. Sont-elles dans des quartiers particuliers ?

4. Quel type d'intervention est-il demandé (passage, présence, etc.) ?

5. Y a-t-il des moments particuliers concernant les déprédations (soirées, nuits, etc.) ?

6. Combien d'heures font les securitas (par mois ou par année) ?

7. A quel prix horaire ?

8. Pour quel prix total (notamment en regard du coût annuel des actes de déprédations) ?

9. Quelles autres solutions ont-elles été envisagées ?

Réponse de la Municipalité

Lausanne, le 24 septembre 2009

La Municipalité tient à rappeler que, depuis l'introduction au début des années 90 du paiement des places de parc par le corps enseignant, elle a confié la surveillance des parkings ainsi loués sur le domaine privé communal à l'entreprise Securitas. Depuis lors, des panneaux mentionnant cette surveillance sont placés à l'entrée de ces parkings.

D'autre part, depuis plus de vingt ans, soit dès l'apparition du phénomène des tags, pour lesquels les bâtiments scolaires ont été dès le début les cibles privilégiées, la Municipalité s'est préoccupée du phénomène des incivilités et du vandalisme, et cela non seulement dans un but éducatif et de prévention, mais aussi en raison des coûts engendrés par ces pratiques. C'est ainsi qu'elle a toujours systématiquement déposé plainte et s'est efforcée, en particulier dans les lieux scolaires, lorsque les disponibilités et le budget le permettaient, d'effacer les graffiti et de réparer les dégâts causés au patrimoine. Dès le début et après contacts entre les responsables concernés, il s'est avéré que la multiplicité des lieux, l'imprévisibilité des actes et les moments de leur commission rendaient impossible et illusoire, pour de telles surveillances, l'utilisation de patrouilles de Police-secours qui ont tout naturellement d'autres priorités dans leurs interventions.

L'appel à des sociétés de surveillance s'est alors imposé rapidement comme un des seuls moyens de tenter d'enrayer le phénomène à des coûts raisonnables, et de contribuer à la recherche des auteurs de ces actes. Malheureusement, et malgré ces mesures, les actes de vandalisme augmentent de façon significative tant par leur nombre que par leur gravité. Le rapport de gestion du Service des écoles fait régulièrement le point de la situation et nous reproduisons ici pour rappel un extrait du dernier rapport pour l'exercice 2008, particulièrement explicite à ce sujet :

Les bâtiments scolaires continuent d'être la cible de vandalisme. Les sites de Grand-Vennes (Fr. 69'000.-) et des Bergières (Fr. 52'500.-) concentrent 44 % des charges.

Pour 2008, les frais de réparation s'élèvent à Fr. 278'000.–. A cela s'ajoutent les prestations de surveillance par une société privée (36'400.–).

Les dégâts sur vitrages représentent 48 % soit Fr. 132'600.–. Les actes incendiaires sur les jeux et conteneurs et les déprédations de clôtures, qui sont la deuxième cause de dégâts, représentent Fr. 31'400.–. On trouve en troisième lieu la dégradation des protections solaires (Fr. 28'000.–).

En collaboration avec Sécurité publique, une enquête a été diligentée sur la question du vandalisme, afin d'exploiter les données recueillies depuis plusieurs années dans le cadre de la DEJE sur plus de 1000 plaintes déposées à l'occasion d'actes de vandalisme. Une première partie de cette étude permet déjà de mieux cerner le profil des auteurs et les bâtiments visés. Une seconde partie apportera en 2009 les données complémentaires destinées à mettre en place des mesures de surveillance et de prévention plus efficaces. (Rapport de gestion 2008, p. 143)

1. Pourquoi n'est-ce pas la Police municipale qui effectue ce travail ?

La Police municipale n'assure pas la surveillance du domaine privé communal et n'aurait quoi qu'il en soit ni les effectifs ni les disponibilités nécessaires pour effectuer un tel travail dans plus de 40 lieux et complexes scolaires répartis sur tout le territoire communal.

2. Combien d'écoles sont-elles concernées par ces patrouilles ?

Douze collèges font actuellement l'objet de « tournées » régulières : ils sont considérés comme particulièrement « sensibles », en raison de la fréquence des dégâts qu'ils subissent, de leur situation géographique et surtout de leur taille qui permet d'échapper facilement à la surveillance ou de disparaître dans la nuit.

3. Sont-elles dans des quartiers particuliers ?

Elles sont choisies en fonction des actes d'incivilité et de déprédations. Mais tous les grands complexes scolaires, répartis sur l'ensemble de la ville, sont concernés.

4. Quel type d'intervention est-il demandé (passage, présence, etc.) ?

Le mandat donné à la société de surveillance consiste à effectuer des rondes de passage de façon aléatoire et à toute heure, ce qui permet une alerte et donc une intervention plus rapide, plus efficace et plus ciblée de Police-secours en cas d'acte de vandalisme constaté.

5. Y a-t-il des moments particuliers concernant les déprédations (soirées, nuits, etc.) ?

Sur la base de l'étude effectuée récemment, on est en mesure de confirmer statistiques à l'appui que les déprédations surviennent souvent en soirée et le week-end ainsi que durant les vacances scolaires.

6. Combien d'heures font les securitas (par mois ou par année) ?

59,90 heures/mois.

7. A quel prix horaire ?

Fr. 68.60/heure y c. TVA.

8. Pour quel prix total (notamment en regard du coût annuel des actes de déprédations) ?

Le coût total annuel de la surveillance pour 2008 était de Fr. 49'310.– (contrat + interventions ponctuelles), alors que les coûts engendrés par les actes de déprédations étaient de Fr. 278'000.– et peuvent déjà être évalués à près de Fr. 300'000.– pour 2009 ! On peut affirmer à ce jour que la situation serait plus grave encore sans les mesures prises, et qu'il faudra sans doute les compléter.

9. Quelles autres solutions ont-elles été envisagées ?

Les mesures prises pour enrayer les déprédations sont premièrement d'ordre éducatif. Le travail de la brigade de la jeunesse et des travailleurs sociaux hors murs (TSHM), conjugué aux interventions des animateurs socio-culturels vise notamment à responsabiliser les différentes personnes qui occupent les abords des collèges aux conséquences de leurs actes. L'analyse de l'étude effectuée sur les déprédations devrait amener la direction à proposer d'autres moyens.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

Postulat de M. Guy Gaudard : « Bornes de charge pour véhicules électriques à quatre roues »

Dépôt

Lausanne, le 31 août 2009

(Signé) *Guy Gaudard*

Postulat de M. François Cachin : « Il ne s'agit pas de prévoir le futur, mais d'être préparé au futur »

Dépôt

Lausanne, le 1^{er} octobre 2009

(Signé) *Jean-François Cachin*

Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : «Règlement interdisant la mendicité en ville de Lausanne»

Dépôt

Lausanne, le 6 octobre 2009

(Signé) *Claude-Alain Voiblet*

Motion de M. Jean Tschopp et M^{me} Martine Fiora-Guttman : «Pour la subvention par la Ville d'un film de l'Association Films Plans fixes en l'honneur de M^{me} Anne-Marie Im Hof-Piguet, *Juste parmi les nations*»

Dépôt

Lausanne, le 30 septembre 2009

(Signé) *Martine Fiora-Guttman, Jean Tschopp*

Motion de M. Claude-Alain Voiblet : «Renforcer la présence policière en ville par la création de huit nouveaux postes à Police-secours»

Dépôt

Lausanne, le 6 octobre 2009

(Signé) *Claude-Alain Voiblet*

Interpellation de M. Vincent Rossi : «A quand des terrasses en haut de la rue Marterey?»

Dépôt

Lausanne, le 2 octobre 2009

(Signé) *Vincent Rossi*

Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : «La police urbaine de proximité portait les fruits prometteurs d'une diminution de l'insécurité»

Dépôt

Lausanne, le 6 octobre 2009

(Signé) *Claude-Alain Voiblet*

Le président : – Merci, Madame la Secrétaire. J'ai également des communications. La première concerne M^{me} la conseillère municipale Silvia Zamora, qui vous prie d'excuser son absence. Elle sera de retour aux environs de 19 h 00. Une deuxième, pour M. Olivier Français, qui nous quittera dans le courant de cette première séance pour revenir dans la deuxième, il est aussi retenu par les médias.

Enfin, je vous donne lecture du message suivant :

«Une intervention du Service de protection et de secours de la Ville de Lausanne a eu lieu le 24 septembre 2009 à l'avenue de Provence à Lausanne. Un important dispositif a été mis sur pied avec plusieurs centaines d'intervenants au plus fort de l'incendie. Cette situation exceptionnelle, pour ne pas dire infernale, a été menée par des hommes qui, même si pour quelques-uns c'est leur métier, ont déployé une activité intense, fatigante et astreignante face à un sinistre d'une durée quasi inconnue jusqu'ici. Je voudrais, par ce propos, remercier sincèrement et chaleureusement toutes et tous, pompiers professionnels, sapeurs-pompiers volontaires, membres d'autres corps pompiers du canton, les membres de la protection civile et des services sanitaires, qui ont effectué plus de mille contrôles de santé sur des personnes intervenant et même un déploiement de l'armée. Chaque intervenant a accompli un effort à la limite du supportable pour un être humain et n'a pas ménagé son temps durant de très longues heures pour abattre un feu qualifié d'enfer. Qu'ils soient ici vivement remerciés et applaudis pour leur tâche.»

(Applaudissements.)

Je poursuis avec le programme pour cette soirée. Nous commencerons par deux rapports, pour lesquels la Municipalité a sollicité l'urgence. Il s'agit du point R24, «Octroi d'une subvention d'investissement à la Fondation de Beaulieu pour les travaux de modernisation du site du Palais de Beaulieu – Halles sud et nord + Jardins». En parallèle, nous traiterons le rapport-préavis 2009/31, «Réponse de la Municipalité au Postulat de M. Fabrice Ghelfi, «Pour un débat complet et serein au sujet de la métamorphose de Beaulieu»». Immédiatement après, nous prendrons le point R28, préavis 2009/43, «Construction d'une centrale de production d'eau glacée». Ensuite, nous poursuivrons avec les rapports puis, en fonction de l'avancement de nos travaux, les initiatives et les interpellations.

Sans plus attendre, nous passons au point R24... Excusez-moi, j'oublie les questions orales. Je ne voudrais pas que ma rapidité et ma concision vous privent de la parole. Je la donne à qui la souhaite.

Questions orales

Question

M. Pierre Santschi (Les Verts) : – Lors de la discussion en plenum du Conseil communal le 1^{er} septembre 2009 sur l'interpellation urgente relative à l'introduction du vote par Internet, il a été annoncé qu'une rencontre aurait lieu sur ce sujet entre le secrétariat municipal, peut-être un représentant du Bureau électoral de Lausanne, et le service cantonal compétent.

Aujourd'hui même au Grand Conseil, M. le conseiller d'Etat Leuba, dans une réponse où les arguments d'autorité l'emportaient largement sur les éléments techniques et politiques, a manifesté une inconscience certaine de l'importance de l'acte civique qu'est l'exercice du droit de vote. Il a donné une impression de désinvolture à l'égard du fait que le système genevois qu'il désire faire adopter empêchait le recomptage des votes. Il a par ailleurs confirmé que les Autorités lausannoises en charge du vote des Suisses de l'étranger seraient impliquées.

Dès lors ma question est la suivante. Qui participait à la rencontre de septembre ? Quand a-t-elle eu lieu ? Quelles en sont les conséquences pour Lausanne ? Comment le Conseil communal sera-t-il intégré à la suite du processus concernant le vote par Internet ?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – La séance de démarrage purement technique, avec des collaborateurs du Greffe et du Service d'organisation et d'informatique (SOI) a eu lieu le 22 septembre. Suite à cette séance, il a été convenu d'un calendrier. Dans le courant du mois d'octobre, ou début novembre, le Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI) préparera une séance d'information et de discussion avec l'Administration lausannoise, le syndic et des membres du Bureau électoral, si celui-ci est intéressé. C'est votre choix... Dans un deuxième temps, il s'agira de voir si le Canton maintient son intention. Si ce devait être le cas, le SeCRI n'a pas la possibilité de mettre en place lui-même ce système. Donc soit une convention avec la Ville de Lausanne serait élaborée, soit le Canton se tournerait vers n'importe quelle autre ville vaudoise prête à héberger le dépouillement centralisé.

Depuis l'intervention de M. Santschi, j'ai reçu une intervention d'expert qui pose plusieurs bonnes questions. Non pas sur le principe, qui est praticable, mais sur les mesures de sécurité du système genevois, qui semble, selon cet expert, totalement inefficace. Le débat se poursuivra plus tard.

Question

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – Ma question pourrait s'intituler : « On ne mégote pas à la Municipalité. » En ville,

des affiches format mondial ont été apposées, portant le logo de Lausanne, pour annoncer l'existence de cette boîte miracle destinée à recueillir les mégots. Une véritable boîte noire, comme le poumon des fumeurs concernés. Mais ne mégotons pas. Sur ces affiches, une publicité pour une multinationale de la cigarette, on peut lire que cette dernière met à disposition l'affiche – ou les boîtes, je ne sais – et ce, « en partenariat avec la Ville de Lausanne ».

Ma question à la Municipalité comporte quatre volets. Qui a payé l'impression, l'emplacement et la pose de l'affiche ? En acceptant ce partenariat publicitaire, la Municipalité ne considère-t-elle pas qu'elle fait un choix opposé à la politique de prévention et de sauvegarde de la santé poursuivie...

Le président : – (*Interrompt l'orateur.*) Monsieur Dolivo, je me permets de vous interrompre. Le principe des questions orales veut que l'on pose deux questions et non quatre. Cela ressemblerait alors à une interpellation.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – Je ne suis pas arrivé au bout même de ma deuxième question, vous m'interrompez avant. Monsieur le Président, je termine cette deuxième question, si vous me permettez.

Le président : – Tout à fait.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – Je répète, puisque vous m'avez coupé : en acceptant ce partenariat publicitaire, la Municipalité ne considère-t-elle pas qu'elle fait un choix opposé aux objectifs de prévention et de sauvegarde de la santé poursuivis par les Autorités cantonales en matière d'interdiction de fumer dans les lieux publics ? Et ne considère-t-elle pas que cette publicité est une forme de concurrence déloyale par rapport à d'autres multinationales de la cigarette ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Nous aurions apprécié que de nombreux partenaires participent aux mesures d'accompagnement de l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Nous nous réjouissons qu'il y en ait eu un. On peut décrier ce type de partenaire, mais il ne faut pas être hypocrite. Après une pesée d'intérêts, la Municipalité a choisi d'accepter cette proposition originale, en maintenant la discrétion sur son partenaire. Cela se voit sur l'affiche, la visibilité du partenaire est minime en termes de publicité. Nous avons participé à une partie de la ligne graphique, celle qui concerne l'image de Lausanne, le reste était à la charge de notre partenaire.

Question

M. Guy Gaudard (LE) : – Je ne profite pas de l'absence de M^{me} Zamora pour poser cette question, je suppose qu'un des municipaux pourra y répondre.

J'ai appris par la *Feuille des avis officiels (FAO)* du 18 septembre qu'un concours avait été ouvert pour l'immeuble de César-Roux 16. Les travaux à entreprendre sont l'amélioration des performances énergétiques des façades et l'assainissement et la mise aux normes des installations techniques. Le coût de l'opération est estimé à Fr. 5 millions, honoraires d'architectes déduits. Je me demande si ce sont uniquement des mesures cosmétiques. Et qu'en est-il de l'intérieur du bâtiment? Un autre appel d'offres ou un concours seront-ils lancés pour l'intérieur du bâtiment?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je ne dispose pas de tous les éléments techniques. Manifestement, à ce prix, c'est une première tranche importante. Mais pour en savoir plus, M^{me} Zamora vous fera parvenir une réponse écrite. Je préfère ne pas donner d'informations inexactes en tentant d'improviser.

Question

M. Roland Philippoz (Soc.) : – Ma question s'adresse à M. le syndic. En lien avec la pandémie de grippe A H1N1, la Municipalité a-t-elle prévu un plan de continuité des activités pour faire face aux absences des collaborateurs? Si non, compte-t-elle le faire?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – M. Bourquin vous répond, c'est lui qui est chargé du plan.

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : La réponse est oui. Un plan de continuité est prévu. Je confesse que tous les services n'ont pas mis le même enthousiasme à répondre à la demande. Certains services ont fait les choses très bien, d'autres ont traité la question un peu à la légère, et d'autres encore n'ont rien prévu du tout. La Municipalité les a rappelés à leur devoir il y a quinze jours. Une délégation politique est constituée de mon collègue Marc Vuilleumier et de moi-même. Nous veillons à ce que le travail soit fait correctement et qu'il soit possible, à partir d'un certain taux d'absentéisme, d'assurer les tâches essentielles pour le service public.

Question

M. Albert Graf (UDC) : – Ma question concerne la rénovation de l'école de Villamont. Depuis des semaines, on ne voit plus d'ouvriers sur le chantier sud, la nouvelle construction. Y a-t-il une raison? Y a-t-il du retard et un surcoût des travaux?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation : – J'ai passé ces deux der-

niers jours à Villamont. Le chantier continue. Il y a en effet un léger retard dans l'arrivée du revêtement pour le porte-à-faux. Mais pour le moment, il n'y a pas de surcoût.

Question

M. Alain Hubler (AGT) : – Récemment, la Municipalité a annoncé son intention de prendre position sur la votation qui nous sera soumise prochainement concernant l'interdiction des minarets. Un autre problème peut survenir, qui n'est pas tant de fond, mais de forme : il s'agit de l'affiche. Pour mémoire, elle a été interdite le 26 septembre, sauf erreur, dans le canton de Bâle. La Municipalité a-t-elle déjà été interpellée à propos de cette affiche? Et si oui, prendra-t-elle position sur son éventuelle illégalité et cela sur quelles bases?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Ce thème sera débattu demain matin en Municipalité. Vous aurez les réponses plus tard.

Le président : – M. Alain Hubler souhaite répliquer.

M. Alain Hubler (AGT) : – Vous avez répondu à la question si oui, et quand. Cependant, je vous ai demandé sur quelles bases vous pourriez prendre une décision. Ce n'est pas extraordinairement secret, nous pourrions le savoir déjà maintenant.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Nous disposons d'une base très claire : le Règlement communal sur les affiches et le contrat passé avec l'afficheur. Cela concerne le domaine public, j'insiste, et non le domaine privé donnant sur le domaine public. C'est seulement là que nous avons une possibilité d'action. La Commission consultative, dans laquelle chaque parti politique est représenté, a connaissance de ce Règlement. Tous les thèmes liés à la violence et aux questions de société sont importants. Le dernier sujet traité par la Municipalité, pas plus tard que la semaine passée, concernait une affiche sur le dépistage du cancer du sein, sur laquelle nous avons pris position.

Pour l'affiche dont vous parlez, la Municipalité prendra position, du fait que c'est un thème un peu particulier. La position bâloise est à mon sens intéressante...

Le président : – Nous en avons terminé avec les questions orales. Nous passons à la suite de notre ordre du jour. La première urgence demandée par la Municipalité concerne le préavis R24. J'appelle M. Philippe Mivelaz à la tribune.

Octroi d'une subvention d'investissement à la Fondation de Beaulieu pour les travaux de modernisation du site du Palais de Beaulieu – Halles sud et nord + Jardins

Préavis N° 2009/24

Lausanne, le 13 mai 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Introduction

L'avenir de Beaulieu repose sur la mise en place d'une dynamique nouvelle composée de deux éléments complémentaires. Il y a, d'une part, la conclusion d'un accord de partenariat entre Beaulieu Exploitation SA, la Fondation de Beaulieu et Foires Suisses SA, ainsi que la prise de participation majoritaire au capital de Beaulieu Exploitation SA par Foires Suisses SA, élément permettant une redynamisation commerciale et économique tenant compte du marché suisse et international des foires, expositions et congrès. D'autre part, il s'agit de prévoir la mise à niveau des équipements et infrastructures, avec une participation majoritaire des pouvoirs publics, afin de moderniser le site de Beaulieu. Ces deux aspects de la politique de développement de Beaulieu se conditionnent mutuellement et doivent être considérés simultanément.

Après la reconstruction des Halles sud et la modernisation des Halles nord, les compétences et les manifestations amenées par Foires Suisses SA devraient permettre une augmentation du chiffre d'affaires du site de Beaulieu.

La Municipalité demande au Conseil communal de lui octroyer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 20 millions, destiné à subventionner la Fondation de Beaulieu. Ce crédit permettra de couvrir environ 20 % des Fr. 100 millions de francs nécessaires à la reconstruction des Halles sud, à la rénovation des Halles nord et aux Jardins. Le solde de l'investissement sera couvert par le Canton (fonds propres et crédit) ainsi que par la capacité d'investissement propre de Beaulieu et par un crédit bancaire.

Table des matières

1. Introduction	196
2. Rappel	197
3. Impacts économiques du site de Beaulieu	198
3.1 Généralités	198
3.2 Etude Rütter + partner sur l'importance du tourisme – et du tourisme d'affaires – pour l'économie vaudoise.	198
3.3 Les retombées sur l'économie vaudoise du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu	199
4. Etat des lieux	199
4.1 Beaulieu – bref historique	199
4.2 Le site du Palais de Beaulieu	200
4.3 La situation de Beaulieu Exploitation SA	200
4.4 Objectifs de Beaulieu Exploitation SA	201
4.5 La situation de la Fondation de Beaulieu	202
5. Stratégie 2013-2020	202
5.1 Généralités	202
5.2 Stratégie de développement de l'activité « congrès-foires »	203
5.3 Stratégie de développement de l'arc Lémanique	204
5.4 Stratégie d'investissements	204
6. Financement et amortissement	206
7. Enjeux / Risques politiques / Incidences	207
8. Plan des investissements	207
9. Charges financières	208
10. Conclusions	208
Annexes	208

2. Rappel

Fondée en 2000, la Fondation de Beaulieu est devenue propriétaire de l'ensemble des bâtiments du site grâce à des apports de Fr. 33 millions de la Ville de Lausanne, de Fr. 30 millions de l'Etat de Vaud, de Fr. 10 millions des autres Communes de Lausanne Région et de Fr. 7 millions d'autres Communes vaudoises et des milieux économiques.

Ces capitaux ont permis d'améliorer sérieusement le centre de congrès et le bâtiment principal et d'effectuer des travaux de rénovation dont l'ampleur avait été précédemment sous-estimée (voir chapitre 4.5). Aujourd'hui, compte tenu de ses actifs, la capacité à emprunter de la Fondation atteint environ Fr. 15 millions. Elle est donc dans l'incapacité d'assurer le redéploiement et les modernisations indispensables du site de Beaulieu.

Il est à noter qu'aucun lieu de foire d'une certaine importance en Europe ne peut fonctionner sans une aide de base des pouvoirs publics. Les Bâlois viennent de voter plus de Fr. 200 millions pour la modernisation du site d'exposition de Bâle.

3. Impacts économiques du site de Beaulieu

3.1 Généralités

Les centres de congrès et d'expositions sont un maillon important dans la chaîne de valeur ajoutée économique et touristique de toute place économique d'importance. Les centres de congrès sont en particulier un élément déterminant dans le tourisme d'affaires, les centres d'expositions jouant plutôt un rôle dans l'accueil de manifestations destinées au grand public ou à un public professionnel spécialisé.

A ce titre, le Canton de Vaud compte plusieurs centres de taille et de vocation diverses, dont le plus grand est celui de Beaulieu. De manière préalable, il convient de relever que Beaulieu est un des outils nécessaires au développement économique du Canton aussi bien que de la région lausannoise, ceci au titre de condition cadre. L'activité intense des entreprises internationales, des Hautes Ecoles et des institutions internationales de la région génère de nombreux types de manifestations, dont des congrès et des expositions professionnelles. Les retombées de ces manifestations s'expriment, notamment, à travers le nombre de nuitées touristiques qu'elles génèrent : le tourisme d'affaires.

Par ailleurs, les foires destinées au grand public connaissent un renouveau, notamment lorsque la thématique est spécialisée et l'offre exclusive. Les retombées de ces manifestations-ci ne s'expriment pas en nuitées, car les visiteurs, en général, ne séjournent pas dans les infrastructures hôtelières. C'est plutôt par le chiffre d'affaires généré par les entreprises exposantes que se déclinent les retombées de ces foires sur le tissu économique de proximité.

Afin de mieux apprécier l'impact de l'activité touristique en général et du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu en particulier, diverses études ont été menées, dont en particulier deux qui sont reprises ici de manière très résumée.

3.2 Etude Rütter + partner sur l'importance du tourisme – et du tourisme d'affaires – pour l'économie vaudoise

L'étude Rütter + partner sur l'importance du tourisme pour l'économie vaudoise (novembre 2004) met en évidence l'importance des retombées économiques générées par l'activité touristique pour l'ensemble des prestations économiques directes et indirectes intéressant le Canton de Vaud. Le montant de celles-ci atteint un total annuel de Fr. 4,56 milliards.

Ce montant représente une valeur ajoutée brute touristique d'environ Fr. 2,33 milliards sur un total de Fr. 32,4 milliards, soit 7,2% du produit intérieur brut (PIB) du Canton.

Avec 22'510 employés EPT (Equivalence Plein Temps), le tourisme apporte, en 2003, une contribution de 8,6% à l'ensemble de l'emploi dans le canton (262'490 EPT). 72% de ces valeurs sont issues de l'arc lémanique, alors que 16% proviennent des Alpes.

Dans le cadre de cette étude, une analyse détaillée a été consacrée au tourisme d'affaires de l'agglomération lausannoise et de la région Montreux – Vevey. L'étude montre que Lausanne est de loin la première destination touristique vaudoise. L'apport économique de cette activité ne profite pas qu'à ses acteurs directs (les hôteliers) mais à de nombreux secteurs de l'économie : restauration, commerce, biens d'équipement, etc. L'étude en question souligne que le tourisme d'affaires joue un rôle prépondérant, avec, par exemple, des dépenses journalières moyennes de Fr. 282.– dans la région Lausanne/Montreux – Vevey, contre Fr. 144.– par jour pour les autres hôtes.

Parmi les éléments qui ressortent de l'étude :

- le tourisme d'affaires représente 61% des visiteurs dans la région lausannoise ;
- cette proportion atteint 65% pour ce qui concerne l'hôtellerie ;
- le volume d'activité généré par le tourisme d'affaires à Lausanne atteint Fr. 360 millions par an ;
- ce secteur génère, directement ou indirectement, quelque 2080 emplois EPT dans la région ;
- Lausanne représente 36,8% – Fr. 1,67 milliard – du total du chiffre d'affaires direct et indirect du tourisme (Fr. 4,56 milliards).

Ces éléments démontrent l'importance de la branche touristique dans la région lausannoise, en particulier pour tout ce qui touche aux déplacements et au tourisme d'affaires.

Toutefois, si l'étude Rütter + partner démontre clairement le rôle économique important joué par le tourisme d'affaires en général dans l'espace Lausanne/Montreux–Vevey, au sein de l'arc lémanique, elle n'identifie pas précisément la part incombant aux centres de congrès et d'expositions. Afin de mieux cerner l'apport spécifique du Centre de congrès de Beaulieu, une étude plus ciblée a été menée.

3.3 Les retombées sur l'économie vaudoise du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu

L'étude UNIL–CREA (mars 2008) sur les retombées sur l'économie vaudoise du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu analyse plus spécifiquement l'apport de Beaulieu à l'économie vaudoise.

Beaulieu attire ainsi chaque année environ 3'000 exposants et plus de 600'000 visiteurs, que ce soit pour les salons, foires et expositions, les spectacles, les congrès, les assemblées générales ou tout autre événement.

Dans l'ensemble, le chiffre d'affaires initial est estimé à Fr. 238–291 millions, la valeur ajoutée à Fr. 122–149 millions, le revenu net généré à Fr. 44–53 millions et le montant des impôts à Fr. 11–13 millions.

Le Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu injecte ainsi au total un montant annuel de Fr. 415 millions à Fr. 507 millions dans l'économie vaudoise et cela à travers les activités liées directement ou indirectement aux manifestations de Beaulieu. Ce montant global représente 1,2–1,4% du revenu cantonal vaudois, soit environ 1 franc sur 70 de ce revenu cantonal, généré sur un seul site, proportion qui pourrait atteindre près de 1 franc sur 50 avec l'augmentation prévue des activités de Beaulieu.

Les congrès, salons et expositions contribuent pour 84% à l'impact global, les spectacles pour 2,3%, la restauration pour 2,9%, l'hôtellerie pour 1% et Beaulieu Exploitation SA pour 9,7%.

En termes relatifs, ces chiffres sont comparables à ceux obtenus pour les foires de Bâle, de Zurich et de Saint-Gall.

4. Etat des lieux

Sans pouvoir présumer des effets à court et moyen termes de la crise économique dans laquelle nous entrons, le présent chapitre brosse un bref tableau de la situation actuelle du site de Beaulieu et des deux acteurs principaux, Beaulieu Exploitation SA et la Fondation de Beaulieu.

4.1 Beaulieu – bref historique

A l'origine, en 1919, Beaulieu était constitué en société coopérative liée à la Commune de Lausanne par convention. La coopérative avait pour but la mise sur pied du Comptoir suisse, tâche qui s'est ensuite élargie à l'organisation d'autres exposition et manifestations, notamment des congrès. A partir de 1985, Lausanne versait à la coopérative propriétaire des bâtiments une subvention annuelle de l'ordre de Fr. 4 millions destinée à permettre l'entretien et la rénovation du patrimoine immobilier. Les terrains, eux, restaient propriété de la Ville de Lausanne et étaient mis à la disposition de la coopérative par droit de superficie.

En 1998, pour faire face aux investissements lourds nécessités par Beaulieu, compte tenu de l'état du patrimoine immobilier, pour s'adapter aux besoins d'un centre d'expositions et de congrès moderne, pour impliquer durablement de nouveaux partenaires et pour disposer d'une structure juridique et financière adaptée, les structures de Beaulieu ont été modifiées comme suit :

- Constitution d'une fondation de droit public, destinée à reprendre l'ensemble des bâtiments et installations techniques fixes de Beaulieu. La Fondation est constituée par l'Etat de Vaud, la Commune de Lausanne et d'autres Communes vaudoises, voire d'autres partenaires. Son capital, de Fr. 80 millions, a permis le rachat des immeubles et installations techniques fixes et, parallèlement, le remboursement des emprunts de la coopérative.
- Constitution d'une société anonyme au capital de Fr. 5'000'000.–, qui loue les bâtiments à la Fondation et est chargée de l'exploitation. Elle est essentiellement constituée de partenaires privés.
- Signature d'une convention définissant les relations entre les deux entités.

La Municipalité a participé au capital de la Fondation à hauteur de Fr. 33 millions, alors que l'Etat y a contribué pour un montant de Fr. 30 millions et les Communes de Lausanne Région pour Fr. 10 millions. D'autres sources de financement ont complété le capital de dotation à Fr. 80 millions. Ce montant a servi à désendetter Beaulieu et a permis des travaux d'entretien et de maintenance importants, financés également par les loyers annuels versés par la société d'exploitation à la Fondation.

La mise en œuvre de ce dispositif a entraîné également la suppression de la subvention communale annuelle et la modification des droits de superficie accordés par la Ville à la société coopérative, qui ont été transférés à la Fondation.

Ainsi, la Ville de Lausanne, de principal soutien des activités de Beaulieu qu'elle était précédemment, est devenue un des partenaires – essentiel – des nouvelles structures, avec d'autres collectivités. A ce titre, elle dispose de sièges au Conseil de la Fondation et d'un représentant au Conseil d'administration de la société d'exploitation.

4.2 Le site du Palais de Beaulieu

Beaulieu Lausanne est relié aux grands axes européens. Le site est facilement accessible en avion (env. quarante minutes depuis l'aéroport de Genève Cointrin), en voiture ou en train : il se trouve à quinze minutes à pied du centre ville. Les transports publics lausannois (tl) assurent une desserte efficace et directe du site, desserte qui continuera par ailleurs à s'améliorer. Il bénéficie de la proximité du CIO, de hautes écoles (EPFL, ECAL, IMD), du siège d'entreprises internationales renommées, d'un réseau hôtelier étoffé, de restaurants permettant d'apprécier les plaisirs de la gastronomie, de la proximité d'activités culturelles variées et nombreuses et de la tranquillité et de la qualité de vie locale.

Le site de Beaulieu bénéficie d'un certain cachet historique, bien valorisé dans le centre de congrès, pour une surface d'exposition de plus de 60'000 m² qui comprend 30 auditoriums, salles de conférence et de congrès, de séminaires et de banquets, pouvant accueillir de 15 à 5000 personnes (places assises). Les salles de congrès sont équipées des dernières technologies. Le théâtre, un des plus grands de Suisse, peut contenir 1850 personnes. Le cinéma affiche 650 places. Le site compte environ 10 lieux de restauration, desservis par une grande cuisine de production, ainsi que des caves de dégustations très typiques, un grand restaurant et une salle de bal. La villa du Presbytère (maison de maître) permet des rencontres personnalisées et le parking couvert peut accueillir 600 véhicules. Les Jardins ont une double vocation d'offrir des espaces complémentaires de foires et de servir de parc public dans les périodes creuses.

Le grand handicap actuel du site est l'état de vétusté avancé d'une partie importante des infrastructures qui n'ont pas encore pu être assainies techniquement. C'est notamment le cas des zones destinées aux foires et expositions, soit les Halles sud et nord et de l'aile sud du Palais de Beaulieu. Cet état de vétusté doit impérativement être corrigé par des travaux lourds de rénovation. Ces travaux et leur financement font l'objet du présent préavis et d'un exposé des motifs et projet de décret cantonal simultané.

4.3 La situation de Beaulieu Exploitation SA

Confrontée à une concurrence féroce sur le marché suisse, où les villes de Bâle, de Zurich et de Berne ont modernisé leurs centres d'expositions récemment, et à un effritement des revenus de ses foires et salons historiques, la société Beaulieu Exploitation SA a mis en place une politique de diversification de ses revenus, réussissant ainsi à se dégager partiellement d'une dépendance extrême à sa principale source de chiffre d'affaires : la Foire du Comptoir suisse.

Elle a également optimisé et modernisé sa gestion. Avec un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de Fr. 30 millions, Beaulieu Exploitation SA présente des bénéfices d'exploitation depuis sa fondation en 2000. La situation financière et comptable de Beaulieu Exploitation SA est ainsi à ce jour saine mais fragile car les résultats d'exploitation ne permettent pas de couvrir l'ensemble des charges résultant des coûts d'infrastructures selon de stricts critères économiques.

Malgré ces éléments positifs, la société Beaulieu Exploitation SA est consciente qu'elle a manifestement atteint un plafond structurel dans son développement. Le chiffre d'affaires ne croît plus que très marginalement, notamment en raison de la difficulté croissante à louer une partie importante des locaux qu'elle commercialise, jugés trop vétustes. Par ailleurs, sa capacité à investir à long terme dans la création de nouvelles foires, expositions et manifestations, notamment des foires et des expositions professionnelles, est également très limitée.

Il convient de rappeler que la convention qui lie la Fondation et la société d'exploitation prévoit un lien direct entre les investissements réalisés par la Fondation et le montant du loyer payé par la société d'exploitation. Au cours de ces cinq

dernières années, cette provision automatique n'a pas été mise en œuvre à 100 %, car elle aurait signifié une augmentation insupportable du montant du loyer, augmentation que la société d'exploitation aurait été dans l'impossibilité d'assumer en raison de la difficulté à reporter ces coûts sur le locataire des surfaces.

Dans la situation actuelle, une augmentation du montant de son loyer est impossible et le maintien au niveau actuel n'est pas garanti. Sans une amélioration très substantielle de l'infrastructure pour les expositions et foires, Beaulieu Exploitation SA ne pourra pas diversifier ses activités et augmenter les revenus issus de ses trois segments d'activités : congrès, foires et salons. Il est d'autre part certain que le report de tels investissements amène des organisateurs d'événements à quitter Beaulieu, en raison du niveau insuffisant de qualité des infrastructures mises à disposition. Ce risque est pris très au sérieux par tous les partenaires. En résumé, dans l'état actuel du site, Beaulieu Exploitation SA ne peut guère tabler sur un véritable développement des salons, foires et événements professionnels.

Il faut aussi constater que le site ne permet pas la tenue simultanée de plusieurs manifestations de qualité. A titre d'exemple, la foire EPHJ, Exposition Professionnelle des pièces d'Horlogerie et de Joaillerie, connaît un développement remarquable. Cette exposition professionnelle a généré la création de la foire EPMT, salon des professionnels de Microtechnologie, qui doit se dérouler simultanément. Beaulieu Exploitation SA est, pour l'instant, contrainte d'organiser cette deuxième manifestation dans les Halles nord. Or, ces halles ne sont pour l'heure pas compatibles avec l'environnement technologique exigé par les exposants d'une foire de miniaturisation. Il est donc urgent pour Beaulieu Exploitation SA – si l'on entend développer le site de Beaulieu – de réaliser les nouvelles halles d'expositions afin de permettre la tenue simultanée de plusieurs manifestations de qualité.

Pour rappel, il faut aussi mentionner un environnement concurrentiel en pleine mutation, notamment avec la mise en service du Learning center de l'EPFL, géré par Beaulieu Exploitation SA, le centre des congrès de Montreux mais aussi le développement de l'offre pour accueillir des petits congrès en particulier dans les hôtels de l'agglomération.

4.4 Objectifs de Beaulieu Exploitation SA

Après une période de baisse prolongée, les activités de foires et congrès sont aujourd'hui à nouveau en expansion. Dans un monde globalisé, les professionnels ont plus que jamais besoin de points fixes où se réunir, rencontrer leurs clients et évaluer les produits de leurs concurrents. Les foires retrouvent donc toute leur utilité et le moment est venu de profiter de cette tendance marquée.

Dans ce contexte, l'objectif de Beaulieu Exploitation SA, avec un outil de travail adapté et modernisé, est d'atteindre d'ici 2015 un chiffre d'affaires de l'ordre de Fr. 40 millions à Fr. 45 millions, soit un accroissement du chiffre d'affaires à court terme de l'ordre de 35 % par rapport à la situation actuelle. Le plan d'affaires établi pour la collaboration avec Foires Suisses SA a été établi dans cette optique et table sur le caractère réaliste de cette projection. Mais pour poursuivre son développement, elle doit, d'une part, disposer de halles d'exposition conformes aux exigences qualitatives du jour et, d'autre part, nouer des partenariats stratégiques avec d'autres acteurs actifs en Suisse. Dans ce sens, Foires Suisses SA, qui réunit les entités Foire Bâle et Foire Zurich, a donné son accord de principe quant à la concrétisation de tels partenariats. Cet accord est toutefois conditionné à la mise en œuvre du programme de modernisation du site, objet du présent préavis. Foires Suisses SA a entériné ainsi l'intérêt du site de Beaulieu et a confirmé que son expérience dans l'organisation de foires est de nature à assurer la rentabilité de l'exploitation de Beaulieu.

La Municipalité considère que Lausanne peut se positionner de manière spécifique et performante en tant que place de congrès et d'expositions, comme ont su le faire, en phase avec leur économie locale et régionale, Genève, Berne ou Saint-Gall, et de nombreux sites à l'étranger.

La Municipalité croit au potentiel du site urbain de Beaulieu et soutient pleinement la stratégie développée d'entente avec la Fondation de Beaulieu qui, moyennant l'amélioration des infrastructures existantes, est de nature à permettre au Canton de Vaud et à la Ville de Lausanne de disposer d'un site de foires et d'expositions qui compte sur les plans régional, national et international. Suite à sa séance de Conseil d'administration du 8 mai 2009, Foires Suisses SA a décidé la reprise d'une forte majorité du capital de Beaulieu Exploitation SA.

4.5 La situation de la Fondation de Beaulieu

La Fondation de Beaulieu a été constituée le 1^{er} février 2000 avec un capital de dotation de Fr. 80 millions, engagés par l'Etat de Vaud (Fr. 30 millions), la Ville de Lausanne (Fr. 33 millions) et d'autres Communes et collectivités (Fr. 17 millions). Elle a pour but d'être propriétaire d'un complexe immobilier, notamment à destination d'expositions, de manifestations et de congrès, dans l'intérêt général et public. Elle est au bénéfice d'un droit de superficie accordé par la Commune de Lausanne.

La Fondation a la charge des travaux d'entretien et procède aux nouveaux investissements. Elle loue les bâtiments dont elle est propriétaire à Beaulieu Exploitation SA pour un loyer qui doit en principe lui permettre d'assumer les frais d'entretien et de rénovation, ainsi que l'amortissement du capital investi. Ces deux entités sont liées par une convention jusqu'au mois de décembre 2010.

Cette organisation formelle a été mise en œuvre de manière à mener un travail de modernisation, dans un premier temps, du centre de congrès, tout en assurant également le désendettement de Beaulieu, un assainissement partiel des zones d'expositions et d'une petite partie de la zone culturelle du site.

Les travaux suivants, réalisés depuis 2000, peuvent être mis en évidence :

- rénovation de la partie nord du bâtiment principal et création d'un centre de congrès moderne et contemporain, pour un coût de plus de CHF 30 millions ;
- entretien et réparations d'urgence des bâtiments, notamment destinés aux expositions, pour un montant global de Fr. 18 millions depuis 2000.

Ces travaux ont été financés par les fonds propres de la Fondation, par la part prélevée sur le loyer perçu auprès de la société d'exploitation et par deux emprunts (Fr. 1,8 million du Fonds cantonal d'équipement touristique et Fr. 5 millions de la BCV).

Par ailleurs, afin de rationaliser la gestion du site et de concentrer l'affectation des surfaces à disposition sur l'activité de base, il a été décidé de resserrer la surface mise à disposition de l'activité foires, congrès et expositions, en remettant à la Ville de Lausanne, contre une réduction du droit de superficie, des surfaces sous-utilisées situées au nord (Halles Rurales) et à l'est du complexe (Front Jomini), ceci permettant la création de logements (à la place des Halles Rurales), de surfaces hôtelières et d'un centre d'affaires (sur le Front Jomini).

Il convient de signaler que tant la Fondation que la Société d'exploitation ont participé à l'élaboration du concours d'architecture destiné à définir et à cadrer l'évolution générale du site sur le périmètre Halles sud et Front Jomini. Le lauréat du concours est le bureau d'architectes Pont 12 avec le projet «taoua».

Enfin, dernière information d'importance sur l'évolution récente, il convient de signaler la diminution substantielle, acceptée par le Conseil communal de Lausanne, du droit de superficie annuel payé par la Fondation.

La situation financière et comptable actuelle de la Fondation est saine, mais elle ne dispose pas à elle seule des ressources nécessaires à la modernisation et à la dynamisation de l'équipement.

Toutefois, tout comme Beaulieu Exploitation SA, la Fondation a atteint un palier structurel. Les ressources financières à sa disposition sont utilisées principalement pour réparer, souvent en urgence, des locaux d'expositions vétustes, ceci sans réelle valeur ajoutée pour l'exploitant.

La Fondation n'est dès lors pas en mesure, sans appui financier extérieur, d'initier les travaux indispensables à la poursuite de l'essor du site de Beaulieu et à la mise à disposition de l'économie vaudoise et lausannoise d'un site modernisé permettant de répondre aux besoins d'un tissu économique dynamique.

5. Stratégie 2013-2020

5.1 Généralités

La stratégie Beaulieu 2020, mûrie depuis l'an 2000, a pour objectif de transformer le site de Beaulieu, devenu au fil du temps un vétuste centre régional, en un centre contemporain, moteur du dynamisme économique de toute une région.

Cette stratégie a servi de fil rouge aux multiples démarches lancées par les deux acteurs que sont la Fondation de Beaulieu et Beaulieu Exploitation SA. La première phase de la stratégie Beaulieu 2020 a consisté à investir dans le bâtiment principal

pour doter le site d'un Centre de congrès moderne. Plus de Fr. 50 millions ont déjà été investis. La phase actuelle s'inscrit dans le prolongement de ce qui a déjà été fait, elle en est la suite logique. Aujourd'hui, la moitié du chemin a été parcouru et il s'agit de finir le travail pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie.

La stratégie Beaulieu 2020 contient les éléments principaux suivants :

- un plan d'investissement en trois phases. Le cofinancement des travaux des phases une et deux, portant sur un montant de Fr. 100 millions, à réaliser d'ici à 2015, fait l'objet du présent préavis. La troisième phase, qui concerne le sud du bâtiment principal, se déroulera après 2015 ;
- une projection financière regroupant les éléments pertinents pour les deux partenaires (Beaulieu Exploitation SA et Fondation de Beaulieu) ; ce document met en évidence la nécessité absolue que Beaulieu Exploitation SA génère rapidement un montant de chiffre d'affaires de l'ordre de Fr. 40 millions à Fr. 45 millions par an. Cet objectif ne pouvant être réalisé sur le plan interne, il a été décidé de rechercher un partenaire extérieur crédible, en l'occurrence Foires Suisses SA, capable d'apporter un chiffre d'affaires complémentaire de l'ordre d'au moins 35% par an, comme l'indique le plan d'affaires réalisé en vue de concrétiser cette collaboration ;
- la concrétisation du partenariat stratégique entre Beaulieu Exploitation SA et Foires Suisses SA. Cet acteur s'engage d'ores et déjà à régionaliser à Lausanne des expositions existantes pour un montant de chiffre d'affaires de Fr. 10 millions à Fr. 15 millions par an et à reprendre plus de 60% du capital de Beaulieu exploitation SA. Cet engagement couvre l'essentiel de l'accroissement du chiffre d'affaires nécessaire.

La concrétisation définitive de ce dernier point est cependant conditionnée à la capacité des acteurs vaudois à réaliser rapidement la modernisation de la partie foires et salons du site, soit les Halles sud et nord. En effet, une augmentation d'au moins 35% du chiffre d'affaires ne peut être atteinte sans améliorer la fonctionnalité de ces halles.

La déclinaison opérationnelle de la stratégie et l'illustration des conséquences de ces projets sont présentées ci-après, divisées en trois volets, soit :

- la stratégie de développement de l'activité «congrès-foires» ;
- la stratégie d'investissements ;
- la stratégie de financement et d'amortissement.

5.2 Stratégie de développement de l'activité « congrès-foires »

Les analyses comparatives menées à ce jour indiquent que la structure d'acquisition d'événements (foires, congrès et expositions) doit atteindre une masse critique dépassant celle qui existe à Beaulieu actuellement pour être en mesure de générer un chiffre d'affaires de l'ordre de Fr. 45 millions par an. Pour générer une telle croissance, tous les segments de l'activité et donc toutes les surfaces à disposition doivent être mobilisés.

Un premier pas, dans le domaine des congrès, a été fait avec la création de la plateforme Swiss Riviera Events Alliance, qui coordonne la promotion des centres de congrès de Montreux et de Beaulieu sur les marchés internationaux. Une deuxième étape a été franchie lorsque Beaulieu Exploitation SA a été choisie par l'EPFL comme partenaire exploitant du futur centre de rencontres de l'EPFL.

Il faut rappeler que Beaulieu Exploitation SA a mis en place une politique de diversification de ses principales foires et expositions, avec un certain succès. Ces actions ne sont pas encore suffisantes. Néanmoins, elles ont permis à Beaulieu Exploitation SA de développer légèrement son chiffre d'affaires et de «rester» dans la course des centres de congrès et d'expositions suisses.

Afin d'être en mesure d'envisager une augmentation substantielle de son chiffre d'affaires (actuellement d'environ Fr. 30 millions) – de l'ordre de 35% à 50%, soit un objectif stratégique d'un chiffre d'affaires annuel de Fr. 40 millions à Fr. 45 millions –, le positionnement de Beaulieu doit obligatoirement s'inscrire de manière plus nette dans une perspective nationale, profitant de sa localisation centrale en Suisse romande, afin d'attirer de nouvelles affaires.

Dans cette optique, Beaulieu Exploitation, avec l'appui explicite de la Fondation de Beaulieu et des exécutifs du Canton de Vaud et de Lausanne, est en négociation concernant les modalités du rapprochement avec Foires Suisses SA, entité qui regroupe Foire Bâle et Foire Zurich. Ce projet prévoit les étapes successives suivantes :

- Etape 1 : Collaboration entre Beaulieu Exploitation SA et Foires Suisses SA en 2009.
- Etape 2 : Intégration de Beaulieu Exploitation SA dans Foires Suisses SA, dès que le financement des travaux de modernisation des Halles sud et nord aura été stabilisé.

L'assainissement et la modernisation des Halles sud et nord conditionnent de fait la réalisation de l'étape 2 du rapprochement avec Foires Suisses SA. Ce rapprochement est indispensable pour augmenter rapidement le chiffre d'affaires et rentabiliser les investissements consentis.

5.3 Stratégie de développement de l'arc lémanique

Il convient de souligner que le renforcement du site de Beaulieu participe à l'amélioration du positionnement des infrastructures de l'arc lémanique, alors que la concurrence internationale se durcit.

Les investissements de modernisation de Genève (Palexpo), indispensables au bon fonctionnement de l'économie touristique de l'ensemble de l'arc lémanique, sont une thématique abordée actuellement sous le double axe de la promotion économique et touristique. La collaboration entre Beaulieu, le Centre de Congrès de Montreux et le Centre de rencontres de l'EPFL doit être appréciée dans le même contexte de concurrence internationale exacerbée et de coordination nécessaire entre les centres de congrès et d'expositions romands et suisses.

La région lémanique doit être capable de mettre sur le marché international quatre centres de congrès, de foires, d'expositions et de rencontres de haute qualité, animés par des opérateurs dynamiques et qui collaborent ensemble. Ces centres, appuyés dans leur développement par des Offices du tourisme dynamiques, contribuent également à consolider une offre hôtelière diversifiée et de grand professionnalisme.

La région lémanique, si elle est capable de concrétiser cette vision ambitieuse mais réaliste, a de très grandes chances de participer au développement international de l'activité du tourisme d'affaires, tout en mettant à disposition de l'économie régionale des infrastructures dont elle a besoin pour son développement.

Le Conseil d'Etat et la Municipalité de Lausanne estiment que les avantages liés aux synergies mises en place permettent de largement contrebalancer les inconvénients liés à la concurrence interne entre places de foires helvétiques. C'est en effet toute la place helvétique qui gagnera en lisibilité par une mise en réseau renforcée des acteurs majeurs du pays. Mais, pour atteindre les objectifs, la stratégie de développement doit impérativement être coordonnée avec la stratégie d'investissements détaillée ci-dessous.

5.4 Stratégie d'investissements

Pour atteindre les buts stratégiques, qui contribuent à consolider les atouts de la place économique vaudoise, la Fondation doit impérativement poursuivre son programme de modernisation et de reconstruction du site de Beaulieu par la réalisation des deux chantiers importants que sont la démolition et la reconstruction des Halles sud et la modernisation structurelle des Halles nord, complétés par la restructuration des Jardins et la rénovation d'infrastructures centralisées, dont en particulier la production de froid et la cuisine principale de production. Ces travaux s'ajoutent aux investissements déjà réalisés pour la modernisation de Beaulieu. Entre 2000 et 2008, ce sont ainsi plus de Fr. 50 millions qui ont été investis pour les rénovations et les réparations du site

Les travaux pour les Halles nord et sud, y compris les travaux sur la toiture et les façades du palais, doivent être réalisés d'ici à 2015. La Fondation, en plein accord avec Beaulieu Exploitation SA, souhaite exécuter ces travaux de manière à ce qu'une partie importante des nouvelles infrastructures d'expositions (Halles sud) soit opérationnelle en 2011 pour accueillir Gymnastrada à Lausanne.

Ces deux phases d'un même projet doivent être complétées par l'assainissement du périmètre de l'aile sud du Palais de Beaulieu, périmètre qui englobe le théâtre, le grand restaurant, la salle de bal et le cinéma. Ces travaux ne peuvent cependant être entrepris sans que la vocation de ces locaux ne soit réaffirmée. Ni la Fondation, ni la société d'exploitation ne peuvent, seules, mener cette réflexion préalable à toute étape des travaux. Il conviendra dès lors de lancer ce dialogue, probablement en 2015. Les travaux de ce périmètre sont à réaliser, idéalement, à partir de 2016.

Plus en détails, la stratégie d'investissements s'articule comme suit :

Phase 1, de 2008 à 2011 : assurer, avant 2011 (objectif Gymnastrada)

- la rénovation complète du corps principal du Palais de Beaulieu et son aile nord, comprenant la Halle 7, et la rénovation partielle des cuisines. Cette phase, quasiment achevée, implique avant tout des travaux en toiture et sur la façade Bergières (ceux-ci pouvant toutefois être faits après 2011) ;

- le désengagement des Halles Rurales. Ce volet de la phase 1 est terminé; ce périmètre est retourné à la Ville de Lausanne, qui y fait ériger des logements;
- la valorisation foncière du périmètre du Front Jomini. Ce volet de la phase 1 est en cours de réalisation. Le résultat financier de cette valorisation foncière s'est exprimé par la décision du Conseil communal de la Ville de Lausanne de bloquer le loyer de la Fondation à un montant de Fr. 600'000.–, alors que le bail initial prévoyait une augmentation linéaire culminant à Fr. 2 millions. Dès lors, la démolition et la reconstruction à neuf des bâtiments du Front Jomini peuvent débuter. Le lauréat de l'appel à investisseurs est la société Orox, représentée par Losinger. Le périmètre du Front Jomini est sous la responsabilité de la Ville de Lausanne, qui a mené la procédure de concours d'architecture, ceci en totale coordination avec la Fondation de Beaulieu et la société Orox. Le lauréat du concours est le bureau d'architectes Pont 12 avec le projet «taoua»;
- la démolition et la reconstruction à neuf des Halles sud, ainsi que la construction d'un couvert de translation entre les Halles sud et les Halles nord. Ce volet de la phase 1 se réalisera dans le cadre légal du PGA existant. Ce périmètre a été intégré au périmètre du concours d'architecture;
- un entretien permanent des Halles nord jusqu'en 2012.

Phase 2, de 2011 à 2015 : assurer avant 2015

- la rénovation complète des Halles nord
- la restructuration des Jardins
- la rénovation complète de différentes infrastructures centralisées (production de froid, cuisine de production,...)

Phase 3, après 2015 : assurer dès 2016

- la rénovation des surfaces intérieures du sud du Palais de Beaulieu, un ensemble unique en Suisse romande, ceci dans le cadre d'un plan d'affaires encore à établir.

Exprimée en termes d'investissements, la stratégie en trois phases développée ci-dessus implique, pour les deux premières phases, les investissements suivants :

Phase 1, avant juin 2011 :

- | | | |
|---|-----|--------------|
| • Démolition et reconstruction à neuf des Halles sud | Fr. | 40'000'000.– |
| • Entretien minimum des Halles nord | Fr. | 2'000'000.– |
| • Révision de la toiture/façade du Palais de Beaulieu | Fr. | 8'000'000.– |

Total phase 1	Fr.	50'000'000.–
----------------------	------------	---------------------

Phase 2, de juillet 2011 à 2015 :

- | | | |
|---|-----|--------------|
| • Rénovation complète des Halles nord | Fr. | 35'000'000.– |
| • Restructuration des Jardins et aménagements | Fr. | 5'000'000.– |
| • Infrastructures centralisées (froid et cuisine) | Fr. | 5'000'000.– |
| • Divers et imprévus | Fr. | 5'000'000.– |

Total phase 2	Fr.	50'000'000.–
----------------------	------------	---------------------

Total des phases 1 et 2 faisant l'objet du présent préavis	Fr.	100'000'000.–
---	------------	----------------------

Phase 3, après 2015 :

- Requalification de l'aile sud du Palais de Beaulieu. Le coût de ces travaux n'est pas encore chiffré. Il dépendra de l'affectation et de la structure de financement qui seront retenues.

Ces coûts ont été estimés sur la base des standards actuels de la construction. En regard de l'étalement des travaux dans le temps, ils devront très certainement être réajustés en fonction de l'évolution des coûts de la construction.

Il faut aussi relever que si Fr. 100 millions de fonds principalement publics seront investis d'ici à 2015, ce sont par ailleurs, avec la réalisation du Front Jomini, Fr. 100 millions additionnels de fonds totalement privés qui seront investis pour un centre multifonctionnel, combinant une offre hôtelière, de restauration, ainsi qu'un centre d'affaires en relation avec les activités de congrès, foires et expositions, infrastructures importantes pour la réalisation de la stratégie Beaulieu 2020. Et de préciser que ces Fr. 100 millions d'investissements privés ne seront pas consentis sans une rénovation des Halles sud en 2010. Le projet de reconstruction du Front Jomini vise ainsi à compléter la palette des activités sur le site, notamment en matière d'offre hôtelière.

D'autre part, des investissements privés de l'ordre de Fr. 30 millions sont prévus sur le périmètre libéré par la contraction des activités du site. Il s'agit principalement de la construction de logements sur la zone des anciennes Halles Rurales.

La planification des travaux impose un démarrage rapide. En effet, un des objectifs est de disposer pour Gymnastrada en 2011 de nouvelles Halles sud répondant aux standards actuels, et, dès 2015, d'un centre de congrès et d'expositions complet – incluant le Palais de Beaulieu et les Halles nord et sud – adapté aux exigences modernes, conforme aux prescriptions de sécurité et ne nécessitant plus d'investissements majeurs pour une période de 15 ans.

La Municipalité est convaincue de la nécessité d'entreprendre les travaux détaillés dans le présent préavis et de les réaliser rapidement pour permettre un réel développement de Beaulieu et donner au Canton de Vaud et à Lausanne un site de foires et d'expositions susceptible de contribuer au rayonnement économique de toute la région.

6. Financement et amortissement

En raison des incertitudes liées à l'affectation des locaux de l'aile sud du Palais de Beaulieu (théâtre), il a été décidé, conjointement par la Fondation de Beaulieu et Beaulieu Exploitation SA, d'aborder la problématique du financement de la stratégie d'investissements sous l'angle des deux premières phases, celles-ci présentant des objectifs clairs et stabilisés, tant sur le plan des travaux à réaliser que sur le plan de la commercialisation future des locaux rénovés. Elles portent ainsi sur un montant global de travaux de Fr. 100 millions.

L'analyse des possibilités de financement du montant de Fr. 100 millions, menée avec des partenaires externes, a clairement mis en évidence la très faible capacité d'endettement de la Fondation de Beaulieu, malgré sa fortune immobilière importante. En effet, la Fondation est handicapée par les éléments suivants (que les autres centres de foires et d'expositions connaissent également) :

- la Fondation ne dispose, comme revenus réguliers, que du produit des loyers versés par Beaulieu Exploitation SA, alors que le marché et son contexte concurrentiel exercent une pression à la baisse sur les prix de location qu'il est possible de facturer aux clients ;
- l'exigence de la clientèle de disposer de surfaces modernes, bien équipées sur le plan technologique, à des prix corrects. Dans le cas particulier de Beaulieu, l'aspect de monument historique du Palais de Beaulieu renchérit toute opération immobilière ;
- et, surtout, le très important retard en matière d'entretien lourd, qui grève actuellement le compte d'exploitation de la Fondation.

Par ailleurs, si le chiffre d'affaires de Beaulieu Exploitation suffit pour couvrir les frais d'exploitation du site et une partie des frais d'entretien par le biais du paiement d'un loyer, ce loyer ne permet pas à la Fondation de Beaulieu de financer sans soutien public les travaux de rénovation et les investissements nécessaires, ceci tout en assurant par ailleurs les nécessaires amortissements.

Ces constats conjugués rendent un apport substantiel de fonds publics absolument essentiel, sous peine de voir la Fondation de Beaulieu dans l'incapacité d'engager les travaux nécessaires.

Le modèle de financement proposé prévoit les sources de financement suivantes :

Fonds propres Fondation de Beaulieu	5'000'000.–
Affectation d'une part du loyer versé à la Fondation	20'000'000.–
Apport de Beaulieu Exploitation SA	5'000'000.–
Apport à fonds perdus de la Ville de Lausanne	20'000'000.–
Apport à fonds perdus du Canton	20'000'000.–
Prêt cantonal sans intérêt	15'000'000.–
Prêt bancaire	15'000'000.–
Total	100'000'000.–

L'apport des collectivités publiques est proposé dans le cadre de l'augmentation de capital, à raison de Fr. 20 millions à charge de l'Etat de Vaud, de Fr. 20 millions à charge de la Ville de Lausanne et de l'octroi d'un prêt sans intérêts cantonal de Fr. 15 millions, soit un effort public conjoint de Fr. 55 millions sur un montant total d'investissements de Fr. 100 millions.

Par ailleurs, afin de permettre à la Fondation d'assumer les nécessaires travaux d'entretien lourd indispensables dans l'attente des nouvelles halles et de financer les indemnités convenues pour les nuisances subies en phase de chantier, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'abandonner le remboursement du prêt du Fonds d'équipement touristique (FET) s'élevant à Fr. 1,8 million accordé à la Fondation de Beaulieu en date du 17 janvier 2007.

En se basant sur le modèle de financement proposé, les projections financières portant sur les années 2009-2015 indiquent que la Fondation de Beaulieu et Beaulieu Exploitation SA, grâce à l'appui des collectivités publiques, sont en mesure de supporter les coûts financiers de l'opération ainsi que de rembourser les prêts consentis et poursuivre l'entretien, la rénovation et les réparations courants.

La stratégie de financement permet également à la Fondation d'assumer une politique d'amortissement comprise entre 40% et 70% des nouveaux investissements. Cette stratégie d'amortissement conservatrice permettra à la Fondation de respecter ses obligations légales en matière comptable tout en remboursant les prêts consentis.

7. Enjeux / Risques politiques / Incidences

L'état de vétusté des bâtiments (Halles sud et nord) est particulièrement préoccupant et ne doit pas être sous-estimé en termes de risques d'utilisation, tant pour la Fondation que pour Beaulieu Exploitation SA.

Sur le plan commercial, cet état général des halles n'est pas à la hauteur du rôle que Beaulieu veut et peut jouer en matière de développement économique. Sur le plan de l'image, l'état des infrastructures de foires et d'expositions ne facilite pas l'acquisition de nouveaux clients.

Sans soutien financier, tant au niveau du Canton que de la Ville de Lausanne, la Fondation ne pourra engager les rénovations nécessaires et devra se contenter de lancer, au coup par coup, des opérations de «rafistolage», sans aucune valeur ajoutée, et d'un coût disproportionné.

Les conséquences probables seront :

- une diminution permanente du chiffre d'affaires pour Beaulieu Exploitation SA ;
- la défection de Foires Suisses SA, qui n'envisage pas de mener une opération majeure de collaboration stratégique et de reprise d'une majorité des actifs de Beaulieu Exploitation SA sans modernisation des halles d'expositions ;
- une fermeture successive des périmètres les plus dangereux ou inutilisables et finalement, une probable fermeture d'une majeure partie du site à vocation d'accueil de foires et d'expositions.

Si tel devait être le cas, la stratégie Beaulieu 2020, qui implique de disposer d'une infrastructure de congrès, foires, salons et expositions performante et adaptée aux exigences du jour, ne pourra pas se concrétiser. L'objectif de transformer le site de Beaulieu en un centre contemporain, moteur du dynamisme économique de toute une région devra définitivement être abandonné.

Les impacts économiques positifs mentionnés au chapitre 3 seraient progressivement perdus ainsi que les investissements importants consentis ces dernières années. Il convient par ailleurs de rappeler que les investissements présentés seraient consentis pour une infrastructure dont l'Etat est déjà copropriétaire. Il s'agit de ce fait d'un choix éminemment politique.

8. Plan des investissements

Le projet de participation de la Ville de Lausanne à la modernisation du site de Beaulieu est mentionné au plan des investissements 2009-2012 sous la rubrique pour mémoire (p. m.). Il n'était pas encore possible de chiffrer de manière précise la participation des collectivités publiques au projet, ni de savoir si l'investissement serait fait en une ou deux fois. La condition claire posée par Foires Suisses SA demandant la certitude d'une reconstruction des Halles sud et d'une rénovation des Halles nord a conduit le Conseil d'Etat et la Municipalité de Lausanne à présenter l'ensemble des dépenses de 2009 à 2016 en une seule décision.

En première approximation, les dépenses pour la Ville devraient atteindre environ 2 millions par an sur les années 2009, 2010, 2011 et 2012 et de 4 millions par an de 2013 à 2015.

9. Charges financières

Calculées sous forme d'annuités constantes au taux de 4 % pendant 20 ans, les charges financières s'élèveront à Fr. 1'471'600.– par an.

10. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2009/24 de la Municipalité, du 13 mai 2009 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner ce préavis ;
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour ,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 20 millions pour sa participation à la modernisation du site de Beaulieu à travers la Fondation de Beaulieu sous forme de subvention d'investissement ;
2. d'amortir annuellement la dépense prévue sous chiffre 1 à raison de Fr. 1'000'000.– par la rubrique 1300.331 du Service du développement de la ville et de la communication ;
3. de porter à la rubrique 1300.390 du Service du développement de la ville et de la communication les intérêts relatifs à l'octroi du crédit mentionné sous chiffre 1.

1. Annexes

1.1 Prestations offertes par le Palais de Beaulieu et le Centre de congrès et d'expositions de Montreux

Données de bases	Beaulieu	Lausanne	Centre de Congrès de Montreux
Surfaces expositions (m2)	68'000		18'000
Surfaces conférences (m2)	5'500		1'320
Capacité max. nbre pers. Théâtre/Conférences	7'250		1'800
Capacité max. nbre pers Séminaires	7'250		700
Capacité max. nbre pers Banquets	1'000		850
Nombre de congrès séminaires	5		24
Nombre de participants congrès, séminaires	6'055		9'370
Nombre de manifestations diverses	102		25
Nombre de participants de manifestations diverses	60'355		16'570
Nombre de théâtres, concerts	38		37
Nombre de participants théâtres, concerts	56'425		270'600
Nombre de salons, expositions	26		7
Nombre de participants salons, expositions	836'586		39'650
Nombre d'exposants salons, expositions	3'282		Non recensé

1.2 Offres des centres de congrès et d'expositions en Suisse

Récapitulatif de l'offres des centres de congrès et d'expositions							
		Salles	Surfaces		Sièges		Capacité totale
			de	à	de	à	
Montreux	Congrès	9	72	1 600	12	1 800	1800 sièges
	Expositions	7	250	3 500	12	900	18000 m2
Beaulieu Lausanne	Congrès	10			110	3 000	18'000 sièges
	Expositions	2		68 000			68'000 m2
Messe Basel	Congrès	23	43	1 233	10	900	6'000 sièges
	Expositions	5	2 200	400 000			400'000 m2
Palexpo Genève	Congrès	15	130	2 150	9	6 500	6'500 sièges
	Expositions	8	3 000	90 500			90'500m2
Kongr.haus Zürich	Congrès	8	130	945	40	1 239	2'000 sièges
	Expositions	pas de halles d'expositions (uniquement des salles multifonctionnelles)					
Palazzo congr. Lugano	Congrès	8	28	830	22	1 130	1'703 sièges
	Expositions	2	250	1 100			2'140 m2
BEAbern	Congrès	7			18	800	1'062 sièges
	Expositions	15					35'000 m2
Congr.center Luzern	Congrès	11	56	330	30	450	3'900 sièges
	Expositions						2'200 m2
Capacités totales	Total salles:	130	Total m2	570 188	Total sièges	16 719	

*Réponse de la Municipalité au postulat de M. Fabrice Ghelfi intitulé :***« Pour un débat complet et serein
au sujet de la métamorphose de Beaulieu »****Rapport-préavis N° 2009/31**

Lausanne, le 17 juin 2009

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

Lors de la séance du 19 mai 2009, le Conseil communal transmettait en urgence le postulat précité de M. Ghelfi à la Municipalité. La Municipalité ayant adopté le 13 mai 2009 son préavis concernant un soutien de Fr. 20 millions à la Fondation de Beaulieu pour lui permettre, avec l'aide simultanée du Canton de Vaud de reconstruire les Halles sud de Beaulieu et de rénover complètement les Halles nord, elle répond au postulant dans des délais exceptionnellement brefs. La reprise d'une majorité du capital de Beaulieu Exploitation SA par MCH Group est en effet liée à l'acceptation des crédits lausannois et cantonal pour la modernisation de Beaulieu. La Municipalité et le Conseil d'Etat estiment que cette reprise est la seule solution vraiment crédible pour une dynamisation des activités sur le site et son maintien dans la durée. Pour permettre une dynamisation rapide de Beaulieu et le déroulement normal de la manifestation Gymnaestrada en juillet 2011, les travaux devraient commencer juste après Habitat et Jardins en mars 2010 et durer une année. Ce calendrier implique toutefois une décision rapide permettant des adjudications d'ici fin octobre 2009, compte tenu des pré-constructions nécessaires.

Il y a tout d'abord lieu de rappeler qu'avant 2000, au moment de la création de la Fondation de Beaulieu, la situation du site était déjà critique ! En vertu de la convention établie en 1985 entre la Commune et la Société coopérative Comptoir suisse, la Ville était garante de l'ensemble des dettes de la coopérative. En cas de faillite, elle aurait dû honorer des garanties d'emprunt ascendant à Fr. 32,7 millions en décembre 1982. S'ajoutaient à ce montant Fr. 15 millions supplémentaires de caution simple sur les nouveaux emprunts que le Comptoir suisse était dans l'obligation de contracter pour financer des travaux urgents.¹ L'exposition de la Commune au risque de faillite de la coopérative était à ce moment de presque Fr. 50 millions. En 1996, 14 ans plus tard, ces risques représentaient encore 34 millions.² Sans une forte injection d'argent public, en 2000, le site était condamné. La constitution d'une fondation représentait donc pour Lausanne une amélioration de la position stratégique-économique par rapport à la situation précédente, même en intégrant une participation de la Ville au capital de la Fondation de Fr. 33 millions sur Fr. 80 millions. Après expertise, la valeur des immeubles repris par la Fondation avait été estimée à Fr. 72,7 millions en février 2000 (pour mémoire, en 1994, le Crédit foncier vaudois en avait estimé la valeur à Fr. 125,2 millions³). L'état réel des immeubles et les très nombreux travaux inattendus indispensables à la remise en état des lieux ont finalement montré qu'un montant entre Fr. 50 millions et Fr. 60 millions aurait constitué un prix plus juste, mais malgré tout insuffisant pour assurer la reprise. Compte tenu de l'état réel des lieux, la Fondation aurait ainsi dû être dotée d'un capital de l'ordre de grandeur de Fr. 110 millions à Fr. 120 millions pour faire face à ses tâches. Avec un capital effectif de l'ordre de trois quarts du total nécessaire, il a néanmoins été possible de consolider l'assise d'un des plus importants sites stratégiques du tissu économique cantonal.

Dans la perception du public, le très grand nombre d'entreprises qui participent à l'activité de Beaulieu tend à diluer l'importance du rôle de Beaulieu et à sous-estimer ses apports pour l'économie vaudoise. L'estimation de sa contribution au PIB cantonal est régulièrement citée, mais elle est rarement comparée à ce que représentent les autres pôles essentiels de l'activité économique régionale. L'étude citée par le postulant estime les retombées induites par Beaulieu à quelque

¹ Préavis N° 181/1984, BBC 1985, T. I.

² Préavis N° 3/1998, p. 13.

³ Préavis N° 3/1998, p. 15.

Fr. 400 millions à Fr. 500 millions par an, pour une part correspondant à environ 1,2% du PIB cantonal.⁴ La même étude chiffre la part imputable aux foires et expositions à plus de 80% du total. Le PIB cantonal par emploi valant environ Fr. 130'000.–, on peut en déduire que l'activité de Beaulieu représente l'équivalent de 3000 à 4000 emplois, dont 2500 à 3000 au moins générés par les foires et les expositions. Ces chiffres, présentés avec plus de détail dans les réponses aux questions spécifiques soulevées par le postulant, montrent que Beaulieu se place dans la catégorie des plus importants moteurs économiques institutionnels du Canton, avec les Fédérations sportives internationales, l'UNIL, l'EPFL et le CHUV.

Les autres collectivités publiques en charge des lieux de foires et d'expositions en Suisse ne se trompent d'ailleurs pas sur l'impact économique induit par ce type d'activité et n'hésitent pas à financer de manière substantielle leurs infrastructures. Les citoyens de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne viennent de décider de verser plusieurs centaines de millions de francs à MCH Group pour l'extension du site de foire de Bâle. Il y a quelques années, les Genevois avaient fait de même pour Palexpo. Depuis 1978, Genève a consenti Fr. 439 millions d'investissements réalisés sur des terrains mis à disposition par l'Etat. S'ils l'ont fait, c'est qu'ils ont estimé l'opération nécessaire au développement des activités économiques et touristiques de leur région. A s'en tenir aux chiffres disponibles, il apparaît même que l'efficacité de Beaulieu, en termes de retombées, soit respectable par rapport à sa taille puisque Palexpo, un complexe d'exposition doté de plus du double des surfaces de Beaulieu, estime à quelque Fr. 570 millions les retombées économiques qu'il génère, pour un chiffre d'affaires d'un niveau double de celui de Beaulieu. Afin d'entretenir et de développer un outil jugé essentiel pour la promotion de la vie économique, un plan de « lifting » ambitieux d'une valeur de Fr. 100 millions est déjà annoncé pour Palexpo parallèlement à la restructuration juridique des trois personnes morales existantes qui conflueront vers une société anonyme unique.⁵

Le partenariat que la Fondation de Beaulieu entend conclure avec MCH Group, anciennement Foire Suisse SA, découle des constats qui se sont imposés au cours des dernières années à travers son expérience du marché des congrès et des expositions. Les analyses de la Fondation ont effet mis progressivement en évidence la nécessité et l'intérêt de **garder étroitement couplées les activités de congrès et d'exposition**. Ce sont en effet les expositions et foires qui dégagent la partie la plus substantielle des activités de Beaulieu et qui permettent les activités de congrès qui leur sont souvent associés. Dans un contexte de forte concurrence, pour obtenir des expositions et des congrès, il faut par ailleurs engager d'importantes ressources pour le marketing et la promotion. Le partenariat avec MCH Group permettra d'accéder au carnet d'adresses du premier acteur suisse de ce marché et d'attirer à Beaulieu de nouveaux événements par son intermédiaire. Il permet en outre à Beaulieu d'atteindre la taille critique nécessaire pour figurer parmi les acteurs importants de ce marché, dimension qui lui serait interdite par le choix d'un « Alleingang ».

Le réseau de MCH Group couvre toute l'Europe, l'Amérique du Nord, et l'Asie. En pleine expansion, ses résultats sont passés d'un volume de recettes de Fr. 180 millions en 2002, à plus de 330 en 2008, dont deux tiers pour les activités de foires et salons. En accédant à ce partenariat, Beaulieu pourra profiter du réseau mondial de MCH Group pour capter de nouvelles manifestations. Pour sa part, MCH Group trouve avec Beaulieu la possibilité de diversifier son offre en proposant un nouveau créneau régional à sa clientèle et une opportunité pour consolider son assise comme leader suisse du secteur. Au sein des activités de ce groupe, Beaulieu ne sera pas le parent pauvre puisque ses surfaces d'exposition sont comparables à celles que MCH Group exploite en régie propre à Zurich et parce que la taille des opérations de Beaulieu est significative (13% des activités de salons et expositions de MCH Group).

A l'heure actuelle, MCH Group n'est toutefois pas en mesure de se porter acquéreur de la totalité des infrastructures du site de Beaulieu. Il appartient donc aux collectivités d'assurer l'investissement nécessaire pour permettre ce développement. Le retour sur cet investissement doit être apprécié par rapport aux retombées induites pour l'économie régionale et non pas en termes de dividendes d'exploitation. Il faut d'ailleurs rappeler que, même dans la situation actuelle, les collectivités qui ont capitalisé la Fondation de Beaulieu ne touchent pas de profits immédiats de l'activité de Beaulieu Exploitation SA puisque l'actionariat de cette dernière est principalement privé (BCV, Nestlé, UBS, etc.) et fragmenté auprès d'une multitude de petits actionnaires, l'action n'ayant du reste pratiquement pas de liquidité. Il faut aussi rappeler que, dans d'autres pays, les collectivités mettent entièrement gratuitement à la disposition des exploitants les terrains et les immeubles, alors que, pour Beaulieu, la société d'exploitation verse des loyers substantiels à la Fondation qui, à son tour, verse à la Ville des redevances à titre de droits de superficie.

Sans le partenariat avec MCH Group, Beaulieu est destiné à stagner, voire à lentement régresser. Les Halles sud devront être désaffectées d'ici 4 à 5 ans pour raisons de sécurité. En cas de régression lente du chiffre d'affaires, aggravée par des difficultés majeures de Gastronomica, le financement d'une simple rénovation des Halles nord n'est pas garanti par les ressources propres d'une fondation dont il a déjà été relevé l'état insuffisant de la capitalisation initiale qui, après avoir honoré les engagements de l'ancienne Société coopérative Comptoir Suisse, laissait un solde disponible de Fr. 10,6 millions

⁴HEC Lausanne, Créa, *Les retombées sur l'économie vaudoise du Centre de Congrès et d'Expositions Beaulieu Exploitation SA*, Lausanne, mars 2008.

⁵http://www.ge.ch/conseil_etat/2005-2009/communiqués/20080414_a.asp et http://www.geneva-palexpo.ch/Medias/PressReleases/communiqués_de_presse_details.php?newsid=106&year=2009&limit=0.

à la Fondation. Sans rénovation, les Halles nord pourraient, à leur tour, être condamnées d'ici une dizaine d'années. Cette situation aurait pour conséquence de priver Beaulieu de son avantage principal, qui est de disposer de surfaces permettant l'organisation d'expositions et de congrès dans un environnement urbain. Privé d'expositions d'envergure, Beaulieu verrait alors son chiffre d'affaires décliner, ce type de manifestations étant les plus lucratives.

Quant au bâtiment central, sur lequel l'essentiel des efforts a été porté ces dernières années par la Fondation, il dispose d'un centre de congrès efficace mais soumis à une concurrence potentielle beaucoup plus forte que les surfaces d'exposition (hôtels, EPFL dans une certaine mesure même si le centre de congrès prévu attirera avant tout des manifestations qui ne viendraient pas dans la région lausannoise sans cela). Privée des Halles sud et nord, la surface d'exposition restante dans le bâtiment principal correspondrait effectivement aux capacités d'un comptoir régional et aux recettes d'un tel lieu. Le potentiel n'existerait pas pour financer les Fr. 30 millions nécessaires à la rénovation de la partie sud du bâtiment principal et du théâtre, seule rénovation non prise en compte dans l'actuel plan, qui devrait avoir lieu entre 2015 et 2025. D'entente avec MCH Group, la vocation de cette partie de Beaulieu doit d'abord être confirmée avant qu'un plan de travaux ne soit élaboré. Les travaux dans cette partie du bâtiment principal sont estimés à environ Fr. 30 millions. Il n'est pas possible aujourd'hui de dire si le dynamisme créé par l'arrivée de MCH Group sera suffisant pour permettre l'absorption des travaux sans nouvelle contribution publique. Dans le cas où une dernière contribution publique d'une vingtaine de millions de francs serait nécessaire entre 2015 et 2025, les Communes de Lausanne Région seraient également amenées à participer ainsi qu'elles l'ont affirmé en 1999 lorsqu'elles ont déclaré être prêtes à un nouvel effort éventuel dès 2015.

2. Réponses spécifiques aux questions du postulant

Reprenant chapitre après chapitre, les thèmes évoqués par le postulat, la Municipalité se détermine comme suit sur ceux-ci :

1. «*Nous demandons un examen de l'évolution des activités des dernières années qui ont vu, notamment, plusieurs changements à la tête de la société d'exploitation.*»

Après reprise des immeubles et installations, la Fondation de Beaulieu pouvait compter sur un solde disponible de Fr. 10,6 millions. Avec un loyer moyen de Fr. 5,7 millions par an et un droit de superficie augmentant de Fr. 200'000.– par an dès 2005, la Fondation a pu financer des travaux de rénovation et de modernisation, principalement pour le Centre de congrès, pour un montant de Fr. 35,9 millions, et des travaux d'entretien et de réparation, pour Fr. 18,7 millions, soit au total Fr. 54,5 millions entre 2000 et 2008. Vu les très mauvaises surprises concernant l'état des lieux, il est apparu dès 2003-2004 que la Fondation n'aurait pas pu assumer les coûts d'une modernisation complète sans augmenter les loyers de la société d'exploitation et, donc, sans une augmentation du chiffre d'affaires de cette dernière. C'est dans cette perspective que le secteur des écuries et celui du front Jomini ont été remis à la Ville contre un plafonnement du droit de superficie à Fr. 600'000.– alors que le plan initial prévoyait un redevance d'environ Fr. 2 millions, due à partir de 2005 pour 10% de ce montant et augmentant ensuite, par tranches de 10% chaque année, jusqu'à concurrence de Fr. 2 millions pour la surface complète, dès 2014. De fait, le plan initial prévoyait un développement du volume des affaires jusqu'à Fr. 35 millions au moins. L'incapacité financière à moderniser davantage les locaux et la stagnation du chiffre d'affaires de la société d'exploitation, confrontée à un environnement de plus en plus concurrentiel et sans la masse critique pour accéder à un marché plus vaste, ont été déterminantes dans le non-respect des objectifs initiaux. Dès 2006, il est apparu évident que la viabilité à long terme du site de Beaulieu passait par la recherche d'un partenaire stratégique fort et par une sérieuse modernisation du site, deux opérations qui se conditionnaient mutuellement. Cette option s'est concrétisée début 2009 et fait l'objet de la demande de subvention de Fr. 20 millions de la Ville de Lausanne en faveur de la Fondation de Beaulieu.

Quant aux changements intervenus à la tête de la société d'exploitation, la direction a changé à deux reprises en l'espace d'une dizaine d'années. La première fois, au premier décembre 2001, à l'occasion du départ à la retraite de M. A. Hoefliger, qui était resté à la présidence de la société d'exploitation pendant quelque temps pour accompagner la transition. M. J. de Araujo a ensuite assuré la direction de la société d'exploitation depuis cette date jusqu'à la mise en place, à la fin de 2008, de la nouvelle équipe de transition formée par MM. J.-R. Meyer, Cl. Romy et E. Debétaz. Deux changements de direction à la tête de la société d'exploitation sur une période de dix ans, dont un pour des raisons d'âge, n'ont rien de particulier dans la vie normale d'une entreprise. Une équipe de direction définitive sera mise en place avec l'accord de MCH Group au moment où sa reprise de la société d'exploitation sera réalisée.

2. «*Nous demandons que la faisabilité de déplacer les halles d'exploitation soit analysée en particulier du point de vue de l'analyse des terrains disponibles dans la région.*»

Cette hypothèse a été évoquée plusieurs fois depuis 25 ans. C'est dans une logique de ce genre que les Genevois ont investi plusieurs centaines de millions de francs pour créer Palexpo et déplacer le Salon de l'auto de Plainpalais à proximité de l'aéroport. Les autres foires suisses d'importance (Bâle, Zurich, Berne, Lausanne) sont toutes restées au centre ville ou à

proximité du centre ville. Beaulieu est même le site d'exposition le plus proche de la gare de la localité. Le site de Beaulieu comprend des surfaces d'exposition importantes, y compris dans le bâtiment principal. Les deux activités de congrès et de foires et expositions étant souvent associées, les séparer affaiblirait la compétitivité du site, qui repose en bonne partie sur cette complémentarité et sur la proximité des autres infrastructures urbaines. Un emplacement hors agglomération perdrait également une grande partie de son attractivité. Trouver un lieu adéquat en ville de Lausanne ne change pas plus la problématique de fond puisque ce lieu pourrait aussi être consacré à d'autres activités ou à du logement.

A l'échelle régionale, l'hypothèse d'une « rocade » entre sites consacrés à des fonctions de type logement, tertiaire et activités de foires et exposition s'apparente en fait au mieux à un jeu à sommes nulles. De surcroît, elle se heurte à une série d'importantes difficultés parmi lesquelles la question de coûts de démolition des actuelles Halles sud et nord, les éventuels coûts de dépollution du site, les coûts d'acquisition de nouveaux terrains, les coûts d'une construction à neuf, le calendrier probablement prolongé à prévoir pour les démarches de légalisation des terrains. Le rapport-préavis N° 3/1998 indiquait déjà à plus de Fr. 300 millions d'alors (Fr. 330 millions en valeur actualisée) les montants nécessaires pour envisager, hors prix d'achat des terrains, la construction sur un site alternatif d'un bâtiment de volume comparable à celui offert par le site de Beaulieu. Un survol de la région montre également les problèmes d'allocation des ressources rares du territoire urbanisé. Dans les périmètres de l'UNIL ou de l'EPFL, les emplacements que l'on pourrait supputer aptes à une relocalisation des surfaces de foires et expositions de Beaulieu sont déjà réservés pour les besoins de ces deux institutions. Il s'agirait aussi de trouver des surfaces de remplacement pour les 10 terrains de foot de la Ville avec les coûts de réaffectation et de procédure afférents. Le site de Malley se verrait privé des surfaces déjà vouées au logement dans cet axe que le projet PALM voit comme un des principaux espaces d'habitation de l'agglomération de demain. D'autres sites, tels l'axe Crissier-Bussigny ou Romanel-Marais, posent des problèmes de proximité au centre-ville et soulèvent des questions d'accessibilité notamment en transports publics. Toutes les autres options à Beaulieu présupposent aussi un calendrier de moyen terme qui mettrait gravement en danger, et rendrait même impossible, le partenariat avec MCH Group.

Pour résumer, une reconstruction des surfaces d'exposition se heurterait aux difficultés, voire impossibilités suivantes :

- difficulté de trouver un terrain adéquat ;
- coûts nettement plus élevés (acquisition du terrain, construction, coûts de remplacement, etc.) ;
- perte de compétitivité par rapport à la situation actuelle ;
- délais incompatibles avec un accord avec MCH Group, imposant à la structure lausannoise de travailler seule.

Pourquoi donc changer pour obtenir un bipôle beaucoup plus difficile à rentabiliser, alors que le site de Beaulieu permet une très bonne articulation entre congrès et expositions dans un site urbain de qualité, sur des terrains immédiatement disponibles, nécessitant l'amélioration des structures mais n'occasionnant ni coûts de démolition ni construction à neuf d'un édifice qui risquerait fort de s'avérer moins souple en termes de fonctionnalité et moins bien intégré dans un complexe organique tel que celui proposé par la vision Beaulieu 2020 ?

3. « Nous demandons une étude économique qui compare à long terme les différentes options (logement, activités économiques tertiaires ou maintien de l'organisation de foires. »

De manière générale, à l'exception de quelques rares affectations économiques à haut rendement fiscal (banque, siège de multinationale, sociétés à haut rendement fiscal), on peut estimer que la fourniture de résidences de haut de gamme à de « bons » contribuables est la meilleure manière de rentabiliser un terrain. Dans le canton, on s'aperçoit que les Communes qui fournissent des résidences à de « bons » contribuables peuvent offrir des impôts plus bas à leurs citoyens que celles qui fournissent les terrains nécessaires aux emplois de ces mêmes contribuables. Ce sont ces réflexions qui ont amené la mise en œuvre des péréquations intercommunales ces dernières années. En tenant le même type de raisonnement, on pourrait affirmer que la construction de logements subventionnés avec des enfants nécessitant une garderie est la plus mauvaise utilisation financière d'un terrain pour la Commune. Bien heureusement, jamais Lausanne, qui dispose de la plus forte proportion de logements subventionnés du canton, n'a tenu de tels raisonnements. Dans les faits, Lausanne est en train de réaliser 6000 nouveaux logements sur ses propres terrains (projet 3000 logements plus Métamorphose).

La survie du bâtiment de congrès et spectacles étant donnée pour acquise par le postulant, la Municipalité a donc cherché à estimer l'intérêt d'une affectation alternative des surfaces hypothétiquement libérées par les activités d'exposition. Les simulations portent sur une surface de 37'000 m² représentée sur le plan reproduit ci-dessous et les résultats détaillés des simulations sont présentés dans le document annexé. Les calculs postulent un coefficient d'occupation du sol (COS) de 0,6 correspondant à une surface constructible utile de 22'400 m² et à une surface de jardin de 14'600 m². Les coefficients d'utilisation du sol (CUS) sont compris entre 1,5 et 2. Ils correspondent à des densités de l'ordre de 150 à 200 habitants par hectare ou, inversement, de 65 à 50 m² par habitant. Ces paramètres déterminent un potentiel compris entre 280 et 380 logements et, partant, quelque 560 à 760 nouveaux habitants.

- L'affectation du site consacré aux foires et expositions génère donc un impact économique global dix fois plus important que pour des fonctions locatives.
- On peut supputer que l'impôt sur les personnes morales induites pour la Ville par les activités d'exposition et foires vaille entre Fr. 0,8 million et Fr. 1 million.⁶ L'impôt sur les personnes morales découlant des activités d'exposition et foires représente donc plus de la moitié de celui produit par l'impôt sur les personnes physiques des habitants potentiels des surfaces libérées.
- Le rendement global du territoire reste défavorable à l'affectation à du logement puisque le PIB induit par les nouveaux habitants se traduirait par des valeurs d'environ Fr. 850.– à Fr. 1125.– par m². Les retombées économiques des foires et expositions sont estimables en revanche à des valeurs dix fois supérieures (Fr. 9000.– à 11'000.– par m²), en considérant le total de ces retombées, et environ au double (Fr. 1850.– à Fr. 2270.– par m²) si on base le calcul sur les 20,7% de ces retombées, cette proportion étant la part lausannoise du nombre cumulé d'emplois et d'habitants dans le total cantonal.

Le tableau suivant récapitule les principaux éléments de comparaison entre les deux affectations.

	Habitation (CUS=1,5)	Habitation (CUS=2,0)	Expositions et foires (min)	Expositions et foires (max)
Habitants ou équivalent emplois	572	762	2615	2905
Impôts sur les personnes physiques ou morales	1,3	1,8	0,8	1,0
Recettes communales de redevances de ddp	1,2	1,5	0,6	0,6
Recettes communales directes en millions	2,6	3,3	1,4	1,6
Recettes communales directes en francs au m ²	69	89	38	43
Contribution au PIB cantonal en millions	31,2	41,6	332,0	405,6
Contribution au PIB cantonal en francs au m ²	844	1'125	8'973	10'962

Il en découle qu'une affectation du site au logement est plus favorable aux finances communales au sens restreint et en ne considérant que les impacts directs. Par contre, l'affectation au centre de congrès et d'exposition est plus intéressante si l'on considère les effets indirects et le revenu cantonal dans son ensemble. A cette comparaison, il convient toutefois d'ajouter que la croissance démographique escomptée pour la Ville ne pourra se produire que si nous sommes en mesure de proposer des emplois attractifs pour ces nouveaux habitants et qu'il est donc nécessaire de disposer aussi d'instruments d'appui à l'économie, du type centre de foires et de congrès.

Il faut encore considérer **l'effet levier de l'investissement** consenti pour Beaulieu. On peut chiffrer entre Fr. 10,1 millions et Fr. 10,7 millions les coûts annuels de subvention et d'opportunité consentis pour supporter le Centre de congrès et expositions. Il s'agit du total des subventions allouées lors de la création de la Fondation de Beaulieu en 2000 (Fr. 80 millions) et de celles proposées aujourd'hui (Fr. 100 millions) – total annualisé sur une période de 20 ans (2000-2020) – auxquelles on ajoute le solde des recettes d'impôt généré par l'estimation des deux affectations ainsi que celui des redevances des droits de superficie. Ces coûts de subvention et d'opportunité sont à rapporter aux retombées induites par les activités d'exposition et foires. Il en résulte que l'effet levier de l'investissement vaut entre Fr. 33.– et Fr. 38.– en termes de retombées. Autrement dit, pour Fr. 1.– d'effort consenti par les collectivités, les expositions et foires génèrent Fr. 33.– à Fr. 38.– de contribution au PIB cantonal.

L'effet levier induit par l'investissement pour la réaffectation des terrains en question à du logement serait au moins 5 fois inférieur à celui produit par la subvention pour les activités d'exposition et foires. En supposant même la disponibilité de terrains déjà prêts à l'équipement, négligeant donc les coûts de démolition, l'investissement de Fr. 90 millions à Fr. 110 millions pour la construction des logements, annualisé sur 20 ans et rapporté au PIB induit par les nouveaux habitants, produirait un effet de levier de 7 à 8 fois. Bien que les écarts en ressortiraient quelque peu atténués, ces comparatifs resteraient valables même si l'on admettait que les estimations des retombées économiques imputées à Beaulieu sont par trop optimistes, comme incite à l'imaginer la comparaison avec l'estimation des retombées de Palexpo (Fr. 570 millions pour un chiffre d'affaire de Fr. 67 millions).

Autre alternative, **l'affectation des terrains de Beaulieu à des fonctions tertiaires** serait soumise à des aléas considérables, notamment en ce qui concerne l'horizon temporel nécessaire pour l'occuper entièrement. Certes, l'arc lémanique et la région lausannoise peuvent faire valoir des avantages comparatifs importants sur le marché de l'implantation d'entreprises,

⁶ Voir l'annexe pour l'explication de cette estimation.

comme en témoigne leur essor économique récent. Ce marché reste cependant extrêmement concurrentiel, aussi bien sur le plan international que national, comme le savent les organes de promotion économique exogène (DEV et DEWS) qui doivent œuvrer parfois pendant des années entre la déclaration d'intérêt d'une entreprise étrangère pour un lieu romand et son implantation effective.

D'autre part, le marché des surfaces de bureaux est beaucoup plus fortement corrélé aux cycles conjoncturels que le marché du logement, ce dernier souffrant depuis plusieurs années d'un taux de vacance largement inférieur au seuil de fluidité du marché. A titre indicatif, on peut mentionner que les taux de vacance pour les surfaces de bureaux dans des villes comme Bâle ou Zurich sont de l'ordre de 3 %, alors que celui de Berne, avec un taux de 1,5 %, est atypique, car son marché dominé par l'administration publique est moins fluctuant.⁷ Il est de surcroît difficile de paramétrer des estimations de la demande pour ce type de surfaces à cause du manque de visibilité à moyen terme. A titre indicatif, les surfaces nettes de plancher potentiellement disponibles par la réaffectation des surfaces consacrés aux foires et expositions pourraient atteindre les 30'000 m². A raison de 15 m² en moyenne par bureau, des espaces équivalents à quelque 2000 bureaux seraient à mettre sur un marché qui, notamment dans la phase actuelle de retournement conjoncturel, connaît déjà une certaine friosité de la demande et qui dispose donc de quelques réserves disponibles. L'étude citée en note estime entre 220 et 280, avec une médiane d'environ 240, les loyers bruts en francs par m² par an proposés à Lausanne. Tablant sur la valeur médiane, on en déduit que la valeur locative potentielle des surfaces en question pourrait se situer entre Fr. 7 millions et Fr. 8 millions, soit dans une fourchette comparable à celle estimée pour l'affectation d'habitation.

D'autres ordres de grandeur permettent d'apprécier l'envergure d'une opération de promotion destinée à réaffecter les terrains en ce sens. Il est d'abord instructif de comparer Beaulieu aux grands pôles d'emplois et de valeur ajoutée du Canton, en se souvenant qu'il représente des retombées économiques estimées à environ Fr. 450 millions par an pour l'économie vaudoise. Le PIB vaudois par emploi valant environ Fr. 130'000.–, la présence de Beaulieu équivaut à quelque 3600 emplois, celle relative aux foires et expositions se chiffrant à 2900 emplois. Or, le CHUV, établi sur une surface environ deux fois et demie plus grande que celle de tout le site de Beaulieu, accueille 7800 emplois, un peu plus du double de l'équivalent en emplois générés par l'ensemble des activités de Beaulieu. Il ne s'agit dans ce cas que des emplois directs auxquels il faudrait ajouter une estimation, qui reste à faire, des retombées économiques indirectes, assurément conséquentes, que le CHUV génère pour l'économie vaudoise. L'UNIL occupe directement quelque 3150 personnes sur son site d'une surface 10 fois plus grande que Beaulieu. Une étude du CREA a estimé à Fr. 128 millions les retombées annuelles induites par l'UNIL. Ajoutés au budget de fonctionnement (Fr. 350 millions) et « convertis » en emplois, ces montants donnent pour l'UNIL un total de quelque 3750 emplois. Pour rappel, la participation financière du Canton durant la période 1999-2005 a été de Fr. 264 millions en moyenne annuelle.⁸ Pour sa part, l'EPFL occupe directement 4070 emplois sur un site huit fois plus grand que Beaulieu. Les retombées induites par l'EPFL ont été estimées à Fr. 560 millions.⁹ Ajoutés au budget de fonctionnement (environ Fr. 800 millions, y compris les fonds tiers) et « convertis » en emplois, il apparaît que la présence de l'EPFL se traduit au total par quelque 10'500 emplois pour l'économie vaudoise. Enfin, les fédérations internationales sportives (FIS) occupent directement presque 1000 personnes dans le canton. Les retombées induites par leur présence ont été estimées à 200 millions, soit un équivalent de 1600 emplois.¹⁰ Beaulieu se situe donc dans la catégorie des plus grands pôles d'emplois du canton. Rapportée à sa surface, l'activité qu'il induit est même d'une intensité pas éloignée de celle du CHUV. Il ressort également de ces chiffres que Beaulieu présente un intérêt particulier, du fait de l'importance de ses apports, à mettre en relation avec un usage mesuré et économe du sol.

Il est aussi instructif de rappeler l'historique du pôle de développement de Vennes. A la fin des années 1990, ce site d'une centaine de milliers de m² a été destiné à l'implantation d'entreprises actives dans le domaine de la biotechnologie. En septembre 2000, les Autorités cantonales indiquaient que le site allait engendrer entre 2000 et 3000 nouveaux emplois au cours de la décade. A l'heure actuelle, la société Biopôle SA, chargée depuis le début 2005 de la valorisation du site, estime qu'il pourra être occupé à hauteur de 80 % vers l'horizon 2017 pour un nombre d'emplois de l'ordre espéré de 2000. Cet exemple révèle la taille du défi consistant à équiper un site de ces dimensions et à y attirer rapidement des entreprises, malgré le dévouement de tous les partenaires impliqués dans cette opération et malgré un cadre lémanique en plein essor jouissant d'une bonne attractivité auprès des acteurs du marché international des sciences de la vie.

Renoncer aux équipements d'expositions et foires de Beaulieu pour y promouvoir d'autres activités économiques est un pari risqué de surcroît difficile à paramétrer. Il s'agirait d'attirer une dizaine d'entreprises employant chacune 300 collaborateurs, ou trois d'un millier d'emplois, alors que les implantations d'entreprises de ces dimensions restent tout à fait exceptionnelles.

⁷ Pour une analyse générale de la situation, on peut se référer à l'intéressante étude du Credit Suisse, *Swiss Issues Immobilier; Marché immobilier 2009, Faits et tendances*, Zurich, 30 janvier 2009, notamment à la section « Surfaces de bureaux », pp. 31-45.

⁸ L'estimation de l'impact économique de l'UNIL calculée par le CREA est présentée dans le document suivant : http://www2.unil.ch/unicom/allez_savoir/as39/pages/pdf/3_CREA.pdf.

⁹ Voir : <http://www.cvp.ch/upload/cms/user/05-06-14-Comina-f.pdf>.

¹⁰ Pour les références, voir le communiqué de presse : <http://www.lausanne.ch/view.asp?DocId=27923>.

Quant à imaginer un site accueillant 100 entreprises de 30 collaborateurs chacune relève d'une approche toute virtuelle de la réalité de la promotion économique. A l'évidence, en supputant l'hypothétique reconversion des terrains en question, il y aurait lieu de prévoir une approche mixte prévoyant une quantité de surfaces réservées à des activités tertiaires, qu'il conviendrait de définir avec prudence.

4. « Nous demandons des explications quant à l'absence de ce type de partenariat [privé-public] en l'espèce. »

Le projet de stade du Sud-Ouest prévoit la mise à disposition gratuite du terrain pour quelques dizaines d'années et l'encaissement des loyers des activités et des commerces par le partenaire constructeur. En compensation, ledit partenaire fournirait un stade de football et prendrait en charge la construction de la piscine située en dessous, sans les équipements techniques.

Le cas de Beaulieu est bien sûr différent mais relève du même principe. Les travaux globaux sont estimés à Fr. 100 millions. Le Canton et la Ville mettent chacun Fr. 20 millions à fonds perdus. Le Canton fait en plus un prêt sans intérêt remboursable sur 20 ans, dès la cinquième année. Il assume ainsi les intérêts pendant cette période. La Ville continue, contrairement au stade du Sud-Ouest, à percevoir un droit de superficie de Fr. 600'000.– par an. La Fondation et ses partenaires investissent Fr. 30 millions et 15 autres sont obtenus par emprunt. Le loyer versé par l'exploitant, inversion du principe du Sud-Ouest, sert à l'entretien du site, au remboursement des emprunts actuels, de l'emprunt supplémentaire de Fr. 20 millions et enfin au remboursement du prêt sans intérêt de l'Etat. Dans les deux cas, le constructeur au Sud-Ouest et l'exploitant à Beaulieu doivent trouver les conditions qui leur permettent une rentabilité économique normale, situation obligatoire de toute réalisation non utopique de partenariat public-privé.

Le projet Beaulieu 2020 ne repose d'ailleurs pas uniquement sur la modernisation du Palais des congrès et des Halles sud et nord. Il comprend également le développement du Front Jomini qui prévoit l'édification d'un complexe bâti considérable comprenant la tour dite « taoua » et la « tête » des actuelles Halles sud. Le projet du Front Jomini, estimé à Fr. 100 millions, est pour sa part entièrement assuré par de l'investissement privé. Il prévoit la construction d'un restaurant de 240 places, d'importantes capacités hôtelières (environ 120 chambres en catégorie économique, une centaine en catégorie « business » et 85 de type « appart-hôtel » pour des séjours de plus longue durée). Des surfaces de bureau (environ 4000 m²), un « business center » (700 m²), des commerces (800 m²) et une quinzaine de logements de standing (3000 m²) complètent le complexe. Avec un apport du secteur privé dépassant clairement la moitié de l'investissement total, Beaulieu 2020 s'apparente bien à un projet de type PPP même si, comme la prose de M. Jourdain, il n'apparaît pas immédiatement comme tel et que l'acceptation de la modernisation de Beaulieu n'implique pas automatiquement la réussite de l'opération « Front Jomini ».

5. « Est-ce que les droits de superficie ont été encaissés conformément aux décisions du Conseil communal et la Municipalité a-t-elle évolué dans sa vision de la vente possible, à terme, du terrain ? Nous demandons une prise de position sur ces aspects. »

L'encaissement des redevances du droit de superficie a été effectué conformément aux engagements qui, selon l'acte de février 2000, prévoyaient une redevance totale d'environ Fr. 2 millions due à partir de 2005 à raison de 10% du total et augmentant ensuite, par tranches de 10% chaque année, jusqu'à concurrence de Fr. 2 millions pour la surface complète, dès 2014. Pour précision, en 2005, l'encaissement a été de Fr. 215'656.–, en 2006, de Fr. 431'312.–, en 2007, de Fr. 646'976.–, et en 2008, avec la modification du droit de superficie intervenue à la suite du remaniement parcellaire déjà évoqué, de Fr. 600'000.–.

Concernant la vente possible des terrains, la Municipalité se réfère au rapport-préavis N° 2008/30, consacré à la politique immobilière de la Commune, adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 24 mars 2009. La Municipalité précisait dans ce rapport-préavis qu'elle entend maintenir intact le patrimoine immobilier communal en usant du droit de superficie chaque fois qu'elle en a la possibilité et en effectuant des échanges dans la mesure du possible. N'excluant pas la vente dans certaines circonstances, elle a réaffirmé le principe de l'importance pour la Commune de maîtriser autant que possible les conditions de son développement territorial. Partant, la Municipalité préconise toujours une politique de conservation de son patrimoine foncier. Au sujet de Beaulieu, les conditions ne sont pour l'heure pas remplies pour envisager la nécessité de déroger à ce principe.

6. « Nous demandons à obtenir une analyse sérieuse de la rentabilité attendue de Beaulieu et des exigences que pourrait formuler un éventuel partenaire ou repreneur face aux droits de la Ville. »

La rentabilité du site de Beaulieu est attestée par l'intérêt exprimé par MCH Group de se porter acquéreur majoritaire de la société d'exploitation. L'essor de MCH Group, société qui a vu son chiffre d'affaires doubler en l'espace de quelques années, permet de supputer qu'elle ne se lance pas à la légère dans une opération de ce type. En 1999, elle réalisait un volume

d'affaires d'environ Fr. 125 millions pour un bénéfice d'exploitation de quelque Fr. 5 millions. En 2005, elle avait franchi le seuil des Fr. 200 millions pour un résultat d'une quinzaine de millions. L'an dernier, elle a dépassé les Fr. 300 millions de recettes pour un bénéfice consolidé de Fr. 27 millions (46 en 2007) et une capacité d'investissement d'une cinquantaine de millions (34 en 2007).¹¹ Son portefeuille englobe aujourd'hui une trentaine de foires et salons conçus, organisés et mis en œuvre en régie propre, parmi lesquels le Salon Mondial de l'Horlogerie et de la Bijouterie Baselworld, les foires d'art internationales Art Basel et Art Basel Miami Beach, les salons Swisstech ou Swissbau, la Muba, entre autres.

Avec ce partenaire, Lausanne, la région et le Canton trouvent un acteur internationalement reconnu capable de jouer un véritable rôle moteur dans le développement de l'activité de Beaulieu. MCH Group peut en effet déployer sur le site lausannois des éditions romandes des salons et des expositions dont elle est propriétaire et accroître par ce biais sa connaissance du marché francophone. La centralité de Lausanne dans l'espace géographique romand lui vaut une localisation intéressante susceptible de capter les visiteurs en provenance d'un bassin romand étendu. Sa taille plus modeste par rapport à Palexpo permet aussi de tester à des coûts acceptables la réponse du public à des manifestations de tout type.

Pour Beaulieu, l'intérêt de ce partenariat est multiple. D'abord, parce que MCH Group permet d'espérer avec un degré raisonnable d'optimisme qu'il saura apporter la croissance du chiffre d'affaires du site nécessaire pour l'inscrire durablement dans le marché national des foires et expositions. D'autre part, parce que la taille et la rentabilité propre de MCH Group lui permettent d'absorber le cycle de vie d'un salon particulier. Il faut en effet au moins trois ans pour porter à sa vitesse de croisière une nouvelle manifestation, alors que d'autres perdent, parfois rapidement, les faveurs du public et des exposants. Une connaissance approfondie et internationale du domaine est donc nécessaire pour choisir opportunément les salons à promouvoir. C'est cette connaissance que l'expérience de MCH Group peut apporter pour développer les activités de Beaulieu.

La fiabilité du partenaire est encore attestée par le fait que 49% de son capital social de Fr. 48 millions, détenu par plus de 3000 actionnaires (la société est cotée à la Bourse suisse), est dans les mains des pouvoirs publics. Les principaux actionnaires publics sont le canton de Bâle-Ville (33,5% des actions), celui de Bâle-Campagne (7,8%), le canton de Zurich (4%) et la ville de Zurich (3,7%). Le Canton de Vaud figure également parmi les actionnaires de MCH Group dont il détient quelques actions. Le conseil d'administration de la société est composé de 11 membres dont cinq sont désignés par des collectivités de droit public, parmi lesquels les chefs des départements des finances du canton de Bâle-Ville et de la Ville de Zurich.

Quant aux exigences de MCH Group, elles ont été clairement formulées en ce qui concerne l'état d'équipement du site. MCH Group s'engage dans l'opération à condition de disposer de structures lui permettant de déployer sur le site sa capacité à apporter et à promouvoir de nouvelles manifestations. C'est pour cette raison que la Ville et le Canton sollicitent de leurs Conseils les subventions en question. Il faut indiquer à ce propos que les ressources propres de MCH Group sont actuellement occupées par le projet de construction du « Centre de Foires Bâle 2012 » qui, pour rappel, a obtenu une majorité de oui de 61% lors des deux consultations populaires dans les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne. Les contreparties en termes de loyers à verser à la Fondation de Beaulieu, le montant de l'investissement propre de MCH Group pour le projet Beaulieu 2020 ainsi que le prix de l'action pour la reprise de la société d'exploitation sont actuellement en phase de négociation et restent pour l'heure sous le couvert de la confidentialité.

7. « Nous demandons que le Conseil communal soit informé de la planification des montants à investir de manière complémentaire d'ici 5 à 10 ans. »

La desserte du site de Beaulieu est déjà assurée par les transports publics. Aucune condition n'a été formulée par MCH Group pour améliorer une desserte dont la cadence a toujours pu être adaptée en accord avec les fréquences requises lors des grandes manifestations que Beaulieu accueille. Une ligne de tram n'est ni une condition nécessaire pour son développement ni une condition suffisante pour sa survie. Comme elle a eu l'occasion de le préciser dans un communiqué diffusé en fin d'année 2008, la Municipalité attend le résultat des études complémentaires pour se déterminer sur le choix du tracé du futur tram, tout en rappelant que la compétence finale de choix appartient au Conseil d'Etat qui se prononcera après concertation avec les communes concernées. Une desserte convenable de Beaulieu pourra être assurée indépendamment du type de transport public disponible.

¹¹ MCH Group, Résultats financiers 2008, <http://www.messe.ch/go/id/drt/lang/fra/>. Rapport-préavis N° 2009/31, du 17 juin 2009.

3. Synthèse

Pour conclure, il faut insister sur la complémentarité des deux opérations menées simultanément : sans mise à jour des équipements, pas de partenariat avec MCH Group et, de même, sans partenariat avec MCH Group, pas d'engagement financier des collectivités d'une telle ampleur.

La Municipalité considère que l'arrivée de MCH Group constitue pour Beaulieu une chance unique de redynamisation et d'inscription durable dans le marché des congrès, foires et expositions qui justifie largement l'effort envisagé par les collectivités concernées. L'alternative, sans investissement des pouvoirs publics, est l'abandon immédiat du partenariat avec MCH Group, puis une mort lente du site de Beaulieu démarrant dans environ cinq ans par la mise hors service des Halles sud, suivie un peu plus tard des Halles nord, sans exclusion du risque d'une disparition du bâtiment principal d'ici quelques décennies. Les emplois liés disparaîtront eux aussi progressivement au cours du temps avec la perte de l'importante contribution que Beaulieu apporte à l'activité économique de toute une région.

La Municipalité estime avoir répondu par le présent document et par le préavis 2009/24 aux différentes questions soulevées dans le postulat de M. Ghelfi.

4. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne

vu le rapport-préavis N° 2009/31 de la Municipalité du 17 juin 2009,
ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Fabrice Ghelfi

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Annexe : Estimation de l'impact d'une affectation d'habitation

A. Hypothèses de référence

A.1. Surface de référence. Le postulant tient pour acquise la survie du bâtiment de congrès et spectacles. Les estimations portent dès lors sur une affectation alternative des surfaces hypothétiquement libérées par les activités d'exposition. La surface colorée du plan suivant montre le périmètre d'environ 37'000 m² qui fait l'objet des simulations.



A.2. Coefficient d'occupation du sol (COS). Les calculs postulent un coefficient d'occupation du sol (COS) de 0,6 correspondant à une surface constructible utile de 22'400 m² et d'une surface de jardin de 14'600 m². L'élasticité des estimations par rapport à un changement du COS de référence est linéaire (une variation de n% du COS détermine une variation de n% des paramètres estimés). La valeur du terrain constructible utile reste constante, car elle dépend du CUS.

A.3. Coefficient d'utilisation du sol (CUS). Les coefficients d'utilisation du sol (CUS) sont compris entre 1,5 et 2. Ils correspondent à des densités de l'ordre de 150 à 200 habitants par hectare ou, inversement, de 65 à 50 m² par habitant. Des CUS supérieurs à deux seraient idéalement concevables dans une logique de densification prononcée du territoire urbain. Il est toutefois probable que des CUS supérieurs à 2 seraient perçus comme trop élevés par la population limitrophe et risqueraient de susciter des craintes et des oppositions. On note que l'élasticité des estimations par rapport au CUS est linéaire pour la plupart des paramètres (nombre potentiel d'habitants, de logements, de recettes fiscales, notamment), mais elle est moins que directement proportionnelle en ce qui concerne la valeur du sol (une augmentation de 25% du CUS, soit de 2 à 2,5, génère des estimations de 25% supérieures du nombre d'habitants, mais seulement de 20% supérieures pour la valeur du sol, les coûts de construction n'augmentant pas de manière linéaire par rapport à l'augmentation du CUS). Par souci de précision, le tableau récapitulatif reproduit en fin d'annexe inclut l'estimation des paramètres correspondants à des CUS de 2,25 et de 2,5. A titre de comparaison des densités en jeu, on peut citer l'exemple du quartier du Rionzi au Mont-sur-Lausanne dont le chantier vient de démarrer. Ce projet prévoit d'accueillir 700 nouveaux habitants sur une parcelle de 63'000 m² pour un CUS correspondant à peine supérieur à 1.

A.4. Surfaces de plancher (sbp et snp). La surface brute de plancher (sbp) est comprise grosso modo entre 40'000 et 50'000 m². La surface de plancher nette utilisée pour calculer le nombre potentiel de logements correspond à 85% de la sbp.

A.5. Taille moyenne des logements. La taille moyenne des logements est de 100 m². Les données du recensement fédéral des bâtiments et des logements de 2000, la dernière enquête exhaustive disponible pour ces statistiques, chiffrent à 64 m² la surface moyenne du parc des logements de la commune, avec des valeurs extrêmes pouvant dépasser des moyennes de 150 m² dans les zones d'habitation les plus nanties de la ville. La valeur de 100 m² est choisie parce que le parc de logements de la commune englobe des bâtiments anciens dont la surface moyenne par logement est généralement plus petite que celle des bâtiments récents, la surface moyenne recherchée par les ménages tendant à croître avec les temps tant pour des raisons de confort que pour des causes de nature socio-économique (augmentation des ménages recomposés, augmentation historique du revenu disponible, notamment). L'élasticité des estimations par rapport à un changement de la surface moyenne de référence des logements est grosso modo inversement proportionnelle (une diminution de moitié de la surface de référence détermine un doublement des paramètres estimés). La valeur du terrain constructible utile et le coût total d'investissement restent toutefois constants, car, en première approximation, ils ne dépendent que marginalement de la surface moyenne des logements.

A.6. Nombre moyen d'habitants par logement. La population lausannoise comprenant une part importante de ménages d'une personne, la moyenne lausannoise du nombre d'habitants par logement est de 2. C'est cette moyenne qui est appliquée dans les simulations. Elle n'influe d'ailleurs pas sur les estimations des recettes fiscales puisque la moyenne de référence est dans ce cas d'un contribuable par logement. Le calcul des estimations fiscales est donc fondé sur le nombre potentiel de logements et ne dépend pas du nombre moyen d'habitants par logement.

B. Résultat des simulations pour une affectation d'habitation

B.1. Nombre potentiel d'habitants. Les terrains de Beaulieu réservés aux activités d'exposition pourraient accueillir entre 570 et 760 nouveaux habitants, soit entre 285 à 380 logements, dans un cadre urbain de bonne qualité comprenant des espaces verts de taille appréciable.

B.2. Coûts d'investissement. Les coûts d'investissement pour édifier du logement seraient compris, en fonction du CUS choisi, entre Fr. 90 millions et Fr. 110 millions. A ces montants, il faudrait ajouter des coûts de démolition des constructions existantes (Halles sud, nord et Rond-Point) qui pourraient valoir des montants de l'ordre d'au moins Fr. 7 millions à Fr. 8 millions.

B.3. Valeur des terrains et des droits de superficie. La valeur des terrains serait comprise entre Fr. 24,5 millions et Fr. 30,6 millions, pour des valeurs de Fr. 1090.– à Fr. 1360.– par m² respectivement. Des redevances de 5 % produiraient des recettes de Fr. 1,2 million à Fr. 1,5 million par an. L'estimation indicative de la valeur des terrains se fonde sur la méthode dite du nombre structurel de Fierz qui tient compte de la situation des parcelles en fonction notamment de l'attrait local et des accès aux voies de circulation. A l'évidence, la qualité du site de Beaulieu est élevée. Les estimations sont toutefois fondées sur une appréciation plutôt conservatrice de la valeur des terrains puisque la Commune renoncerait en toute probabilité à en tirer le prix maximal de la demande du marché. Conformément à sa politique de logement, elle préférerait en principe privilégier une estimation raisonnable de la valeur du sol lui permettant à la fois de préserver son intérêt, mais aussi de pratiquer des droits de superficie compatibles avec des loyers accessibles pour la classe moyenne.

B.4. Recettes fiscales potentielles. Les recettes fiscales produites par les nouveaux habitants contribuables vaudraient entre Fr. 1,3 million et Fr. 1,8 million par an. Cette estimation se fonde sur la moyenne de Fr. 2338.– par habitant qui correspond au total des impôts sur les personnes physiques encaissés par la Commune en 2008 divisé par le nombre d'habitants au 31 décembre. D'autres estimations sont possibles, celle fondées en particulier sur le nombre de contribuables plutôt que sur le nombre d'habitants. Elles tendent toutefois à multiplier la quantité de paramètres qui déterminent les estimations (contribuables domiciliés à Lausanne, total des contribuables imposés à Lausanne, contribuables de plus 21 ans ou plus, contribuables imposés ou non sur le revenu et/ou sur la fortune, etc.) sans toutefois apporter de résultats très différents. Ces approches alternatives tendent même à donner des résultats inférieurs à la simple extrapolation directe par la moyenne des impôts sur les personnes physiques par habitant. L'élasticité des estimations par rapport à la moyenne des impôts sur les personnes physiques par habitant est grosso modo directement proportionnelle à cette dernière (une population fiscale de 10 % supérieure à celle de référence produirait une augmentation des recettes fiscales d'environ 10 % supérieure).

B.5. Produits locatifs ou de vente potentiels. Si la Ville pouvait elle-même édifier le site et rester propriétaire des immeubles, elle pourrait encaisser des revenus bruts de location de l'ordre de Fr. 7 millions à Fr. 8,7 millions. En revanche, elle aurait à sa charge les coûts d'investissement (une centaine de millions), les intérêts de l'emprunt, l'amortissement, les frais d'entretien et de gestion. Ce cas de figure est purement illustratif, car la Ville n'a pas les capacités d'opérer comme une véritable régie immobilière et elle ne saurait prendre à sa charge la gestion administrative d'un parc immobilier supplémentaire de

cette taille. Quant à la vente intégrale des terrains, elle pourrait dégager des rentrées pour la Commune comprises entre Fr. 18 millions à Fr. 23 millions (valeur supputée des terrains après déduction des coûts de démolition). Eu égard à la teneur du rapport-préavis N° 2008/30 consacré à la politique immobilière de la Commune et adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 24 mars 2009, cette option reste purement hypothétique, les conditions relatives au site de Beaulieu ne justifiant pas pour l'heure d'envisager la nécessité de déroger au principe de conservation du patrimoine immobilier communal préconisé par ledit rapport-préavis.

C. Comparatif de l'affectation d'habitation et de l'affectation expositions et foires

La comparaison des paramètres économiques d'une affectation à du logement avec les retombées économiques de la partie actuelle des expositions et foires de Beaulieu fait apparaître les éléments suivants.

C.1.a. Affectation d'habitation : contribution des nouveaux habitants au PIB cantonal. En supposant que les nouveaux habitants proviennent d'un réel accroissement net de la population vaudoise et non d'un simple redéploiement résidentiel au sein du canton, ils représenteraient une contribution supplémentaire au PIB vaudois approximativement comprise grosso modo entre Fr. 30 millions et Fr. 40 millions par an. Il s'agit de l'extrapolation directe du revenu cantonal par habitant calculé à l'aide de l'estimation du PIB cantonal 2008 de Fr. 37,4 milliards établie par les soins du SCRIS et de ses partenaires (pour une valeur de Fr. 54'605.– par habitant). Les nouveaux habitants correspondraient à 250 à 300 emplois supplémentaires pour l'économie vaudoise. Rapporté à la surface occupée par cette affectation, le rendement économique des terrains en question vaudrait autour de Fr. 1100.– par m² par an.

C.1.b. Affectation actuelle : contribution des foires et expositions au PIB cantonal. La partie exposition et foires de l'activité de Beaulieu (estimée au moins à 80% du total) génère une contribution au PIB cantonal de l'ordre de Fr. 330 millions à Fr. 400 millions par an, pour un volume correspondant compris entre 2600 et 3200 emplois. Rapporté à la surface affectée aux actuelles fonctions, le rendement économique du territoire vaut autour de Fr. 10'000.– par m² par an. L'affectation du site consacrée aux foires et expositions génère donc un impact économique global dix fois plus important que pour des fonctions locatives.

C.2.a. Affectation d'habitation : recettes directes pour la Commune. Si la Ville restait propriétaire des terrains libérés par les activités d'exposition et foires et les proposait à la construction de logements par le biais de contrats de droits de superficie, les redevances produiraient des recettes de Fr. 1,2 million à Fr. 1,5 million par an. Les recettes fiscales produites par les nouveaux contribuables vaudraient entre Fr. 1,3 million et Fr. 1,8 million par an. Au total, la Commune pourrait tabler sur de nouvelles recettes comprises entre Fr. 2,5 millions et Fr. 3,3 millions par an. Le rendement direct brut du sol vaudrait dans ce cas entre Fr. 70 millions et Fr. 90 millions par m². Il faut toutefois noter que, s'il fallait doter le site d'une crèche municipale, pour les 30 à 40 enfants de moins de 5 ans qu'y résiderait (5% de la population lausannoise appartient à cette tranche d'âge), elle ne coûterait pas loin du million par an (à raison de Fr. 26'000.– à Fr. 28'000.– par place), dont une partie seulement serait couverte par les parents. Pour les raisons mentionnées au point B.4. ci-dessus, l'option de la vente intégrale des terrains n'est pas considérée ici.

C.2.b. Affectation actuelle : recettes directes et indirectes pour la Commune. Les données manquent pour déduire une estimation bien étayée des recettes fiscales directes induites pour la Commune par les activités d'exposition et foires. Un montant de l'ordre de Fr. 0,8 million à Fr. 1 million paraît plausible. Cette estimation est fondée sur les éléments suivants. L'activité de Beaulieu concerne principalement les secteurs d'activités non financiers. On épure donc d'un quart le produit de l'impôt lausannois sur les personnes morales, à savoir la part de cette impôt que l'on peut attribuer grosso modo aux activités de banque, intermédiation financière et assurance. Pour les comptes 2008, il s'agit de 75% de Fr. 109 millions. On rapporte ces Fr. 82 millions aux quelque 65'000 emplois recensés à Lausanne hors branche finance et assurance (selon le recensement fédéral de 2005) et on multiplie les Fr. 1250.– environ par emploi pour le nombre d'emplois que l'on suppose correspondant à la part des activités d'expositions et foires attribuable à Lausanne, soit 640 à 780 emplois, soit 24% du total, ce pourcentage étant la part emplois lausannois dans le total cantonal. L'impôt sur les personnes morales induit par les activités d'expositions et foires vaut donc plus de la moitié de celui produit par l'impôt sur les personnes physiques des habitants potentiels des surfaces libérées. Ce rapport est intéressant à noter puisque, pour le total de ces deux impôts (en 2008, Fr. 109 millions pour les personnes morales et Fr. 305 millions pour les personnes physiques), il est moins favorable (de 1 à 3, voire de 1 à 4 si l'on sort du calcul les impôts de la banque et assurance). A ce produit fiscal de Fr. 0,8 million à Fr. 1 million, il faut encore ajouter les Fr. 600'000.– de redevances à titre de droit de superficie selon la nouvelle convention pour un total donc de Fr. 1,4 million à Fr. 1,6 million. Le rendement direct brut du sol vaudrait dans ce cas Fr. 38 millions à Fr. 43 millions par m². Le coût d'opportunité fiscal et de redevance pour l'affectation actuelle par rapport à une affectation d'habitation vaudrait donc entre Fr. 1,1 million et Fr. 1,7 million par an.

Un comparatif des recettes directes est toutefois insuffisant pour apprécier l'importance économique des activités de foires et expositions. Ce sont surtout les retombées générales qui constituent l'intérêt économique premier pour la collectivité au sens large. En termes de rendement global du sol, le PIB induit par les nouveaux habitants se traduirait par des valeurs d'environ Fr. 850.– à Fr. 1125.– par m². Les retombées économiques des foires et expositions sont estimables en revanche à des valeurs dix fois supérieures (Fr. 9000.– à Fr. 11'000.– par m²), en considérant le total de ces retombées, et environ au double (Fr. 1850.– à Fr. 2270.– par m²) si on base le calcul sur les 20,7% de ces retombées, cette proportion étant la part lausannoise du nombre cumulé d'emplois et d'habitants dans le total cantonal.

C.3.a. Affectation d'habitation : effet levier sur l'économie. Un comparatif entre les deux affectations doit aussi prendre en compte l'effet de levier généré sur l'économie vaudoise par les deux types de fonctions. En supposant la disponibilité de terrains déjà prêts à l'équipement, négligeant donc les coûts de démolition, l'investissement de Fr. 90 millions à Fr. 110 millions pour la construction des logements, annualisé sur vingt ans et rapporté aux Fr. 30 millions à Fr. 40 millions au PIB induit chaque année par les nouveaux habitants, produirait un effet de levier de 7 à 8 fois. Autrement dit, Fr. 1.– d'investissement générerait une contribution de Fr. 7.– à Fr. 8.– au PIB cantonal.

C.3.b. Affectation actuelle : effet levier sur l'économie. Pour estimer l'effet levier de l'investissement consenti pour Beaulieu, il faut d'abord ajouter aux montants des subventions le coût d'opportunité de l'affectation d'habitation. On postule que le coût d'opportunité équivaut au différentiel des recettes directes pour la Commune induite par les deux affectations. Ce coût d'opportunité fiscal et de redevance est estimé au point C.2.b. ci-dessus entre Fr. 1,1 million et Fr. 1,7 million par an. Il doit être ajouté au total des subventions allouées à Beaulieu en 2000 (Fr. 80 millions) et de celles envisagées aujourd'hui (Fr. 100 millions), annualisées également sur une période de vingt ans (horizon « Beaulieu 2020 »), soit Fr. 9 millions par an. Les coûts de subvention et d'opportunité consentis pour supporter le Centre de congrès et expositions sont donc de l'ordre de Fr. 10,1 millions à Fr. 10,7 millions. Rapportés aux retombées induites par les activités d'expositions et foires, ces coûts correspondent à un effet levier de 33 et 38 fois. Autrement dit, pour Fr. 1.– d'effort consenti chaque année par les collectivités sur une période de vingt ans, les exposition et foires génèrent Fr. 33.– à Fr. 38.– de contribution au PIB cantonal, un effet levier 5 fois supérieur à celui produit par l'investissement pour une affectation d'habitation.

Données de référence et paramètres estimés

Données cadastrales

Parcelle 2201	Surf en m2	En %
Surface	73'800	
<i>dont bâtie</i>	40'089	54.3
<i>dont Palais de Beaulieu</i>	16'200	22.0
<i>dont non bâtie</i>	33'711	45.7
COS	0.46	
Surfaces à convertir		
Bâtiment 16782a (Halles Nord)	12'074	35.4
Bâtiment 16779 (Halles Sud)	8'624	25.3
Total des halles	20'698	60.6
Place-jardin (parcelle 2574)	13'435	39.4
Total	34'133	100.0
COS	0.61	
Surface de référence pour simulations	37'000	
Surface utile pour simulations (su)	22'437	
Surface de jardin	14'563	

Paramètres de l'estimation pour l'affectation d'habitation

CUS	1.50	1.75	2.00	2.25	2.50	Réfs*
Surface brute de plancher (=su*cus)	33'655	39'264	44'873	50'482	56'091	
Surface nette de plancher (spb*85%)	28'607	33'374	38'142	42'910	47'678	0.85
Logements (surfmoy=100m2)	286	334	381	429	477	100
Habitants (moy/log=2)	572	668	762	858	954	2
Densité en m2/hab	65	55	49	43	39	
Densité en hab/ha	155	181	206	232	258	
Recettes fiscales brutes (moy/hab)	1.34	1.56	1.78	2.01	2.23	2'338
PIB induit par nouveaux habitants	31.2	36.5	41.6	46.9	52.1	54'605
Coût de construction hors sol (= spb*cu)	56.5	66.0	75.4	84.8	94.2	1'680
Coût de construction sous-sol (= su*cu)	19.6	19.6	19.6	19.6	19.6	875
Coût de construction hs+ss	76.2	85.6	95.0	104.4	113.9	
Coûts aménagements extérieurs (=ct*tx)	11.4	12.8	14.3	15.7	17.1	0.15
Coût total d'investissement	87.6	98.4	109.3	120.1	130.9	
Incidence foncière	0.28	0.28	0.28	0.28	0.28	0.28
Valeur du terrain	24.5	27.6	30.6	33.6	36.7	
Valeur au m2	1'093	1'228	1'364	1'499	1'634	
Valeur du terrain / investissement en %	21.9	21.9	21.9	21.9	21.9	
Taux rendement	0.0625	0.0625	0.0625	0.0625	0.0625	0.0625
Redevances des ddp	1.23	1.38	1.53	1.68	1.83	0.0500
Redevances des ddp au m2	43	41	40	39	38	
Valeur locative au m2 ((ct+vt)*tr / spn)	245	236	229	224	220	
Valeur locative pour 100m2 par mois	2'041	1'966	1'910	1'866	1'831	
Valeur locative totale	7.0	7.9	8.7	9.6	10.5	

* Pour une explication de ces hypothèses, se référer au texte

Rapport

Membres de la commission : M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur, M. Raphaël Abbet (UDC), M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts), M. Benoît Biéler (Les Verts), M. Jean-Luc Chollet (UDC), M. Yves Ferrari (Les Verts), M^{me} Martine Fiora-Guttman (LE), M^{me} Florence Germond (Soc.), M. Fabrice Ghelfi (Soc.), M. Philippe Jacquat (LE), M. Claude Mettraux (LE), M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts), M. David Payot (AGT), M. Jacques Pernet (LE), M^{me} Solange Peters (Soc.), M. Roland Rapaz (Soc.), M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.), M^{me} Myriam Tétaz (AGT).

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport polycopié de M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur : – La commission était composée de M^{mes} et MM. Raphaël Abbet, Sylvianne Bergmann (1^{re} et 3^e séances), Benoît Biéler, Jean-Luc Chollet, Yves Ferrari, Martine Fiora, Florence Germond, Fabrice Ghelfi, Philippe Jacquat, Claude Mettraux, Sophie Michaud Gigon, David Payot, Jacques Pernet, Solange Peters (1^{re} et 2^e séances), Roland Rapaz (3^e séance), Rebecca Ruiz, Myriam Tétaz et Philippe Mivelaz (rapporteur).

La Municipalité était représentée par M. Daniel Brélaz. Les membres de l'Administration communale étaient MM. et M^{me} Denis Décosterd, chef du Service du développement de la ville et de la communication (Devcom), Alessandro Dozio, adjoint au Devcom, Véréna Jaques, assistante au Devcom.

Déroulement des travaux

La commission a siégé durant trois séances les 3 juillet, 20 et 31 août 2009 à la salle des commissions de l'Hôtel de Ville. Elle a demandé à entendre des représentants du Conseil d'Etat, de la Fondation de Beaulieu, de Beaulieu Exploitation SA et de MCH Group. Les personnes suivantes ont répondu à son invitation et ont été entendues dans l'ordre suivant :

1^{re} séance : M. Gustave Muheim, président de Lausanne Région et membre du Conseil de la Fondation de Beaulieu ; M. Jacques R. Meyer, directeur général de Beaulieu Exploitation SA ; M. Claude Romy, directeur général adjoint de Beaulieu Exploitation SA.

2^e séance : M. Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie du Canton de Vaud.

3^e séance : M. Christoph Neuenschwander, membre de la Direction de MCH Group ; M. Stephan Peyer, membre de la Direction de MCH Group.

Une délégation de la commission s'est rendue le 24 août à Bâle. Elle était accompagnée de MM. Jacques R. Meyer, Marc Porchet, secrétaire général de la Fondation Beaulieu, et de M. Alessandro Dozio. La délégation a été reçue par

MM. René Kamm (Group CEO), Christoph Neuenschwander (Group CDO), René Zürcher, Peter Holenstein et Edgar Jenny, de MCH Group.

Une visite du site de Beaulieu a également été organisée avant la séance du 31 août où une partie des commissaires a pu visiter les infrastructures lausannoises. Ils étaient accueillis notamment par MM. Jacques R. Meyer et Marc Porchet.

Les notes de séances ont été prises par M. Alessandro Dozio et M^{me} Véréna Jaques. Qu'ils soient remerciés pour leur excellente tenue et pour l'appui précieux qu'ils ont apporté aux travaux de la commission, notamment pour l'organisation des visites à Bâle et à Beaulieu.

L'héritage du passé

La commission a étudié l'avenir du site de Beaulieu, tel que décrit dans le préavis 2009/24, en regard de l'héritage du passé sous deux aspects principaux : d'une part, la situation économique et commerciale liée à l'activité de congrès et de foires, et d'autre part la situation géographique de ces infrastructures au centre ville.

Dans une certaine mesure, le préavis 2009/31, répondant au postulat de M. Fabrice Ghelfi, donne passablement de réponses à ces questions. Le présent rapport retiendra l'essentiel des réflexions de la commission.

Le site de Beaulieu a bénéficié à plusieurs reprises d'investissements importants des collectivités publiques, pour se trouver aujourd'hui dans une situation fragile, aussi bien du point de vue commercial que de l'état de ses infrastructures. En 1998, Lausanne, les Communes de la région et le Canton avaient déjà investi Fr. 80 millions. En 2000, comme rappelé dans le préavis, la Fondation Beaulieu est devenue propriétaire des bâtiments. La Ville de Lausanne apportait Fr. 33 millions, le Canton Fr. 30 millions et Lausanne Région Fr. 10 millions, d'autres Communes et des milieux économiques apportaient Fr. 7 millions supplémentaires.

Comme ont pu le constater les membres de la commission qui ont visité le site de Beaulieu, la société Beaulieu Exploitation SA dispose d'un outil performant comme centre de congrès. En revanche, les Halles sud sont dans un état déplorable. De plus, la disposition en trois niveaux différents des pavillons rend leur exploitation difficile, sans compter la place perdue pour relier ces niveaux par des escaliers et des rampes.

Si pour une bonne part de ses membres, la situation commerciale actuelle est imputable à une gestion discutable dans le passé, la commission n'a pas voulu faire le procès des anciens responsables ; mais ce passé motive l'attitude critique, voire méfiante de certains. Il est néanmoins relevé que tous les sites de foires et de congrès bénéficient d'investissements des collectivités publiques et que parfois même des exposants sont subventionnés directement. Le

principal reproche fait aux gestionnaires du passé est celui d'avoir cru à une rente de situation et de ne pas avoir su créer les réseaux nécessaires pour développer les activités de foire et congrès à Lausanne.

Le deuxième héritage du passé est la situation des installations de Beaulieu au centre ville. Rappelons que deux parties du site ont déjà été détachées, l'une pour construire des logements, au lieu des anciennes écuries, l'autre, sur le front Jomini, pour la réalisation du projet «taoua» issu d'un concours d'architecture. Le préavis traitant du pan partiel d'affectation lié à ce projet, principalement hôtelier, sera soumis ultérieurement au Conseil communal.

La situation centrée de ces infrastructures est jugée problématique pour une partie de la commission en raison des nuisances du trafic routier généré par les manifestations de Beaulieu. Certains estiment que la construction d'autres affectations seraient plus appropriée. Du point de vue commercial et des retombées économiques, la centralité de Beaulieu présente pourtant l'avantage d'une bonne accessibilité par transport public, une proximité avec les hôtels et les autres services présents en ville. L'attractivité en est renforcée pour les participants ou les visiteurs des manifestations. La complémentarité des infrastructures de congrès et de foire est également jugée comme un avantage de Beaulieu.

Le troisième héritage est lié aux engagements pris dans le passé vis-à-vis des collectivités publiques partenaires dans les différents investissements faits à Beaulieu. Le président de Lausanne Région a ainsi rappelé que, lors de la capitalisation de 2000, Lausanne n'avait payé que sa part de la dette de l'ancienne Société coopérative Comptoir suisse et s'était alors engagée à ne pas solliciter à nouveau les communes limitrophes avant 2015.

Intégration de Beaulieu Exploitation SA à MCH Group

Il y a environ trois ans, les responsables de Beaulieu Exploitation SA approchaient MCH Group afin de trouver un partenariat pour développer leurs activités à Lausanne. De son côté, le groupe bâlois voyait l'opportunité de s'implanter sur l'arc lémanique, en complémentarité à son engagement à Zurich. Notons qu'à la différence de ses engagements à Bâle et à Zurich MCH Group ne serait pas propriétaire des infrastructures à Lausanne. Elle ne serait, à travers une participation d'un minimum de 67% dans Beaulieu Exploitation SA, que l'organisateur de manifestations.

Le groupe bâlois apparaît comme un géant dans cette activité économique, propriétaire de foires de renommée mondiale et à la tête d'un véritable réseau de sociétés et de marques travaillant dans ce domaine. La commission a pu se rendre compte lors de la visite à Bâle et lors de présentation faite à Lausanne, du professionnalisme et de la solidité de MCH Group, mais ce qui a également séduit, c'est son ancrage régional, sa gestion des nuisances dans un contexte urbain comparable à Lausanne sinon par sa taille. MCH organise d'une façon rigoureuse les déplacements de véhi-

cules de livraison lors des montages et démontages des expositions pour réduire le trafic au maximum. Le nombre de places de parcage est comparativement bien moindre à Bâle qu'à Lausanne et la majorité des déplacements se font par transports publics. Une politique active soutient ce mouvement par une offre de billets combinés ou par l'organisation de trains spéciaux avec les CFF.

MCH a, vis-à-vis de la population bâloise et, plus particulièrement, de ses voisins proches, une pratique d'information permanente et de relation de bon voisinage. Les habitants du quartier sont ainsi informés au moins deux fois par année sur ses activités, des fêtes sont organisées pour eux, etc.

Une bonne partie des nouvelles conclusions adoptées par la commission demande qu'un peu de cet «esprit bâlois» soit insufflé à Lausanne.

Malgré la forte impression faite par MCH sur certains commissaires, notamment suite au déplacement bâlois décrit comme «fructueux» par plus d'un, un certain nombre de questions restaient en suspens, notamment quant à la qualité de son engagement à Lausanne.

La commission s'est notamment renseignée sur les intentions des futurs exploitants d'employer des entreprises locales. MCH a répondu que, dans la mesure où elle trouverait des compétences sur place, elle le ferait. Notons que dans un certain nombre de spécialités ses propres filiales ont une situation de quasi-monopole. C'est le cas notamment dans le domaine de la sonorisation de grands événements. Une grande partie du travail généré par les foires n'est qu'indirectement le fait de MCH. Les exposants eux-mêmes commandent les travaux touchant leurs stands.

La participation majoritaire de MCH au sein de Beaulieu Exploitation SA, empêchant toute minorité de blocage, laisse craindre une centralisation complète à Bâle. Les représentants de MCH ont affirmé qu'il faudra à Lausanne une organisation analogue à celle de Bâle afin d'assurer un ancrage propre au site. Cet ancrage leur semble nécessaire pour garantir une bonne connaissance du tissu local et régional et pour construire de bonnes relations avec tous les partenaires, institutionnels et privés, concernés par l'avenir de Beaulieu.

Enfin MCH ne pose aucune condition par rapport à la réalisation du projet «taoua», ni dans un nouvel axe fort de transport public. Un programme hôtelier à proximité immédiate de ses foires et congrès serait néanmoins un atout supplémentaire. Une desserte en transport public efficace est nécessaire, mais la société n'a pas de projet propre dans ce domaine. Elle estime important de développer un concept de report modal avec les parkings périphériques pour améliorer l'utilisation des transports publics.

Engagement financier de la Ville de Lausanne

L'actionnariat de MCH Group est détenu à 49% par des collectivités publiques, principalement par les Cantons de

Bâle-Ville et de Bâle-Campagne et, dans une moindre mesure, de Zurich. Comme mentionné plus haut, MCH est propriétaire des bâtiments à Bâle et à Zurich. La société dispose de capacités d'investissement importantes, mais cela n'empêche pas les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne d'investir à fonds perdu et sous forme de prêt sans intérêt dans l'important projet de reconstruction/restauration du site bâlois.

A Lausanne, les infrastructures restent en mains de la Fondation Beaulieu qui, selon les termes de l'accord fait avec MCH, doit fournir un outil performant. Pour sa part, Beaulieu Exploitation SA, majoritairement sous contrôle de MCH, s'acquittera d'un loyer.

Hormis une minorité opposée à tout engagement dans ce projet, les discussions ont principalement porté sur la part prise en charge par la Ville de Lausanne par rapport à celle du Canton et sur la forme de cet engagement. La proposition de répartition différente entre Ville et Canton a clairement reçu une fin de non-recevoir par le représentant du Conseil d'Etat, de même que par les Communes de la région.

Il a été proposé de convertir une partie de l'investissement sous la forme d'un prêt sans intérêt. Une majorité de la commission s'est ralliée aux arguments de la Municipalité qui verrait l'accord conclu avec l'exécutif cantonal, déjà accepté par le Grand Conseil, mis en péril. La commission a tout de même demandé certaines garanties sur les futurs investissements à prévoir sur le site. Il s'agit notamment de la rénovation de la partie sud du Palais de Beaulieu comprenant le théâtre et sur laquelle MCH Group elle-même estime que faire des projets précis est prématuré. C'est dans ce sens que sont proposées au Conseil communal les conclusions Nos 8 et 9.

En fin d'examen des préavis 2009/24 et 2009/31 et suite aux différents entretiens et visites effectuées, une majorité de la commission a estimé que l'avenir de Beaulieu se trouvait à un carrefour important et que, si la Ville estime qu'une activité de foires et de congrès devait continuer sur ce site, l'opportunité qui nous est offerte aujourd'hui devait être saisie.

Conclusions du préavis 2009/24

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2009/24 de la Municipalité, du 13 mai 2009;
 - ouï le rapport de la commission nommée pour examiner ce préavis;
 - considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,
1. décide d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 20 millions pour sa participation à la modernisation du site de Beaulieu à travers la Fondation de Beaulieu sous forme de subvention d'investissement;

2. la conclusion est opposée à l'amendement suivant: «*décide d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 20 millions pour sa participation à la modernisation du site de Beaulieu sous la forme d'une subvention d'investissement pour un montant de Fr. 13 millions et d'un prêt sans intérêt pour un montant de Fr. 7 millions, sans échéance de remboursement avant 2020*»;

La conclusion 1 du préavis est adoptée par 8 voix, 6 se prononcent pour l'amendement et 3 s'abstiennent

3. d'amortir annuellement la dépense prévue sous chiffre 1 à raison de Fr. 1'000'000.– pour la rubrique 1300.331 du Service du développement de la ville et de la communication;
4. de porter à la rubrique 1300.390 du Service de la ville et de la communication les intérêts relatifs à l'octroi du crédit mentionné sous chiffre 1;

Les conclusions 2 et 3 sont votées simultanément: elles sont acceptées par 14 voix et deux abstentions

5. demande à la Municipalité de collaborer avec Beaulieu Exploitation SA en vue d'élaborer un concept de logistique et de circulation (privée, mobilité douce et transports publics) afin de limiter au maximum les nuisances pour la population environnante du site et de réduire de manière importante la proportion des visiteurs et des exposants qui se rendent sur le site en transports privés;

La nouvelle conclusion est adoptée à l'unanimité

6. demande à la Municipalité d'agir pour que des aménagements soient réalisés afin de permettre une amélioration de la vitesse commerciale des transports publics, en particulier et en priorité lors du déroulement des principales manifestations organisées sur le site;

La nouvelle conclusion est adoptée à l'unanimité

7. demande à la Municipalité d'œuvrer avec Beaulieu Exploitation SA pour élaborer un plan d'actions et de communication visant à développer les relations avec cette société et les habitants vivant à proximité;

La nouvelle conclusion est adoptée à l'unanimité

8. demande à la Municipalité que le développement du site laisse sa partie centrale (les jardins), les circulations en libre accès public (sauf rares exceptions comme certaines foires d'importance) et que cet espace soit rendu plus convivial et intégré à la vie de quartier;

La nouvelle conclusion est acceptée par 15 votes favorables et 2 abstentions

9. demande à la Municipalité que la part lausannoise au prochain investissement à financer sur le site le soit uniquement par le biais d'un prêt dont les échéances de remboursement devront être négociées avec les partenaires concernés;

La nouvelle conclusion est acceptée par 10 votes favorables, 6 oppositions et 1 abstention

10. demande que la Municipalité dépose un rapport-préavis avant la fin de 2013 afin de présenter au Conseil communal la situation de Beaulieu Exploitation SA accompagné d'une planification financière des investissements nécessaires sur le site de Beaulieu pour la période 2014-2025.

La nouvelle conclusion est acceptée par 15 votes favorables et 1 abstention

Vœux de la commission

1. Le Conseil communal formule le vœu que la Municipalité dédie au logement une part des surfaces concernées par le futur préavis qui présentera le PPA de la parcelle «front Jomini» devant accueillir un complexe hôtelier et le projet «taoua».

La commission approuve le vœu par 8 votes favorables, 5 oppositions et 3 abstentions

2. Le Conseil communal formule le vœu que la Municipalité puisse faire intervenir le Service de la révision de la Ville pour s'assurer de l'affectation conforme des engagements financiers de la Ville.

La commission approuve le vœu par 14 votes favorables, 1 opposition et 1 abstention

L'ensemble des conclusions du préavis 2009/24 amendées par la commission sont adoptées par 9 votes favorables, 2 oppositions et 5 abstentions.

Conclusion du préavis 2009/31

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2009/24 de la Municipalité, du 13 mai 2009;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner ce préavis;
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Fabrice Ghelfi «*Pour un débat complet et serein au sujet de la métamorphose de Beaulieu*».

La commission accepte la réponse de la Municipalité par 14 votes favorables et 2 abstentions

Le président : – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur : – Oui, Monsieur le Président. En page 2 de mon rapport [p. 225], la rédaction pourrait laisser croire que les collectivités publiques ont investi deux fois Fr. 80 millions, en 1998 et en 2000. Il s'agit bien des Fr. 80 millions investis à la création de la Fondation Beaulieu, le 1^{er} février 2000, dont Fr. 33 millions par la Ville de Lausanne. Fr. 23,6 millions ont été consacrés

à des reprises de dettes, Fr. 45,8 millions, à une soule à l'ancienne Société coopérative Comptoir suisse, et Fr. 8,6 millions ont été investis.

Le président : – Merci. Nous travaillerons de la manière suivante. La discussion portera sur les deux rapports en parallèle; nous voterons les conclusions du premier préavis puis du deuxième. J'ouvre la discussion.

Discussion

M. David Payot (AGT) : – Le Palais de Beaulieu constitue un formidable moteur pour l'économie lausannoise et même vaudoise; c'est ce que nous annoncent fièrement nos Autorités. Il s'avère néanmoins que ledit moteur connaît certains ratés et qu'il n'avancera plus sans une sérieuse impulsion extérieure. L'économie lausannoise et même vaudoise, première bénéficiaire supposée des retombées de Beaulieu, se désespère de ses malheurs, mais ne juge pas utile de s'engager financièrement pour sa pérennité. Elle se tourne donc vers les collectivités publiques. Les Communes avoisinantes veulent bien la manne financière annoncée, mais refusent d'apporter leur contribution. Le Canton, qui mathématiquement devrait bénéficier des deux tiers des retombées économiques, veut bien assurer la moitié des fonds.

Il nous est proposé d'apporter Fr. 20 millions à fonds perdu pour Beaulieu, avec la promesse que cet investissement «créera de la richesse», qui finira par retomber sur les collectivités publiques. Nous sommes donc appelés, au final, à subventionner des activités commerciales, en espérant qu'elles redistribueront au mieux ces richesses aux citoyens et aux collectivités publiques.

Nous considérons que le rôle de l'Etat est plutôt de solliciter les citoyens selon leurs moyens, et de les aider selon leurs besoins. Le principe même de ce soutien financier à Beaulieu nous laisse donc sceptiques, même si nous comprenons que les représentants des milieux hôteliers ne partagent pas ce point de vue. En revanche, même en fermant les yeux sur les principes, il y a beaucoup à dire sur la manière d'apporter notre appui financier, et nous nous étonnons que les chantres de la bonne gestion de l'argent public, nombreux à notre droite, ne s'en aperçoivent pas.

Beaulieu est constitué d'une part d'une fondation de droit privé, chargée de l'entretien des bâtiments, et louant ces derniers à une société anonyme, Beaulieu Exploitation SA. Il nous est dit clairement que les bâtiments ne peuvent être rentables, en raison de la concurrence des autres centres de foire et de congrès en Europe, eux aussi subventionnés par les collectivités publiques. Les Fr. 20 millions que nous sommes censés apporter actuellement ne sont donc pas appelés à assainir durablement une situation, mais uniquement à couvrir les investissements indispensables jusqu'en 2015 au moins. Les collectivités publiques se trouvent donc appelées à colmater provisoirement les déficits de la Fondation propriétaire des bâtiments. La société anonyme

Beaulieu Exploitation SA, elle, est locataire des bâtiments, et se trouve par définition bénéficiaire : le loyer a été ajusté à ses moyens financiers. Bien entendu, cette société est entièrement privée, et c'est elle qui sera reprise par son équivalent bâlois MCH Basel.

Ce montage fait que nous sommes sollicités pour subventionner une fondation par définition déficitaire, mais que nous n'aurons pas notre mot à dire sur les bénéfices éventuels des privés. En ce qui concerne la gestion de Beaulieu, notre influence est encore moindre : nous sommes appelés à faire confiance au Conseil de fondation, qui a reçu Fr. 80 millions en 1998 pour des travaux immobiliers et en a utilisé la majeure partie pour rembourser des dettes. Nous sommes également priés de croire aux promesses de MCH Basel, qui nous déclare la main sur le cœur vouloir organiser plus de manifestations à Lausanne, sans privilégier son siège de Bâle ni contracter une nouvelle alliance avec Genève ou Berne. Il est vrai qu'elle a accepté un contrat de location de cinq ans, gage de sa fidélité éternelle.

Bâle-Ville a apparemment trouvé un montage plus favorable aux collectivités publiques lorsqu'il s'est agi d'appuyer MCH Basel, puisqu'une seule société s'occupe des bâtiments et de l'organisation des foires et congrès, et que cette société est, de plus, détenue à 49% par les collectivités publiques (35,5% pour Bâle-Ville). De son côté, Lausanne a un contrôle plus que restreint, pour dire qu'elle a apporté Fr. 33 millions en 2000, plus un abaissement du droit de superficie à Fr. 600'000.- par année au lieu de plus de Fr. 2 millions.

En fin de compte, Lausanne se trouve donc appelée à contribuer financièrement de manière importante, mais sans améliorer son contrôle sur la manière de dépenser ces montants. Les seules garanties se résument à des engagements moraux et des promesses de faire mieux – ou moins mal – qu'en 2000. Visiblement, l'aide à l'économie ne fait pas l'objet de la même rigueur que l'aide sociale.

Le groupe A Gauche Toute! s'opposera donc à ce préavis, tant pour les raisons de fond que de forme. Nous soutiendrons en revanche les amendements, qui visent en premier lieu à diminuer les nuisances du Palais de Beaulieu pour le voisinage. Nous soutenons également la transformation en prêt d'une partie de l'apport financier communal, ce qui atténuerait le déséquilibre de ce montage financier.

M^{me} Martine Fiora-Guttmann (LE) : – Le monde du tourisme est impitoyable au même titre que la concurrence que doivent affronter tous les secteurs économiques de notre pays. Des sites préservés, des transports publics de qualité, des animations régulières sont des facteurs indispensables au maintien de la capacité concurrentielle de notre région.

Le tourisme est le deuxième employeur du canton après l'Etat. Au moment où le secteur bancaire est affecté par la remise en question du secret bancaire, où nos industries d'exportation souffrent du marasme économique régnant

chez nos principaux voisins, il serait parfaitement contre-productif de ne pas prendre suffisamment en compte l'industrie touristique.

Les efforts entrepris par ce secteur, qui vient de se doter d'une nouvelle convention collective fortement remaniée en faveur des collaborateurs de la branche, se doivent d'être soutenus par ce Conseil.

Beaulieu, qui fit longtemps de nombreux jaloux au niveau helvétique, ne répond plus aux critères indispensables pour des expositions d'une certaine envergure. Un centre de congrès, seul, n'est pas une alternative crédible. Aujourd'hui un centre de congrès et d'expositions moderne, situé en ville, redevient un atout, tant il est vrai que les congressistes et les exposants apprécient de bénéficier d'un environnement agréable en dehors des heures de séminaires ou de présence aux stands.

Il est aussi nécessaire de relever que les congrès et expositions profitent à l'ensemble de notre ville et non pas à quelques établissements situés près de Beaulieu. Toutes les catégories d'hôtels sont touchées du 0 au 5 étoiles selon que l'on héberge des monteurs, des étudiants, des chefs d'entreprises, des exposants grands ou petits.

Il est intéressant aussi de noter que la facture « hôtel et restauration » ne représente pas plus de 50% des dépenses de nos visiteurs, qui profitent de leur temps libre pour goûter aux plaisirs locaux, de jour ou de nuit.

Lorsque l'hôtellerie et la restauration ainsi que les commerces réalisent de bons résultats, de gros investissements suivent, ce qui fait également vivre un nombre conséquent de petites et moyennes entreprises. Qu'ils soient installateurs sanitaires, électriciens, poseurs de moquettes ou de parquets, chauffagistes, techniciens du froid, bouchers, maraîchers, paysans, etc., tous sont touchés si le tourisme se développe harmonieusement.

Pour être concurrentiels, il est indispensable de pouvoir compter sur des collaborateurs multilingues, formés aux nouvelles techniques de réservation de chambres, compétents au service et en cuisine. Or nos salaires sont les plus élevés du monde dans ce secteur et, pour les maintenir, il faut impérativement pouvoir compter sur des infrastructures modernes.

A quoi bon investir chaque année entre 7 et 15% du chiffre d'affaires si les clients ne suivent pas ou renoncent à notre cité en raison de ses installations obsolètes?

Indéniablement, le tourisme mérite toute votre attention et remettre Beaulieu au goût du jour est non seulement indispensable, mais aussi une garantie de maintien et de création de nouveaux emplois à Lausanne.

J'aimerais vous rendre attentifs au fait que LausannEnsemble ne soutiendra pas l'amendement 9 des conclusions,

un rapport préavis pour 2013 étant largement prématuré. Nous aurons tout loisir d'intervenir lors de la réception du rapport de gestion de la Municipalité. A partir de ce document, la Commission de gestion pourra poser toutes les questions qu'elle souhaite sur l'évolution de la situation de Beaulieu.

En conclusion et vous l'aurez compris, c'est à l'unanimité que LausanneEnsemble vous demande de soutenir le rapport préavis présenté.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – Comme je l'ai annoncé dans le postulat que j'ai déposé au mois de mai, le temps du débat complet et serein au sujet de la métamorphose de Beaulieu est arrivé ce soir.

Dans ce texte, je rappelle les quelques questions que le groupe socialiste posait par mon intermédiaire. Que s'est-il passé depuis dix ans, soit la dernière injection de capital dans Beaulieu ? Nous souhaitons une analyse de la faisabilité d'un déplacement de cette activité ailleurs dans l'agglomération, une analyse comparative de la rentabilité d'autres activités sur le site, comme du logement et du commerce local ; une analyse du défaut de partenariat public/privé, en l'espèce, pour sauver ce qui semble à d'aucuns constituer le fleuron de l'économie vaudoise ; une prise de position sur la question de la propriété du terrain à terme ; une analyse de la rentabilité prévue de l'activité économique qui va se dérouler sur le site ; et enfin la description de l'ampleur des investissements complémentaires à consentir d'ici cinq à dix ans sur le site.

Tout cela, parce que chat échaudé craint l'eau froide et il la craint toujours. Le groupe socialiste était circonspect, critique. Et il critiquait aussi ce travail dans l'urgence municipale.

La Municipalité a aussi travaillé dans l'urgence pour répondre à mon postulat, je l'en remercie. De sa réponse, je retirerai :

1. que la Municipalité a décrit l'incapacité financière de la Fondation à moderniser l'infrastructure, la stagnation de son chiffre d'affaires, l'incapacité à assumer l'évolution du droit de superficie et les nombreux changements intervenus à la tête de la société d'exploitation ;
2. les difficultés insurmontables décrites par la Municipalité pour dénicher un nouveau terrain afin d'y reconstruire des surfaces d'exposition en raison des coûts, des pertes de compétitivité et d'abandon du partenariat avec MCH Group ;
3. une analyse des effets financiers d'une affectation au logement du site, qui conclut que les finances communales s'en porteraient mieux, mais pas la croissance cantonale ;
4. une présentation selon laquelle le site de Beaulieu connaîtra quand même un partenariat de type privé/public, considérant l'ensemble des investissements pour les Halles, le front Jomini et le projet « taoua » ;

5. une déclaration indiquant que « *les conditions ne sont pas remplies pour l'heure pour envisager la nécessité de déroger au principe de conservation de son patrimoine foncier* ». Je reviendrai sur cette phrase, qui signifie tout et rien ;

6. la fiabilité du partenaire bâlois, attestée par la présentation de ses succès, de son dynamisme et de ses compétences ;

7. et enfin, pour la partie sud du bâtiment principal et du théâtre, Fr. 20 millions nouveaux d'argent public seraient peut-être nécessaires entre 2015 et 2020.

Face à une telle volée d'arguments, la riposte n'est pas aisée. Diplomatiquement, techniquement, que toutes ces choses sont bien dites ! Du point de vue politique, c'est une autre paire de manches.

Sur le plan de l'histoire, tout d'abord. Politiquement, Beaulieu est intimement liée au parti radical. Le terme « clique » a d'ailleurs été parfois utilisé, à cet égard. On se demande si la déconfiture de l'un a entraîné l'autre dans sa chute, ou si c'est l'inverse. On ne sait pas qui, de la poule ou de l'œuf, en est la raison. J'ose une boutade : on ne sait pas si le sauvetage de Beaulieu bénéficiera au même parti ou si le Parti radical bâlois a l'intention de lancer une OPA sur ses petits frères lausannois.

Le Parti socialiste aurait pu – à l'instar de la gesticulation de certains élus lors d'un autre débat – demander des comptes, exiger de désigner des responsables, mener la charge. Il aurait pu, car nous ne le ferons pas. Ne perdons pas d'énergie inutilement. L'objet de ce soir n'est pas de discuter du passé, d'une certaine « clique » – pour reprendre le terme – aujourd'hui heureusement disparue, ni d'un héritage politique que certains aimeraient répudier. Il s'agit de savoir si nous voulons investir Fr. 20 millions dans un projet qui nous est vendu aujourd'hui comme un outil de développement économique.

Le groupe socialiste croit que notre agglomération doit disposer d'un lieu de foires et d'expositions. Cette activité économique est importante pour notre région. Nous regrettons cependant que le site de Beaulieu fasse l'objet d'un attachement atavique. Toutefois, nous comprenons et nous prenons acte que la volonté de rechercher un nouveau site, de construire ailleurs, fait défaut. Nous intégrons donc très pragmatiquement, au nom d'une certaine Realpolitik, le fait que Beaulieu restera où il est et que l'activité qu'il déploiera sur ce site restera ce qu'elle est.

Nous gardons nos convictions tout en prenant acte qu'une majorité n'existe pas pour délocaliser cette activité plus loin dans l'agglomération. En revanche, il s'agira de passer à une nouvelle génération managériale. En toute franchise, les équipes précédentes ne présentaient qu'une façade masquant un évident manque de compétences. Fort heureusement, une prise de conscience a eu lieu il y a un peu plus de deux ans : l'équipe actuelle a pu se mobiliser autour d'un

projet et les Socialistes attendent de pied ferme l'arrivée de Messe Schweiz dans ce cadre, porteuse d'un souffle nouveau.

A titre personnel, si j'ai une piètre représentation des anciens «tenanciers» de Beaulieu – j'utilise ce terme à dessein – j'avoue avoir été impressionné par la qualité de ce partenaire bâlois. Le voyage d'une délégation de la commission du Conseil communal, auquel j'ai participé, s'est avéré à cet égard des plus intéressants. Nous avons acquis la certitude que ce nouveau management a les épaules, les compétences, la qualité pour reprendre l'activité de Beaulieu avec, en plus, un bilan très positif tant à Bâle qu'à Zurich. Les responsables du groupe bâlois sont en plus ouverts à l'entrée d'un représentant vaudois dans leur conseil d'administration, au recours à des entreprises locales pour le développement de leurs activités, à la création de filiales, même, en Suisse romande en cas de succès économique. Ils croient aux possibilités que Lausanne offrira pour délocaliser ou dédoubler des foires depuis Zurich ou depuis Bâle. Ils parient avec un niveau de garantie suffisant sur le potentiel de croissance en Suisse romande pour cette activité.

MCH Group possède plus de trente salons en propre – Beaulieu, à titre d'exemple, n'en a que trois... – et s'occupe non seulement de l'organisation de foires, mais aussi de toutes sortes de prestations de service. Ils organisent des événements, ils gèrent des théâtres, ce sont des fournisseurs de prestations techniques, ils construisent des stands, et j'en passe. A Bâle, MCH a développé un partenariat de qualité avec les riverains et les Autorités. Elle a aussi renforcé l'utilisation des transports publics tant auprès des visiteurs que des exposants. Par rapport au site lausannois, MCH considère que l'accessibilité est actuellement bonne. Trois lignes de bus passent déjà par là, dont deux directement liées à la gare, avec cinq arrêts. Cinq, c'est aussi le nombre d'arrêts qui séparent la gare de Bâle avec le lieu d'exposition. Le renforcement des lignes de bus existantes suffira assurément sans qu'il soit besoin, de leur point de vue – je répète là le point de vue des Bâlois – d'y faire passer une ligne de métro ou de bus, qui n'est finalement qu'à 300 mètres en descente du site. Nos collègues bâlois laissent donc ce débat aux mains des politiciens locaux. Ils ne veulent pas intervenir à ce sujet.

En conclusion, la majorité du groupe socialiste envisage de faire confiance à ces professionnels dans le respect du principe de réalité décrit tout à l'heure. Nous prenons acte des difficultés financières, territoriales, politiques voire démocratiques qui pèsent sur la recherche et l'éventuel équipement d'un nouveau site ailleurs, des difficultés qui rendent impraticable une telle option dans un délai raisonnable. Nous voulons rappeler que nous maintenons nos réserves sur ce site, que nous considérons toujours comme non idéal.

Par ailleurs, selon nous, les promesses politiques faites aujourd'hui par une majorité devront être assumées, à l'avenir, si les engagements économiques que nous prenons se révèlent inférieurs aux attentes.

Dans ces conditions, les réflexions du groupe socialiste ont porté sur les améliorations à apporter au dispositif prévu. Notre groupe a souhaité que le Conseil communal se prononce sur une série d'amendements et de vœux afin de cadrer autant que faire se peut, et dans les limites de nos moyens, la proposition et de donner des indications politiques claires à la Municipalité. Nous considérons que notre Conseil n'a pas à se prononcer seulement sur les aspects financiers, mais aussi sur les éléments de politique générale.

En conséquence, le groupe PS a souhaité en commission et souhaite ce soir que nous ratifiions cette décision qui va d'abord dans le sens de :

- Modifier la répartition modale entre transports publics et transports privés fortement biaisée à Beaulieu au détriment des premiers. L'objectif consiste à inverser la tendance. Au lieu d'avoir 70% de transports privés et 30% de transports publics, nous souhaitons une affirmation politique de tendre vers l'inverse le plus rapidement possible.
- Rendre les transports publics plus performants, en particulier sur le trajet Gare-Beaulieu. Pourquoi ne pas envisager un sens unique des véhicules sur ces rues, au moins pendant le déroulement des foires d'importance? Il est possible de dévier une partie de la circulation sur d'autres voies en faveur des transports publics.
- Améliorer les relations entre Beaulieu et les riverains. Là, tout est à faire. Aujourd'hui ces relations sont inexistantes alors que MCH, à Bâle, a développé une pratique exemplaire à l'égard de ses riverains. Nous demandons donc une sorte de révolution culturelle à cet égard. Il est temps que Beaulieu se rappelle qu'il y a des habitants autour de son site et qu'ils y vivent tous les jours.
- Permettre aussi d'intégrer dans le quartier les jardins de Beaulieu, en faire un lieu public, permettre aux habitants du quartier d'y accéder, d'y organiser des fêtes ou des activités de proximité. Encore une fois, il s'agit de tisser des liens entre les personnes. Beaulieu a tout intérêt à s'ouvrir aussi à sa proximité immédiate.
- Transformer une partie de la dépense, qui est une subvention d'investissement, en un prêt aux mêmes conditions et proportions que le canton. J'y reviendrai tout à l'heure. Il s'agit de permettre à Lausanne de maintenir une pression sur la fondation et en plus, le fait de ne pas demander de remboursement avant 2020 permet de donner des orientations et de se rendre compte de l'efficacité ou de l'efficacité de cet investissement pour notre agglomération.
- Demander que la Municipalité informe sur l'évolution du dossier et de ce qui nous attend au cours des prochaines années afin d'éviter de mauvaises surprises. Il s'agit d'une requête légitime afin d'éviter de signer un chèque en blanc dans le brouillard par une nuit sans lune.
- Exiger enfin de la Municipalité que le prochain coup de pouce financier ne puisse se faire que sous la forme de prêt sans intérêt, histoire de faire pression sur nos futurs

négoceurs vis-à-vis de nos partenaires dans la perspective des futurs investissements, qui ne manqueront pas d'arriver.

Par les vœux, enfin, qui sont moins importants que les conclusions dans la pression que nous exerçons sur la Municipalité, nous demandons en outre qu'une réflexion s'engage pour renforcer le poids du logement dans les futurs PPA environnants et que tous ces engagements financiers puissent être suivis par le Service de la révision de la Ville.

Toutes nos suggestions ont été acceptées par la commission, et j'en remercie la majorité des commissaires. Sauf une, que nous allons, en toute logique, présenter à nouveau ce soir afin de trancher cet aspect en plenum. L'amendement, vous le connaissez, c'est le même que celui déposé en commission.

En conclusion, les promesses rendent les fous joyeux. C'était la position initiale et critique du groupe socialiste. Par notre postulat, par la pression que nous avons exercée, par la réponse municipale, nous avons pu préciser le cadre de ce projet, obtenir des informations sinon des certitudes. Au moins avons-nous pu obtenir quelques engagements et déterminer quelques responsabilités pour la gestion future du site.

Donc les promesses ne rendent plus les fous joyeux. En revanche, le débat et les engagements ne rendent pas les Socialistes joyeux ni béats, mais les placent dans une situation de soutien critique et attentif à la suite des opérations. La majorité du groupe socialiste vous encourage à voter les amendements déposés; ensuite, assurément, cette même majorité votera pour les conclusions amendées.

M. Benoît Biéler (Les Verts): – Le projet dont nous traitons ce soir repose sur deux piliers interdépendants et cohérents. D'une part, la rénovation de l'infrastructure par la Fondation de Beaulieu, propriétaire des lieux. D'autre part, la reprise de Beaulieu Exploitation SA par un acteur national, Messe Schweiz.

Le projet présenté dans le préavis municipal apparaît aux yeux du groupe des Verts comme équilibré et ouvrant de nouvelles perspectives favorables pour le site. D'une part la rénovation des halles existantes est indispensable. Celles-ci ne répondent plus aux besoins des exposants, par exemple en ce qui concerne l'approvisionnement en eau et en électricité sur les stands, la hauteur des plafonds et les surfaces porteuses, trop légères pour les véhicules actuels. Cette situation est intenable à moyen terme pour un site d'exposition de la taille de Beaulieu.

Par ailleurs, les halles d'exposition, dans lesquelles plusieurs dizaines de millions de francs ont été investis depuis 2001, offrent des synergies importantes avec le centre des congrès du Palais de Beaulieu.

Enfin, situé en ville, ce site permet de favoriser son accessibilité en transports en commun. Il offre une animation certaine au quartier et permet aux congressistes et aux visiteurs des expositions de profiter des aménités urbaines offertes par notre ville.

Nous devons cependant reconnaître que la Fondation de Beaulieu ne peut pas consentir à elle seule un tel investissement. Une aide des collectivités publiques est nécessaire. En effet, les montants apportés en l'an 2000 ont dû être affectés à la dette de la société coopérative qui exploitait précédemment le site de Beaulieu.

La répartition entre les partenaires du projet ménage la chèvre et le chou, nous en sommes toutes et tous conscients. Le Canton et la Ville mettent une somme égale à fonds perdus, cependant que le Canton ajoute un prêt dont il paiera les intérêts. A ce petit jeu, on peut chipoter longuement sur la répartition équilibrée de l'apport des collectivités. Le groupe des Verts ne souhaite pas entrer dans ce débat afin de ne pas nuire au projet. Réinvestir est nécessaire, si l'on ne veut pas fermer le site. Et dans ce cas, comme dans celui de la plupart des centres d'exposition, les collectivités doivent y aller de leur poche. A Bâle, les collectivités amènent plus de Fr. 200 millions rien que pour la dernière, mais non la moins spectaculaire, étape du développement du site.

Second pilier de ce projet, l'arrivée d'un nouvel exploitant susceptible de rentabiliser le site voire d'augmenter son chiffre d'affaires et de valoriser ainsi l'investissement consenti par les collectivités publiques. Les contacts déployés depuis 2007 ont permis de trouver un acteur de tout premier plan dans le domaine des expositions. Un acteur avec une vision, compétent et expérimenté, puisqu'il peut s'enorgueillir de tenir la barre du navire amiral des foires en Suisse, la Messe Basel, devenue Messe Schweiz (MCH) depuis l'intégration du site zurichois dans son giron.

En ce sens, les Lausannoises et les Lausannois peuvent se réjouir de l'arrivée de MCH à la tête de l'exploitation du site de Beaulieu. Cette entreprise, propriété des Cantons et des Villes de Bâle et de Zurich à hauteur de 49%, devrait créer d'importantes synergies et des complémentarités bienvenues entre les sites lausannois, bâlois et zurichois.

S'engageant à louer Beaulieu pendant dix ans, à investir Fr. 1 million pendant trois ans pour augmenter son chiffre d'affaires, et à racheter 67% des actions de la société Beaulieu Exploitation SA, MCH investit et compte bien faire fructifier l'affaire lausannoise. Sans tram et sans projet «taoua» – puisque l'accord ne prévoit aucun lien entre ces projets à venir et le projet qui nous occupe ce soir –, les prévisions de MCH tablent sur une progression du chiffre d'affaires et des bénéfices qui profiteront aussi à la Fondation propriétaire des lieux, puisqu'elle en touchera une part. Cet acteur garantit en outre une meilleure intégration du site de Beaulieu dans son environnement. En effet, un site

en pleine ville, tout le monde doit le reconnaître, crée des nuisances importantes que les voisins subissent à longueur d'année et au gré des manifestations qui s'y déroulent.

Bien conscient de la situation, le groupe des Verts soutiendra les amendements proposés par la commission visant à améliorer la situation, car la marge de progression est importante et afin de soutenir MCH dans ses efforts d'intégration déjà déployés avec succès à Bâle. Le groupe des Verts est convaincu qu'il n'y a pas d'autre site possible à court et moyen termes pour un centre d'expositions. Il croit qu'un tel site a sa place en ville de Lausanne et en espère des retombées non seulement économiques, mais aussi culturelles; voire écologiques si MCH a, par exemple, l'heureuse idée d'exporter l'exposition Natur jusque chez nous.

Vous l'aurez compris, la majorité du groupe des Verts approuvera le préavis municipal.

M^{me} Myriam Tétaz (AGT): – Navrée: le rapport de commission que vous avez reçu n'est pas un rapport, mais un raccourci des séances de cette commission; il passe sous silence nombre de questions, de discussions, d'objections ou de réponses reçues. C'est un raccourci de majorité sur lequel les membres de la commission n'ont rien eu le droit de dire, parce qu'il nous a été envoyé après le délai, en toute hâte, pour que le sujet soit traité, en toute hâte, ce mardi. En cela, il est un parfait reflet de toute la démarche engagée et du oui qu'on veut nous extorquer, en toute hâte, ce soir. Un oui qui correspond à un chèque en blanc, puisqu'on ne connaît pas les termes du contrat qui sera signé, ni quelle participation aux bénéficiaires supposés s'arrogera Bâle. Le Conseil communal n'a pas reçu copie de la déclaration d'intention, confidentielle, signée entre Beaulieu Exploitation SA et Foires Suisses SA.

En revanche, ce qu'on sait et qui n'est pas rappelé dans le raccourci de M. Mivelaz, c'est que Foires Suisses SA aura l'exclusivité des locations et la propriété des expositions. Donc il risque fort d'arriver ce qui s'est passé à Genève. Au milieu de l'été, on nous annoncera: pas de comptoir! Les Vaudois du Grand Conseil et les Lausannois qui auront cru sauver leur Comptoir moribond seront Gros-Jean comme devant. De toute façon, ne nous faisons pas d'illusions: pour une fois, ce ne sera pas «qui paie commande», mais «Lausanne paie et Foires Suisses SA commande». Fr. 20 millions à fonds perdus pour que Beaulieu soit en mains alémaniques. J'espère que M. Pascal Broulis continue à prendre ses cours d'allemand! (*Rumeurs.*)

A ces Fr. 20 millions, il faudra rajouter dès 2016 les quelque Fr. 20 millions ou Fr. 30 millions nécessaires – le coût des travaux n'est pas encore chiffré, nous dit le préavis – pour la requalification de l'aile sud de Beaulieu, qui n'est pas comprise dans les premiers Fr. 20 millions. Entre autres, pour la salle dite de théâtre qui, on le sait, doit servir à tout, mais n'est bonne à rien; et dont le seul avantage est son nombre de places, 1850. Un atout qu'elle perdra puisque, ramenée aux normes actuelles, il y en aura un tiers de moins.

Et tout cela sans même que le Conseil communal ait étudié sérieusement d'autres affectations possibles du site de Beaulieu: logement par exemple, avec, pourquoi pas, le fameux musée des Beaux-Arts, qui aurait trouvé là un site idéal, ou encore la Cinémathèque, avec bar, librairie, vente de DVD, expositions, dont rêve le nouveau directeur, M. Maire.

Mais surtout, les retombées financières pour la Ville ne sont pas fiables. D'une part l'étude de Rütter + partner date d'avant la crise et d'avant «la baisse sérieuse» – ce sont les termes de Lausanne Tourisme – du nombre de congrès et de foires. Du reste, si vous avez lu *Le Temps* ce matin, le titre était «Dans les couloirs quasi déserts de Telecom»... Quant aux évaluations financières avancées par Mafinex et Dimension SA, elles ont été faites par deux sociétés qui sont juges et parties. Mafinex et Dimension SA ont été créées et sont présidées par M. Claude Romy, qui est aussi directeur général adjoint de Beaulieu Exploitation SA, tandis que Jean-Philippe Rochat, alors président du Conseil d'administration de Beaulieu Exploitation SA, est administrateur de Dimension SA. De là à parler de copinage... Je vous laisse juges! En tous cas notre syndic, pourtant fort en chiffres, a dû reconnaître en commission que les prévisions financières, entre autres en matière d'impôts à encaisser, pouvaient aller de la moitié au double.

En résumé, les Lausannois paient les travaux, et Foires Suisses SA encaisse les bénéficiaires, si bénéficiaires il y a. Et si les prévisions sont fausses, MCH groupe n'étant pas une société philanthropique, mais plutôt connue pour être forte en affaires, ne prolongera pas son contrat. Et les Lausannois se retrouveront avec un Beaulieu dont ils ne sauront que faire, sinon investir encore de l'argent, comme ils l'ont fait déjà plus d'une fois.

Ce que le raccourci qui tient lieu de rapport de commission ne dit pas non plus, c'est que la question a été posée aux délégués de Bâle: «Si les Lausannois prenaient le temps de réfléchir, au lieu de précipiter leur réponse et que les travaux commençaient plus tard, ne seriez-vous plus du tout intéressés?» Ils ne s'attendaient pas à cette question, ont-ils prétendu, mais n'ont pas dit non. Donc, contrairement à ce qui est écrit en page 5 [p. 213] de la réponse de la Municipalité, «un calendrier de moyen terme» ne rendrait probablement pas impossible le partenariat avec Foires Suisses SA. Vous pensez bien que si l'affaire est vraiment rentable, ils seront toujours intéressés!

Ne pas précipiter notre réponse rassurera nos électeurs: le Conseil communal n'aura pas jeté Fr. 20 millions à fonds perdus en toute urgence pour céder à la pression alémanique, mais aura pris le temps de réflexion et d'évaluation nécessaires. C'est le moins qu'on puisse attendre d'un Conseil communal quand il s'agit de Fr. 20 millions auxquels s'ajouteront Fr. 20 millions ou Fr. 30 autres millions après les Fr. 33 millions précédemment versés.

En conséquence, et par respect pour nos concitoyens, A Gauche Toute! vous demande de voter non à ce préavis tel

qu'il nous est présenté, et que l'ouvrage soit remis sur le métier afin que le Conseil communal puisse étudier sérieusement les différentes attributions possibles du site de Beaulieu. Après le Super City Management Non merci, ne risquons par le Super Beaulieu Non merci !

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Nous avons eu connaissance des propos de M^{me} Tétaz durant les travaux de commission. Il me semblait que dans le premier tour de piste, nous avons entendu la position des groupes. Il faut croire qu'à A Gauche Toute !, il y a encore «A gauche pas assez», «A Gauche plus»... Il faudra qu'on m'explique où nous en sommes.

Pour ce qui est de la présentation générale de Beaulieu, tous les arguments ont été exposés. Notamment, et d'une façon que je trouve excellente, par notre collègue Philippe Biéler. (*Rumeurs.*) Merci ! Benoît, fils de Philippe, a brossé un tableau qui me paraît juste et équilibré de Beaulieu, des enjeux, de ce futur auquel nous sommes tous appelés à contribuer.

J'ai écouté attentivement M. Ghelfi. Honnêtement, je salue ce que je ressens comme une évolution de sa position, comme le fait que le PSL rejoint le PSV. J'avais été étonné, lors des travaux de la commission du Grand Conseil et lors des discussions en plenum, de l'ouverture du PSV – et même des représentants socialistes de la Riviera – face aux enjeux représentés par le projet de Beaulieu. Il m'a semblé que cette évolution se dessinait aussi au Parti socialiste lausannois. Bien entendu, il y a la fameuse modification de la clause financière sur laquelle tout peut basculer. Nous y reviendrons le moment venu.

Bien sûr, certaines idées reviennent dans la bouche de M. Ghelfi à propos de l'emplacement du site. Je ne comprends pas pourquoi il faut chercher un autre site, hors de la ville, dans l'agglomération lausannoise, voire plus loin, qui soit si possible proche d'une sortie d'autoroute. En effet, si on veut être proche d'une gare et des transports publics, on est dans une agglomération. Mis à part le fait que la recherche de la surface nécessaire, l'obtention d'un consensus et des autorisations prendraient des années, ce qui tuerait le projet, il me semble que M. Ghelfi doute encore des avantages constitués par un centre de congrès, et deux halles d'exposition, en ville.

Cela étant, nous sommes aussi arrivés à un consensus sur nos souhaits concernant l'amélioration de l'offre, la déserte en transports publics et la limitation des transports individuels.

Evidemment, cher collègue, en disant ne pas vouloir discuter du passé, vous n'avez pas pu éviter de donner un coup de griffe au Parti radical. Bien. A l'issue du débat sur la Caisse de pensions, nous pouvons renvoyer un coup de griffe à la gauche sur sa gestion ; ce ne sont pas Fr. 20 millions que nous avons votés, mais Fr. 350 millions. Cela sans être sûrs que nous ne devrions pas remettre encore quelques

dizaines de millions un peu plus tard et sans que cela n'augmente l'acquis lausannois en matière d'offre, à aucun niveau. Comme vous l'avez dit, le passé est le passé, il faut le laisser où il est. Cela vaut mieux que de ressusciter de vieux démons.

Je salue, dans vos propos ce que je prends pour une manifestation d'objectivité par rapport à MCH Group. En effet, MCH Group est là pour faire de l'argent. Dans un contrat gagnant-gagnant. Gagnant pour les collectivités publiques, Lausanne et le Canton. Et gagnant pour une société privée, qui n'est pas là pour faire du déficit, mais pour dégager une marge d'autofinancement lui permettant d'aller de l'avant et d'amortir les investissements que nous allons faire sur le site de Beaulieu.

Concernant, et là je réponds à M. Biéler, le fameux projet «taoua», ce n'est pas l'objet de notre discussion aujourd'hui. MCH Group a été parfaitement clair, tant dans la commission du Grand Conseil que dans celle du Conseil communal. Si «taoua» ne se fait pas, ce n'est pas un argument rédhibitoire pour MCH Group. Ils investiront quand même. En revanche, si la rénovation des Halles nord et la reconstruction des Halles sud ne se fait pas, «taoua» ne se fera pas. Il s'agit d'un projet de Fr. 100 millions, financé par des capitaux privés, qui complèteraient opportunément l'offre d'un équipement hôtelier dans la ville de Lausanne. Souvenons-nous, tout de même, qu'un des grands arguments de Montreux, qui n'est pas directement concurrent de Beaulieu et ne boxe pas dans la même catégorie, est que dans un rayon de quinze minutes à pied, il offre plusieurs centaines de chambres d'hôtel de bonne catégorie, accessibles aisément. Je crois que «taoua» viendrait compléter fort judicieusement le montage qui nous est proposé.

Pour l'instant, je vous invite à accepter le projet proposé, à entrer dans la discussion. Le moment venu, nous reparlerons de la modification de la répartition financière demandée par le PS.

M. Jacques Pernet (LE) : – Nous avons fait le tour de la question. Mes préopinants ont bien cerné tout ce qui devait être dit au sujet de Beaulieu. J'aimerais cependant apporter deux ou trois réflexions un peu différentes.

Tout d'abord, j'ai bien aimé l'intervention de M. Ghelfi, qui fait en quelque sorte l'éloge du futur, ce que je trouve rassurant.

En ce qui concerne Beaulieu en tant qu'outil – on peut même parler de mobilier urbain – servant à accueillir des expositions et des congrès, je rappelle que le monde entier investit dans de tels centres et que Lausanne a toujours eu une position privilégiée dans ce domaine et a toujours été concurrentielle sur ce marché.

Beaulieu au centre, M. Chollet l'a rappelé, c'est un atout, que beaucoup d'autres villes nous envient... J'étais hier soir à Palexpo et quand j'ai quitté les lieux, une montagne – je

pèse mes mots – de taxis attendait les participants aux Telecom. C'est l'envers de la médaille de tous ces centres situés à l'extérieur. Ils ont peut-être des avantages en termes de surface et autres. En revanche, ils sont souvent difficilement accessibles et les participants n'y viennent pas forcément en transports publics, mais en transports individuels.

M. Payot a parlé des hôtels à Lausanne et j'aimerais lui répondre. Les hôtels représentent entre 2000 et 2500 emplois, j'aimerais le rappeler. Il a aussi souligné les bénéfices que Beaulieu Exploitation SA ou les Bâlois pourraient retirer. Beaulieu Exploitation SA est une société anonyme. Ces sociétés suivent des règles extrêmement précises en termes de comptabilité; on ne peut pas faire ce qu'on veut dans une société anonyme. En outre, une société anonyme qui fait des bénéfices paie environ 33 % d'impôts.

Madame Tétaz, vous avez déjà fait part de vos réticences en commission. Vous avez peint le diable sur la muraille. Je regrette que ni vous ni M. Payot ne soyez venus à Bâle pour vous rendre compte du travail et du sérieux des gens qui vont prendre les rênes à Beaulieu Exploitation SA. Nous avons tous été convaincus. S'ils viennent à Lausanne, ce n'est pas seulement pour faire de la figuration, mais pour être réellement actifs. Vous avez également mentionné l'étude Rütter. Cette étude a été faite en 2005. Entre 2005 et 2008, le flux touristique a beaucoup augmenté, non seulement à Lausanne mais dans tout le canton. Nous avons en effet vécu une récession en 2009. Néanmoins, le niveau des nuitées, en tout cas pour Lausanne, se situe légèrement au dessus de celui de 2007, qui était déjà une très bonne année. Donc l'étude Rütter est tout à fait valable. Elle dit que le tourisme rapporte, de manière directe et indirecte, Fr. 1,7 milliard pour la ville de Lausanne, Fr. 4,6 milliards pour le canton. Alors mettez ce montant en rapport avec les Fr. 20 millions demandés, qui ont leur importance, je le reconnais, et vous reconnaîtrez qu'on parle de deux mondes différents.

On dit régulièrement à Lausanne qu'on veut 3000 logements, ce qui représente entre cinq et dix mille personnes. Ces cinq ou dix mille personnes, il faut les occuper. Beaulieu représente, directement et indirectement, plusieurs milliers d'emplois. Il est important de penser aussi à cet aspect de l'investissement que nous ferons aujourd'hui.

M. Roland Ostermann (Les Verts): – J'aimerais demander un éclaircissement formel à la Municipalité. Nous sommes appelés à voter un crédit pour la rénovation des Halles sud. Je souhaite avoir la certitude que c'est un projet en soi et qu'il n'entraîne pas obligatoirement d'autres réalisations, dont celle de la tour à laquelle il est fait parfois allusion, même dans le rapport de la commission. Si ce projet de tour doit nous être soumis un jour, je n'ai pas du tout envie d'entendre dire alors que c'est le complément indispensable et inéluctable de la rénovation des Halles sud, que nous avons acceptée. J'attends donc de la Municipalité une déclaration solennelle, affirmant que le projet qui nous est soumis ce soir est viable par lui-même et ne nécessite pas

l'érection d'une tour dans l'enceinte de Beaulieu. A défaut, je m'opposerai au projet et inviterai les gens raisonnables à faire de même.

J'ajoute que le vœu qui figure au sujet de cette tour dans le rapport de la commission, au nom du Conseil communal, n'a pas lieu d'être. Le Conseil ne vote pas de vœu et donc n'en assume pas non plus. Sans compter qu'en l'espèce, le vœu est hors sujet. Le second vœu est d'ailleurs frappé de la même impossibilité formelle. Il importe donc de souligner que contrairement à ce que ces vœux affirment, ils sont le fait de la commission uniquement.

J'attends donc une déclaration de la Municipalité affirmant que la rénovation des Halles sud garantit la viabilité du site et n'implique pas la construction d'une tour.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts): – Contrairement à la grande majorité des Verts, je m'abstiendrai du vote de toutes les conclusions, y compris les nouvelles, et refuserai le préavis dans son ensemble. J'aimerais motiver cette position.

Sans vouloir vous en infliger une démonstration, je suis persuadé qu'une économie basée sur le consumérisme à tout prix n'a jamais eu d'avenir, et aujourd'hui encore moins qu'hier. Nous paierons bientôt très cher – ce n'est pas pour moi une hypothèse, mais une certitude – notre frénésie de consommation, les choix économiques visant uniquement le plus grand profit, le saccage de matières premières de notre planète et un coût de l'énergie artificiellement virtuellement nul.

Nous, les politiques, partageons la responsabilité de cette incapacité à voir plus loin que la prochaine échéance électorale. En effet, si nous tous, indépendamment de notre couleur politique, osions regarder vers le futur, celui de nos enfants, de nos petits-enfants, alors nous intégrerions la gestion durable et responsable dans nos discours et nos actes. Voire, cessons de nous le cacher, nous admettrions que le futur est fait de décroissance et non de croissance infinie. Et nous refuserions le préavis. Mais voilà, il est plus facile, sous couvert de pragmatisme, de privilégier le *business as usual*.

Beaulieu et sa renaissance, que nous promet le préavis, après des années sous perfusion, a le malheur d'être à mes yeux le symbole local de cette course au consumérisme. Et donc de mon refus du préavis, même si ce refus risque, je ne me fais guère d'illusion, d'être anecdotique dans les rangs des écologistes.

Lausanne a besoin de places de travail et de revenus, que ce soit clair. C'est aussi ma conviction et mon combat politique. Mais il y a d'autres moyens, compatibles avec un développement durable de notre cité, sur lesquels notre Conseil et notre Municipalité auraient tout intérêt à se pencher urgemment.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je remercie tout d’abord la grande majorité des orateurs, qui se sont déclarés en faveur du projet. Je commencerai par rappeler quelques généralités puis répondrai à diverses remarques avant de me concentrer sur le seul amendement nouveau, déjà posé en commission, et qui soulève des difficultés graves.

Diverses personnes l’ont sous-entendu, les activités de Beaulieu représentent entre 2000 et 2500 équivalents emplois. Ceux-ci ne sont pas tous situés à Lausanne, mais dans la région au sens large du terme. Il est toujours facile – ce sera ma seule remarque sur la dernière intervention – de dire que tous les emplois liés au consumérisme doivent disparaître et qu’il est possible de recycler l’ensemble des gens dans les autres secteurs. Ce n’est pas exclu avec une société tout à fait différente. Mais chaque fois que des votations populaires ont tenté de pousser dans cette direction, elles ont été rejetées à des majorités écrasantes. Le pragmatisme, malheureusement, n’implique pas la semaine de vingt heures, la possibilité d’intégrer 0% de l’économie actuelle dans la nouvelle, et ainsi de suite. Cela ne peut pas se réaliser avant très longtemps. En revanche, la croissance qualitative, la migration vers une société n’utilisant que des énergies renouvelables est possible sur cinquante à septante ans. Mais même cela est du long terme.

Revenons au sujet qui nous occupe ce soir. MCH Group, cette horrible entreprise suisse alémanique – on se serait presque cru dans le débat sur les minarets – telle que la conçoit M^{me} Tétaz, est en effet une société anonyme. Une SA doit avoir des comptes équilibrés et même, si possible, légèrement bénéficiaires. MCH Group a des comptes bénéficiaires, mais elle réinvestit à divers niveaux.

Que se passe-t-il à Beaulieu? La Fondation, et donc la Ville, le Canton et la région, reste propriétaire des lieux. Ce n’est évidemment le cas ni à Bâle ni à Zurich. Dans vingt ans, une évolution de ce type serait peut-être imaginable, mais ce n’est pas possible dans le court terme. Si on est propriétaire des lieux, cela implique que, moyennant loyer, on les entretient. Il faut seulement que le loyer soit suffisant pour que cela fonctionne. Ce n’est pas tout à fait la situation d’une entreprise propriétaire de ses locaux. Cette première confusion est apparue dans plusieurs interventions.

Aujourd’hui, Beaulieu Exploitation SA, coopérative devenue société par actions, a des buts commerciaux qui doivent lui permettre de servir des dividendes. Ceux-ci sont assez légers, mais pas nuls ces derniers temps. La société qui rachètera au moins 67% de ce capital doit avoir le même but. Dans les deux cas, il s’agit de sociétés d’exploitation et non de sociétés propriétaires des lieux.

Le contrat signé dans un premier temps pour dix ans – et non pour cinq – devra être renouvelé par la suite. C’est une question claire. Il est clair aussi que le tripôle Bâle, Zurich, Lausanne, si vous lui donnez naissance ce soir, a des qualités économiques – excusez-moi, c’est peut-être une injure

pour certaines personnes – telles qu’une dynamique s’instaurera, amenant à ce renouvellement. Parce que c’est une société qui ne tient pas à perdre les bénéficiaires qui résulteront de toutes ses activités en Suisse romande. Deux cents kilomètres, c’est trop loin pour que les gens se rendent en masse jusqu’à Bâle ou à Zurich. C’est donc un excellent lieu de création et de répétition de diverses expositions.

Tout cela a été très longuement traité en commission, qui a bien fait son travail. Elle a entendu M^{me} Tétaz poser jusqu’à trois fois la même question, diverses personnes – il y en avait toujours quatre qui désiraient donner des explications – ont répondu très largement à ces interventions. Je n’y reviens pas.

Je dois cependant revenir sur les éléments financiers, puisque manifestement c’est autour de cela que se fait le reste du débat. Beaulieu dépasse largement les intérêts hôteliers, qui ne sont qu’une activité. Les orateurs précédents ont déjà émis diverses considérations sur le sujet. Je n’y reviendrai donc pas. En revanche, il n’est pas inintéressant de savoir que donner Fr. 20 millions générera Fr. 100 millions de travaux. En un moment où diverses interpellations posent des questions – c’est de nouveau une injure, peut-être, pour l’un ou l’autre – sur des travaux de relance, pour diminuer le chômage, Fr. 100 millions, c’est un investissement, généré par la participation du Canton et de la Ville qui sinon n’existerait pas. Et le site périlletterait lentement.

La Fondation a quand même investi Fr. 55 millions dans la modernisation du site, grâce aux résidus du crédit de Fr. 80 millions et aux loyers encaissés pendant cette période. Il ne s’est donc pas rien passé. Simplement, le site était en tellement mauvais état qu’il n’aurait pas fallu mettre Fr. 80 millions au départ, mais une somme beaucoup plus proche de Fr. 120 millions ou de Fr. 130 millions pour éviter de revenir devant votre Conseil.

Que se passera-t-il en 2016? En 2020? On a dit que des travaux pour Fr. 30 millions à Fr. 40 millions au maximum seraient entrepris, dont une partie serait réalisée par l’entretien. De ce fait, une menace de quelque Fr. 20 millions, Fr. 25 millions au maximum, pourrait exister, qui ne pèserait pas sur la Ville de Lausanne, comme le disent les adversaires du projet, mais sur l’ensemble des collectivités publiques vaudoises. Cela comprend le Canton, la Ville, mais aussi Lausanne Région, qui s’est déclarée prête à réintervenir après 2015. En effet, M. Gustave Muheim, président de Lausanne Région, et nouveau président de la Fondation de Beaulieu depuis quelques jours, successeur de M^{me} Maurer qui s’est retirée, a déclaré à toutes les Communes auxquelles il avait demandé de l’argent en 2000 qu’il ne les solliciterait pas avant 2015. Il n’a pas voulu refaire le tour des différents endroits cinq ans avant cette échéance. Dans ce contexte, la part de la Ville de Lausanne ne saurait dépasser Fr. 10 millions. Si cela se produit, la somme à verser sera probablement plus proche de Fr. 5 millions que de la totalité, comme certains opposants le sous-entendent.

La deuxième question touche au montant actuel. Il est faux de dire que le Canton et la Ville fournissent le même effort. A fonds perdus, cela se monte à Fr. 20 millions chacun, mais le Canton doit assumer la totalité des intérêts de la somme de Fr. 15 millions qu'il prêtera, sur une période de vingt-cinq ans. Cinq ans sans aucun remboursement, puis les vingt ans suivants en amortissant Fr. 750'000.– par an. En outre, le Canton abandonne une créance de Fr. 1,8 million qu'il détient sur le site. On peut faire le calcul : en prenant un taux d'intérêt de 3% pour les emprunts du Canton, ce qui est proche de la réalité actuelle – mais il y a une tendance à une légère remontée, c'est peut-être 3,5% – la participation financière globale du Canton à la fin de l'opération sera de Fr. 29 millions et non de Fr. 20 millions. Si on prenait un taux de 4%, la participation finale du Canton, à la fin de l'opération, serait de Fr. 31 millions. Le Canton se réserve en plus la possibilité de retarder le remboursement des créances, voire de les abandonner en partie, en cas de difficultés économiques de la Fondation. Ce cas ne paraît pas le plus probable.

Donc le Canton fait un effort de 60%, en gros, et la Ville de 40%. Dans ces conditions, les proportionnalités calculées sur les Fr. 13 millions et 7 millions, les Fr. 7 millions pouvant être remboursés dans les mêmes conditions, à partir de 2020 en gros uniquement pour le Canton, la participation effective de la Ville ne serait que de Fr. 17 millions. L'amendement porte par conséquent sur un rabais global de Fr. 3 millions. Par rapport à la négociation qui s'est déroulée entre le Canton et la Commune, il ne mérite pas d'être voté, car il met gravement en danger le projet. Tout cela pour une économie réelle maximale de Fr. 3 millions.

Le Département de l'économie a écrit à la Municipalité tout récemment pour préciser ce qui suit: «*Nous vous informons que la proposition d'amendement modifierait sensiblement la répartition du capital dotation, le modèle de financement prévu par la Fondation. Cet amendement est en contradiction avec l'article 5 du décret tel que développé dans l'exposé des motifs au chapitre 1.4.3.*» Il ne faut pas seulement lire les Fr. 20 millions des conclusions, mais aussi l'explication qui mène à ces Fr. 20 millions, stratégie de financement et d'amortissement, où les ratios des différentes sources de financement sont très clairement identifiés. Il y a Fr. 20 millions pour la Ville, il n'y a pas Fr. 13 millions plus 7 millions. Une modification de ce ratio serait dès lors une modification essentielle de l'EMPD voté par le Grand Conseil, le rendant caduc. Elle aurait pour effet d'imposer à tous les partenaires un nouveau round de négociations qui devrait se terminer y compris la ratification par les Parlements, avant la fin de l'année. Je vous informe que le décret, qui a besoin d'une majorité absolue pour être accepté parce qu'il porte sur plus de Fr. 2 millions, a passé au Grand Conseil par 78 voix, alors qu'il en faut un minimum de 75 pour que ce soit accepté. Pour toutes ces raisons, un écart réel final d'environ Fr. 3 millions, le Canton versant déjà aujourd'hui 60% des fonds nécessaires dans le dispositif, et pas la même chose que Lausanne, ainsi que le fait que cette négociation serait

remise à zéro et que ce projet décrit comme excellent par la majorité des orateurs pourrait se trouver torpillé à la fin, je vous recommande de ne pas accepter cet amendement qui malheureusement, se révèle, dans le contexte, être un geste d'apprenti sorcier.

Dans ces conditions, essayer de conserver le projet tel quel, c'est vraiment fondamental. Voter cet amendement, c'est prendre le risque que le projet ne se réalise pas.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Monsieur Trezzini, vous avez raison, le consumérisme, fondé uniquement sur le profit à court terme, conduit à des aberrations, à des gaspillages monumentaux. Il nous fait aller droit dans le mur, vous avez parfaitement raison.

Mais la protection de l'environnement, au sens global, le développement durable que vous prônez et auquel j'adhère, passe par le développement d'énergies renouvelables, par la réaffectation des déchets, par la recherche fondamentale et la recherche appliquée en agriculture et en agroalimentaire, par l'émergence de nouvelles techniques de construction, en bois, en pisé, et même en paille ! Dans ce domaine, votre parti a été précurseur également dans l'étude de constructions alternatives en paille. Tout cela procède de la machine économique, qui peut aller dans une bonne direction, et nécessite une vitrine. Beaulieu peut et doit suivre cette évolution. Je crois que la protection de l'environnement, au sens large du terme, peut être créatrice d'emplois et pourvoyeuse de recherches. Elle ne s'oppose pas à un développement sensé et raisonnable. Par conséquent, autant je vous approuve dans tout ce qui vous oppose au consumérisme effréné, autant je crois que Beaulieu peut avoir, et aura une carte à jouer, dans le catalogue très incomplet dont je viens de vous donner quelques aperçus.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – Le syndic a conclu son intervention en disant, en substance : c'est à prendre ou à laisser. Vous, le Conseil communal, êtes pieds et poings liés, c'est Fr. 20 millions ou rien. Cette méthode est une forme de chantage envers les élus et la population. Ce n'est pas acceptable de nous dire que c'est Fr. 20 millions, et que si nous ne les mettons pas sur la table aux conditions fixées dans des négociations, le projet capotera totalement. Pour cette raison, l'amendement présenté en commission par les Socialistes nous paraît tout à fait raisonnable et pertinent d'un point de vue financier.

Un deuxième aspect me choque dans ce débat. Tout le monde l'admet : Beaulieu est un gouffre financier, un puits sans fonds radical, qu'il s'agit de combler et, si possible, de réorienter de manière radicalement différente. De ce point de vue, le choix fait aujourd'hui, c'est de privilégier l'exploitation privée de ces bâtiments, exploitation qui sera nécessairement fondée – parce qu'il n'y a pas de philanthropie en la matière – sur les profits et les bénéfices engrangés par la société exploitante.

De ce point de vue, le souci du Conseil communal, et j'espère le souci de la majorité, est de déterminer quel intérêt

ont les Lausannois d'investir dans un tel projet. Du point de vue du développement économique, social, urbain, cela correspond-il à un intérêt prépondérant qui justifierait l'investissement de Fr. 20 millions qui nous est proposé? A mon avis, c'est très clair: ce n'est pas le cas. Aujourd'hui, le Palais de Beaulieu n'est pas un lieu approprié pour l'organisation de grandes foires et d'expositions. Tout le monde le sait. Il est inséré dans un tissu urbain qui rend particulièrement difficile l'organisation de telles foires et paraît aujourd'hui obsolète par rapport à un tel projet. Pour autant qu'un tel projet soit valable et puisse être défendu. L'investissement qui nous est demandé ne répond pas aux besoins de la population. Il ne répond pas non plus aux besoins d'un développement économique et social de la région.

Pour cette raison, avec le groupe A Gauche Toute!, je considère qu'il faut refuser la proposition qui nous est faite. J'espère que les conseillers communaux suivront. Même si je vois bien qu'il y a un pas de deux, si j'ose dire, entre LausannEnsemble et la majorité de la Municipalité du point de vue de la gestion de cette ville. Les uns se donnant des leçons sur la Caisse de pensions, les autres sur la gestion du Palais de Beaulieu. Ce sont des coups de griffe, des effets de manche. Car sur le fond, l'un et l'autre sont d'accord pour un développement de la ville que nous ne soutenons pas.

M. Daniel Brélaz, syndic: – D'abord, toutes mes excuses à M. Ostermann. J'ai oublié de lui répondre. Il est totalement clair, et je peux donc le dire solennellement au nom de la Municipalité, que l'investissement pour les Halles sud et les Halles nord – c'est important, parce que sans les Halles nord, Bâle ne viendrait pas non plus – est la condition de ce que vous votez ce soir. Dorénavant, le terrain sur lequel le projet «taoua» pourrait se réaliser ne fait plus partie, suite à votre vote sur les modifications du droit de superficie, du site de Beaulieu lui-même. Il est contigu, mais c'est sur un terrain communal. Cela ne veut pas dire, si le projet de Beaulieu passe, que la Municipalité renoncera à présenter le projet «taoua». Cependant, il est évident aussi – plusieurs membres du Conseil communal et MCH Group l'ont dit – que le projet de Beaulieu est viable sans le tram et sans «taoua». Cela ne signifie pas non plus que le tram et le projet «taoua» n'ont aucune chance de se réaliser, mais ce sont des sujets différents. Les conditions de réalisation du tram vous seront présentées jeudi soir en l'état actuel des lieux. Le Conseil d'Etat devra faire un choix d'ici la fin de l'année. Ce calendrier est respecté, la Municipalité n'a aucun parti pris. Elle attend simplement, comme vous, de connaître le résultat des études pour voir ce qui est faisable ou pas. Pour «taoua», la Municipalité a l'intention d'aller de l'avant, mais vous pouvez parfaitement voter le projet de Beaulieu puis refuser le projet «taoua». On peut considérer que ce serait un atout pour le site, d'un point de vue économique. Mais ces objets ne sont pas liés.

J'en viens à l'intervention de M^e Dolivo. MCH Group, à ma connaissance, n'est pas installé à la campagne. Il est situé dans la ville de Bâle et il est manifestement viable

économiquement. C'est déjà un premier contre-exemple à ce que vous venez de dire. Maître Dolivo, j'aimerais savoir ce que vous feriez comme avocat d'une des parties si, après signature des Exécutifs, en l'occurrence – malheureusement c'est la procédure –, l'autre partie disait que ses clients ont modifié la convention. Estimeriez-vous que vous pouvez signer le chèque de la même manière ou faudrait-il reprendre les négociations entre les parties? En droit, c'est clair: il faut reprendre une négociation. Dans ce contexte, malheureusement, celle-ci est à haut risque.

Voilà les raisons pour lesquelles la Municipalité vous recommande de refuser l'amendement Fr. 13 millions plus Fr. 7 millions.

M. Nicolas Gillard (LE): – Je déclare mes intérêts. Jean-Philippe Rochat est un de mes associés. Mais c'est la seule raison et le seul lien que j'ai avec Beaulieu, je n'ai aucun intérêt, ni participation ni mandat particulier à défendre.

Je remercie M. Dolivo d'avoir lancé le débat sur le puits sans fonds radical. Je ne veux pas faire d'historique, mais je dois avouer que pour un investissement de Fr. 80 millions, soutenir une entreprise qui fait vivre environ 2500 personnes directement ou indirectement dans le canton, c'est un puits sans fond radical que j'aimerais voir répété en de nombreux endroits. A mon avis, on pourrait parler de beaucoup d'autres puits sans fond de gauche, des investissements énormes qui ne rapportent rien et relèvent de la responsabilité politique beaucoup plus que de la responsabilité économique.

Je ne veux pas faire porter la responsabilité de ce puits sans fond – qui n'en est pas un puisque c'est un soutien à l'économie et on a entendu dire de tous les côtés de cette salle combien il était important – mais précise toutefois que depuis plus d'une décennie – c'est une réponse indirecte à M. Ghelfi – nous avons, tant dans la coopérative que dans le Conseil de fondation et le Conseil d'administration, des représentants comme M^{me} ou M. Schilt. Par exemple. Donc si nous devons parler ce soir d'autre chose que du futur, il faudra remettre les églises au milieu des villages!

Comme l'a dit M. Ghelfi en conclusion, il est plus important de parler de l'avenir, notamment celui des relations de Lausanne avec ce Canton. Comme l'a dit M. le syndic, le plan financier établi résulte d'une négociation, dont j'imagine qu'elle a été serrée, entre deux partenaires responsables, qui visent tous deux au développement économique du Canton. Nous avons eu par le passé des exemples beaucoup moins aboutis de collaboration entre Canton et Commune; ils nous ont coûté des débats, des votations et des refus assez sanguins et sanglants pour Lausanne. Remettre aujourd'hui en cause cette négociation et ce projet serait un signe très négatif pour la relation que peut entretenir Lausanne avec son partenaire cantonal.

Par ailleurs, pour la population cantonale qui suit ce débat – parce que les Vaudois sont soucieux de savoir ce

qui se passe autour de Beaulieu et de ce lieu d'exposition et de foire cher à beaucoup d'entre eux –, le fait de « négocier » sur Fr. 3 millions, au risque de remettre en cause le projet, pourrait être ressenti une nouvelle fois non pas comme une forme d'arrogance, mais comme une particularité lausannoise.

Le terme de chantage est excessif, mais on sait que l'excès est souvent le fort des interventions de M. Dolivo. Parler de chantage, en l'occurrence, est une manière assez particulière de qualifier des négociations équilibrées entre partenaires. Aujourd'hui, on ne vous dit pas que vous êtes obligés de signer ce contrat et de l'avaliser. On vous dit qu'il y a un projet qui tient la route – la plupart des groupes de ce Conseil communal en sont convaincus – et il se fait à ces conditions-là. Vous êtes libre, Monsieur Dolivo, de le refuser et de voter un amendement qui risque de le mettre en péril. Rien ne vous est imposé. Mais, en cas d'acceptation, vous porterez la responsabilité, avec ceux qui vous suivront dans le camp socialiste, d'avoir fait échouer ce projet. Il ne s'agit pas d'un chantage, il s'agit d'un projet. Et si vous décidez de le faire échouer, c'est votre responsabilité.

M. Philippe Jacquat (LE): – Je n'ai pas grand-chose à ajouter à l'intervention de mon prédécesseur, c'est ce que je prévoyais de dire. Je relève seulement que si M. Dolivo ne voit pas l'intérêt d'investir dans un formidable outil de travail, je suis navré pour l'avenir qu'il envisage pour notre ville.

Un argument n'a jamais été avancé dans le débat, qui a son importance: avant la séparation de la Fondation et de la société d'exploitation, Lausanne versait Fr. 4 millions par année pour Beaulieu. Si vous multipliez Fr. 4 millions par toutes les années passées et les prochaines, vous observerez que les dépenses projetées sont inférieures.

M. Yves Ferrari (Les Verts): – Je rêve d'un système de débat dans cette assemblée qui permette aux conseillers communaux d'exprimer diverses positions avant que la parole soit donnée trop souvent à notre syndic, qui ensuite l'occupe pendant un certain temps...

Compte tenu de ce que nous avons entendu d'A Gauche Toute!, M^{me} Tétaz ou M. Dolivo, il est important de nous interroger sur les risques que pourrait faire peser sur 2000 ou 2500 emplois un amendement portant sur trois modestes millions de francs. M. Ostermann est monté à la tribune pour demander à la Municipalité de confirmer que la tour « taoua » n'a rien à voir avec le projet présenté. De même, j'aimerais avoir la garantie, de la part de M. Dolivo et de M^{me} Tétaz, qu'ils ne viendront pas dans ce Conseil communal crier au scandale si le projet n'aboutit pas et si 2000 à 2500 postes passent à la trappe.

Cela me surprend toujours: lorsqu'il faut défendre des postes de travail, on les voit monter au créneau et lorsque des investissements permettent de défendre ces postes, ils pensent que parce que ce n'est pas communal, ça ne va pas

dans le bon sens. Je n'en suis pas persuadé. M^{me} Tétaz, après avoir exposé tout ce qui ne va pas dans ce projet, a affirmé que ça ne peut pas aller parce que c'est du copinage, etc., et qu'il ne faut donc pas dépenser Fr. 20 millions dans l'urgence. Elle demande seulement de réfléchir à comment les gaspiller, si je suis son raisonnement.

Je suis assez surpris, parce que je pense qu'il s'agit d'un projet d'envergure, important pour la Commune. Récemment, j'étais à Montreux avec la Commission de gestion du Grand Conseil. M. Jean-Luc Chollet a effleuré le sujet tout à l'heure: on sent des complémentarités entre ces différents centres, chacun fait un effort et peut comprendre les demandes financières de l'autre. Il y a là un subtil équilibre et je regretterais que, pour quelques millions, on veuille le mettre en péril.

M. le syndic l'a dit tout à l'heure, si vraiment la Ville de Lausanne veut faire comme le Canton, alors il faut qu'elle mette Fr. 20 millions à fonds perdus et ajoute Fr. 15 millions de frais. Alors nous serons quittes avec le Canton et saurons qui met le plus ou le moins. En l'occurrence, le projet qui nous est proposé représente un léger avantage pour notre Commune.

Pour tous les emplois concernés par ce projet et pour la ville en général, je vous encourage à refuser l'amendement proposé par les Socialistes et à accepter les conclusions de la commission.

M. David Payot (AGT): – Je reviens à la charge pour appuyer l'amendement proposé par notre collègue Ghelfi. Les objections de A Gauche toute! à ce préavis sont au nombre de trois.

Il y a le fait de subventionner des activités privées à but lucratif. Il y a le manque de garanties concernant la gestion future du site. Et il y a le déséquilibre entre les pouvoirs publics, qui assurent le financement, et ceux qui bénéficient des retombées supposées.

C'est sur cette troisième objection que porte l'amendement Ghelfi. En effet, on nous promet des retombées financières positives pour les collectivités publiques. C'est la justification première de l'investissement que constitueraient ces Fr. 20 millions. Maintenant, on nous dit que cet investissement aurait aussi une dimension anticyclique. Les années 1930 nous ont gratifiés de Bellerive, les années 1990 nous ont offert la Galère, et maintenant l'investissement permettrait la rénovation de Beaulieu. Admettons.

Personnellement, je pense que l'argument qui porte vraiment ce projet, ce sont les retombées financières positives. Le Canton, la Commune de Lausanne et les Communes avoisinantes sont supposés en bénéficier. Ces retombées, si j'ai bien compris, ce serait probablement, principalement, de l'impôt sur le revenu et la fortune, respectivement sur le bénéfice et le capital. Cet impôt, par définition, serait réparti environ pour deux tiers au Canton et un tiers aux

Communes. Les retombées de Beaulieu devraient aussi suivre la même logique. Par conséquent, je ne vois pas pourquoi la contribution du Canton ne pourrait pas être de deux tiers, avec un tiers à répartir entre Lausanne et les Communes avoisinantes.

Si on nous prie de croire qu'il y aura des retombées positives de notre investissement, je n'arrive pas à suivre pourquoi les députés ne comprendraient pas cet argument et pourquoi les conseillers communaux de Paudex, de Lutry, de Prilly ou d'ailleurs ne le comprendraient pas. Il me semble donc qu'il est logique d'apporter une contribution moins élevée que le Canton.

Par ailleurs, si on reprend l'argumentation de M. Brélaz, qui souligne le prêt sans intérêt du Canton, on peut aussi, alors, mentionner la contribution de la Ville de Lausanne, qui a diminué le droit de superficie prélevé auprès de la Fondation de Beaulieu.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – Il y a en effet beaucoup de cadeaux des collectivités publiques dans ce projet. L'orateur précédent a expliqué comment le Canton a fait un certain nombre de cadeaux aux futurs exploitants et comment la Ville de Lausanne en a déjà fait à la Fondation. C'est assez préoccupant, ces cadeaux. C'est pourquoi le groupe A Gauche Toute! n'entrera pas en matière sur ce projet.

Une question me paraît cependant importante. Le Conseil communal a-t-il, oui ou non, la légitimité de décider d'un investissement, de son montant et de la formule exacte de l'investissement? Ou tout est-il déjà ficelé? On nous raconte que tout est ficelé, que la négociation est équilibrée, point, il n'y a plus rien à voir, vous devez voter. Je ne crois pas, et je l'espère, que le Conseil communal réfléchira de la sorte. Nous avons une responsabilité politique. Si l'amendement présenté remet en cause plusieurs points de la négociation, les négociateurs rediscuteront. Et je suis persuadé que si l'affaire est aussi juteuse qu'on nous le dit, la société qui exploitera Beaulieu sera intéressée à prendre en charge le projet, même si les conditions financières ne sont pas exactement identiques.

Ma deuxième remarque s'adresse aux collègues Verts, qui nous expliquent – pas tous heureusement – que tous les emplois sont bons à prendre. Selon eux, entre 2000 et 2500 emplois, en termes de retombées. Ce qui est d'ailleurs une estimation assez peu précise, et fondée exclusivement sur des prévisions. Si l'investissement n'a pas un caractère écologique, élément important du point de vue du développement durable et de la protection de l'environnement, en matière de transports publics ou d'autres priorités environnementales, je considère qu'il ne faut pas forcément tendre à ces emplois. Monsieur Ferrari, vous savez bien que c'est avec cet argument qu'on nous fait le chantage aux emplois dans la construction ou en vue de la prolongation de l'autorisation d'exploiter des centrales nucléaires, ou pour la construction de nouvelles routes, voire

d'autoroutes.

Tous les emplois ne sont pas forcément bons à prendre. Il s'agit de défendre les emplois qui existent et de réfléchir au développement d'emplois qui permettent un véritable développement social et écologique, correspondant aux besoins de la majorité de la population. Ce n'est, à l'évidence, pas le cas de Beaulieu et du projet qui nous est présenté ce soir.

M. Jean-Luc Chollet (UDC): – Le conseil d'Etat estime que le Canton est solidaire de sa capitale et que les intérêts sont complémentaires, dans le sens où ce qui est bon pour le canton est bon pour la ville, et vice versa. Mais, aussi importante soit Lausanne, il n'y a pas que Lausanne! Et le Conseil d'Etat est sensible au fait que s'il n'y a pas symétrie dans les sacrifices, d'autres villes, d'autres centres ne manqueront pas de réclamer, avec une certaine légitimité, de recevoir elles aussi un coup de pouce du Canton.

J'ai entendu en commission des florilèges en matière d'esprit de clocher. Certains commissaires estimaient que Lausanne en avait assez fait, qu'elle ne faisait que payer et que le Canton ne faisait que tirer les marrons du feu. J'entends régulièrement la même chose de la part du Canton. A propos du m2, de la Blécherette; cela aurait pu l'être à propos du McBA, ce qui ne manquera pas de revenir. C'est toujours le Canton qui passe à la caisse, et Lausanne qui en retire les avantages. Avec un tel esprit de clocher de part et d'autre, où allons-nous? Sommes-nous encore capables de construire un projet d'envergure, de nous mobiliser, de faire taire cet antagonisme entre l'arrière-pays et sa capitale? Sommes-nous capables d'imaginer que le canton ne s'arrête pas au Chalet-à-Gobet? Il faut dépasser cet esprit.

M. le syndic l'a dit et répété, Nicolas Gillard l'a dit également: il y a un consensus dans cette salle – à part A Gauche Toute! – pour estimer que le projet qui nous est présenté est bon. Il mérite quelques accommodements, nous y reviendrons. Le conseiller d'Etat en charge du Département de l'économie a été clair dans sa réponse à une de mes questions: si Lausanne modifie d'un iota la convention financière qui la lie au Canton, celui-ci se dégage instantanément. Il n'y a pas de discussion, pas d'accommodement. Il faut placer les responsabilités: vous voulez voter cet amendement. Vous voulez modifier le mode de financement en augmentant la part de prêt au détriment de la part de don. Soit. Si vous le faites, vous le ferez. J'estime en mon nom personnel, mais non au nom de mon parti et de la droite, que vous vous tirez, en tant que Lausannois, une formidable balle dans le pied. Merveilleux!

Vous en assumerez les responsabilités. Et nous sortons de ce jeu. Tout peut basculer sur l'acceptation d'un amendement, qui n'est pas du tout anodin, il est fondamental. Alors réfléchissez pendant qu'il est encore temps. Car je crois pouvoir dire que si vous commettez... l'irréparable – dans la perspective de Gymnastrada déjà, dont nous bouleversons le calendrier, mais aussi dans la perspective de la prospérité de cette ville et du canton – vous assumerez la responsabilité des conséquences de votre

vote. Prenez cela pour du chantage si vous voulez! Prenez cela pour des menaces. C'est seulement une façon claire de vous présenter les enjeux. Vous en tirez les conclusions que vous voulez.

Le président: – Six intervenants sont encore annoncés. S'il n'y a pas d'éléments nouveaux, soyez brefs. Je ne veux cependant pas vous couper la parole, et la discussion se poursuit.

M. Philippe Jacquat (LE): – Je serai très court. Monsieur Dolivo, oui, nous avons une responsabilité politique: pour les emplois. Les emplois existants et ceux qui pourraient être créés. Si vous acceptez cet amendement et que le projet capote par la suite, vous en porterez la responsabilité, c'est évident. D'autre part, si l'affaire est aussi juteuse que vous le dites et s'il faut renégocier, c'est peut-être qu'il n'y a pas de problème avec MCH. La question se pose entre Lausanne et le Canton. Elle a été parfaitement développée par mon préopinant, je n'y reviens pas. Et j'insiste pour que le Conseil vote contre l'amendement déposé.

M. Yves Ferrari (Les Verts): – J'ai été interpellé par M. Dolivo et je désire lui dire que je suis surpris par le manque de cohérence entre sa position ici et ce qu'il a voté tout à l'heure au Grand Conseil. En effet, j'espère qu'il a renvoyé mon postulat sur le «Green New Deal», par lequel les Verts prônent une nouvelle donne verte en proposant de combattre les postes qui ne nous semblent pas utiles. Au lieu de s'opposer seulement, les Verts font des propositions permettant d'aller de l'avant, y compris du point de vue social et de l'emploi. Jusqu'à présent, j'ai peu entendu A Gauche Toute! sur ce plan. Dans le cadre du projet qui nous occupe, j'aimerais savoir ce qu'il propose pour compenser les 2000 à 2500 postes qui viendraient à manquer.

M^{me} Solange Peters (Soc.): – Vous noterez que nous ne reprenons la parole que maintenant, après le préambule de Fabrice Ghelfi. Je souhaite rappeler, après ces longues déclarations, que le Parti socialiste est convaincu de la légitimité du projet pour Beaulieu qui nous est soumis ce soir. Cet amendement ne remet pas en question l'attachement du groupe socialiste à ce projet.

On nous dit qu'octroyer une partie de la somme sous forme de prêt mettrait en péril un équilibre cantonal ou intercommunal. Le Parti socialiste ne s'oppose pas à un investissement de Lausanne à fonds perdus, mais souhaite que ce qui est octroyé de cette manière et sous forme de prêt le soit dans les mêmes proportions qu'au niveau cantonal, c'est-à-dire la majeure partie à fonds perdus. Il ne s'agit pas de dégager complètement la part lausannoise d'un investissement direct, mais de respecter une proportionnalité.

Le Parti socialiste est persuadé que cette proposition ne met pas en péril le projet de Beaulieu, sinon il ne le proposerait pas. Il en est convaincu d'abord parce qu'il ne semble pas que ce soit une exigence de MCH. Quand, au Grand Conseil, on dit que cela mettrait tout en péril, il s'agit –

jusqu'à preuve du contraire, et on ne nous a pas donné cette preuve – d'une interprétation d'une commission du Grand Conseil. Cette interprétation, d'ailleurs, ne fait pas partie des textes soumis au Grand Conseil, ni du rapport de la commission. D'autre part, elle n'est pas partagée par tous les membres de cette commission.

Une partie des membres de ce Conseil est animée d'une conviction sincère, opposée à la nôtre. Nous sommes aussi persuadés que le projet de Beaulieu convainc suffisamment le Grand Conseil pour que les partenaires aillent de l'avant, quelle que soit la solution négociée aujourd'hui, avec les mêmes sommes.

Il s'agit pour nous de donner un signe politique en regard du passé. J'étais là en 2000 quand nous avons voté Fr. 33 millions et qu'il s'est passé ce qu'on sait. C'est un signe politique important pour les Lausannois de montrer que nous voudrions nous engager financièrement, mais qu'il est essentiel pour nous de constater la réussite du projet, à moyen terme, et de garder un regard sur celle-ci. Un prêt facilite probablement ce regard, dans la mesure où il est plus aisé de suivre en continu l'affectation d'une somme prêtée que celle d'un investissement à fonds perdus.

Pour toutes ces raisons, avec la conviction que ce projet est bon et qu'il faut aller de l'avant, mais aussi qu'il ne sera pas mis en péril par notre amendement, je vous appelle à le soutenir pour rétablir une certaine confiance avec les Lausannois qui nous écoutent.

M. Nicolas Gillard (LE): – Contrairement à ce que dit M^{me} Peters, le plan financier négocié fait partie intégrante de l'exposé des motifs; on y voit le modèle de financement proposé, sur lequel les députés ont voté. Il prévoit un «Apport de fonds propres à fonds perdus Ville de Lausanne: Fr. 20 millions». Si vous modifiez cet équilibre, vous modifiez les bases sur lesquelles les députés ont voté. Je me permets de vous le rappeler.

J'aimerais aussi rappeler ceux du banc socialiste à leurs responsabilités et aux nôtres. Il n'y a pas très longtemps, devant ce Conseil, le syndic nous a dit, en substance: «Si vous touchez aux 4% d'intérêt prévus sur le prêt octroyé par la Caisse de pensions à la Ville de Lausanne, vous «bousillez» – je me permets d'être un peu trivial – le plan d'assainissement de la Caisse de pensions, qui est prévu sur vingt ans.» Il ne s'agissait pas d'une somme de Fr. 3 millions, comme celle que vous discutez, Madame Peters, avec vos collègues de parti. Il s'agissait de Fr. 6 millions d'intérêts par année sur le prêt octroyé. Après quelques interventions en commission, la droite de cet hémicycle s'était rangée à la raison du syndic et au plan que vous souteniez pour admettre qu'il ne s'agissait pas de chantage, mais d'un plan équilibré, sur lequel il y a eu consensus. Aujourd'hui, Madame Peters, je vous demande, à vous et à vos collègues, de faire le même pas, de croire M. le syndic comme vous l'avez cru à l'époque sur le caractère quasiment intangible de cet intérêt. Je vous demande de prendre la mesure

du risque que vous faites courir à ce projet et aux 2500 emplois directs ou indirects concernés. Acceptez le projet tel qu'il a été présenté, faites confiance à nos partenaires cantonaux, montrez-leur que nous ne remettons pas systématiquement tout en cause et refusez votre propre amendement.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Le groupe UDC suit ce débat avec intérêt. Il a pris attentivement connaissance, mot après mot, des responsabilités politiques. Celle des socialistes pour la Caisse de pensions, et celle d'un autre parti pour Beaulieu. Aujourd'hui, notre parti, l'UDC, se félicite de ne pas porter des responsabilités politiques dans les dossiers mal ficelés, à dessein. Des dossiers qui ont touché de plein fouet nos contribuables ces dernières années.

Néanmoins, notre groupe soutient ce projet novateur et porteur d'avenir. C'est un exemple de partenariat public-privé, qui représente un investissement bienvenu en cette période de crise, c'est un outil formidable pour améliorer l'image de notre ville aux yeux des acteurs socio-économiques vaudois. Il est aussi porteur de places de travail à valeur ajoutée eu égard à son impact sur l'économie vaudoise. A partir d'un investissement très faible, il représente un énorme bras de levier, qui permet d'investir Fr. 100 millions sur le site de Beaulieu.

Si ce projet devait ne pas se réaliser, suite à l'amendement du groupe socialiste, il faut que les Lausannois sachent à qui ils devront présenter la facture. Pour cette raison, nous demandons le vote nominal de l'amendement et des conclusions finales de ce dossier.

M. Yves Ferrari (Les Verts): – Je ne peux pas me taire après ce que j'ai entendu de M^{me} Solange Peters.

Nous nous trouvons dans une situation surréaliste. Elle fait comme si elle n'avait pas entendu les débats qui ont eu lieu jusqu'à présent. Elle fait comme si elle n'avait pas entendu que la Ville ne mettait que 40% et le Canton à peu près 60%. Ensuite elle demande de faire comme le Canton. Mais si on fait comme le Canton, alors mettons Fr. 20 millions et ajoutons Fr. 15 millions à fonds perdus. On ne peut pas parler d'équité si, dès le départ, on paie moins que le Canton. Je suis abasourdi que cette collègue n'ait pas compris ce type d'argument et nous dise aujourd'hui qu'il faut diminuer notre apport de Fr. 7 millions.

Evidemment, les députés n'ont pas discuté de toutes les possibilités existant au Conseil communal pour décider dans quel cas ils voteraient ou non et s'ils reviendraient sur certaines choses... Lorsqu'on change les bases d'un contrat, il faut accepter que l'autre partie retire sa signature. Cela me semble logique. La signature s'est faite, M. Gillard l'a dit assez clairement, dans le cadre d'un accord indiquant clairement que la Ville de Lausanne investirait Fr. 20 millions.

Après avoir entendu les conseillers communaux socialistes dire combien, sans eux, il n'aurait pas été possible de par-

venir à un projet aussi bon, aussi mature, et que leur amendement ne le remettrait pas en cause, je désire insister sur un point. Indirectement, ils sont peut-être en train de discréditer le travail des trois municipaux qui ont accepté ce projet. Ils font comme si ces derniers avaient voté sur quelque chose d'incertain, comme s'ils avaient donné un blanc-seing sur l'avenir, etc. Ce n'est pas le cas. Ces personnes ont réfléchi à ce projet, la Municipalité l'a accepté et nous pouvons aussi faire confiance à nos municipaux.

Je vous encourage à refuser l'amendement proposé à la première conclusion.

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – Après cette profession de foi de M. Ferrari, je me dois de répondre. Non, nous n'avons pas fait la sourde oreille. En revanche, l'exigence d'une équité parfaite entre le Canton et la Ville – je rappelle que les habitants de Lausanne représentent un cinquième des habitants du canton – me semble une interprétation particulière de l'engagement financier dans ce projet. En effet, s'il fallait appliquer cette interprétation à de nombreux autres projets, les finances de la Ville seraient vraiment mises à mal !

Cela dit, je vous lis le paragraphe du texte voté par le Grand Conseil, qu'on peut interpréter en effet comme on veut. Ce texte ne mentionne pas le fait que la Ville doit participer uniquement à fonds perdus. Le texte voté est le suivant : « Article 5 du décret. Les aides financières octroyées aux articles 1, 3 et 4 ci-dessus sont subordonnées à la condition que la Ville de Lausanne s'engage à participer au financement des travaux de modernisation du site de Beaulieu à hauteur de Fr. 20 millions. » Aucune mention n'est faite que ces Fr. 20 millions ne peuvent pas faire l'objet d'un prêt, en partie ou en totalité.

On interprète cela comme on veut, mais qu'on ne dise pas que le Grand Conseil a voté expressément que l'investissement doit être à fonds perdus. Une fois de plus, c'est un procès d'intention.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je ne reviendrai pas sur tous les points parce que, lorsque les gens se répondent sur la même question pour la dix-huitième fois, nous pourrions encore y être à minuit.

Madame Peters, vous avez raison de citer la conclusion. Cependant, dans ce pays, une conclusion est inséparable des motivations qui l'amènent. On trouve cette motivation à la page 11 de l'EMPD, point 1.4.3. « Stratégie de financement et d'amortissement », où tout ce qu'il faut savoir est expliqué. Je ne vous donne pas tous les détails, mais le mode de participation de la Ville de Lausanne y est exposé. Je vous lis le chapitre clé : « Fonds propres Fondation de Beaulieu, y compris sponsoring : Fr. 5 millions. Affectation d'une part du budget entretien rénovation de la Fondation : sur les Fr. 100 millions, Fr. 20 millions. Apport de fonds propres par un pool d'actionnaires : Fr. 5 millions. Apport à fonds perdus de la Ville de Lausanne – c'est du

français – Fr. 20 millions. Apport à fonds perdus du Canton : Fr. 20 millions. Prêt cantonal sans intérêt : Fr. 15 millions. Prêt bancaire : Fr. 15 millions. Total : Fr. 100 millions. » Le Canton et ses juristes vous diront, et ils auront raison, malheureusement, que certes la conclusion n'a pas repris tout ce qui figure au point 1.4.3, mais qu'elle en a repris l'esprit. Elle mentionne une somme totale de Fr. 20 millions. Avant les débats au Conseil communal, il n'a jamais été question de décortiquer ce total.

Tout compris, avec le remboursement des intérêts sur les vingt ans prévus, à un taux moyen de 3,5 %, le Canton met Fr. 30 millions. La Ville, quant à elle, met Fr. 20 millions. Le part du Canton est donc de 60 %. C'est vrai, on pourrait dire que cela devrait être 62 %, 67 %, 64 %, ou n'importe quel autre chiffre. Mais ce n'est pas ce qui a été négocié.

Si votre amendement passe, et si la Ville se fait rembourser dans les mêmes conditions que le Canton, à la fin de l'exercice, le Canton aura toujours mis Fr. 30 millions, mais la Ville n'en aura mis que 17 et pas 20.

Le président : – Merci. La discussion n'est plus demandée, elle est close. Nous passons au vote des neuf conclusions. Pour la conclusion 1, nous sommes en présence d'un amendement, que je vous relis :

Amendement

Conclusion 1 (modifiée)

1. d'octroyer à la Municipalité [...] subvention d'investissement pour un montant de Fr. 13 millions et d'un prêt sans intérêt pour un montant de Fr. 7 millions, sans échéance de remboursement avant 2020.

Comme cela a été demandé, nous procéderons électroniquement, avec appel nominal. Votent oui ceux qui acceptent cet amendement, votent non ceux qui y sont opposés.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Vote nominal

Oui : Chautems Jean-Marie, Chenaux Mesnier Muriel, Deveaud Marie, Doepper Ulrich, Dolivo Jean-Michel, Egli Andrea, Favre Truffer Sylvie, Frund Sarah, Gazzola Gianfranco, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Guidetti Laurent, Hubler Alain, Knecht Evelyne, Michel Stéphane, Payot David, Peters Solange, Rapaz Roland, Resplendino Janine, Ruiz Vazquez Francisco, Ruiz Rebecca, Salzmann Yvan, Santschi Pierre, Tétaz Myriam, Thambipillai Namasivayam, Tschopp Jean, Voutat Marlène, Wermelinger Elisabeth, Zürcher Anna.

Non : Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Bérard Marlène, Bergmann Sylvianne, Biéler Benoît, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Carreira Susana, Chollet Jean-Luc, Ferrari Yves, Fiora-Guttman Martine, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy, de Haller Xavier, Huguenet François, Jacquat Philippe, Litzistorf

Natacha, Longchamp Françoise, Marion Axel, Martin Olivier, Mayor Isabelle, Mettraux Claude, de Meuron Thérèse, Meylan Gisèle-Claire, Meystre Gilles, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Pache Denis, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Saugeon Esther, Schlachter Thomas, Schlienger Sandrine, Truan Isabelle, Velasco Maria, Voiblet Claude-Alain.

Abstentions : Bettens Jean-Charles, Chappuis Gérard, Clivaz Philippe, Gebhardt André, Gillard Nicolas, Graber Nicole, Graf Albert, Grin Claude, Grin Nicole, Hildbrand Pierre-Antoine, Mach André, Meylan Jean, Michaud Gigon Sophie, Mivelaz Philippe, Ostermann Roland, Philippoz Roland, Pitton Blaise-Michel, Rastorfer Jacques-Etienne, Rossi Vincent, Trezzini Giampiero.

Le président : – Par 45 non, 29 oui et 14 abstentions, vous avez refusé cet amendement.

Nous passons au vote de la conclusion 1. Monsieur le rapporteur, donnez-nous la détermination de la commission. Nous voterons aussi cette conclusion de manière électronique, mais non nominale.

M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur : – La conclusion 1 a été opposée à l'amendement. La proposition municipale l'a emporté par 8 voix, 6 se prononçaient pour l'amendement et 3 s'abstenaient.

Le président : – Nous votons la conclusion 1 électroniquement.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Par 64 oui, 12 non et 11 abstentions, vous avez accepté la conclusion 1 de ce préavis.

Je vous propose de voter la suite à main levée. Il me semble que les conclusions 2 et 3, qui découlent de la première, peuvent être votées simultanément. M^{mes} et MM. les conseillers communaux qui acceptent les conclusions 2 et 3 de ce préavis le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires? Abstentions? C'est à une large majorité, avec une dizaine d'avis contraires et deux abstentions, que vous avez accepté ces conclusions 2 et 3.

Je passe aux conclusions 4, 5 et 6, qui sont nouvelles et je demande à M. le rapporteur de donner les déterminations de la commission.

M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur : – Ces conclusions ont été adoptées à l'unanimité.

Le président : – Nous votons ensemble les conclusions 4, 5 et 6. M^{mes} et MM. les conseillers communaux qui acceptent ces conclusions le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? Avec un avis contraire et trois abstentions, vous avez accepté ces trois conclusions.

Nous passons à la conclusion 7.

M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur : – La conclusion 7 a été acceptée par 15 votes favorables et 2 abstentions.

Discussion

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – Cette conclusion jette un doute. Elle demande à la Municipalité que le développement du site laisse la partie centrale en accès public, etc. Pourrait-il vraiment en être autrement? Je crois me souvenir que ce terrain a été donné à la Ville pour que les enfants puissent y jouer. Or la conclusion laisse le choix à la Municipalité. Même dans l'hypothèse où mon souvenir serait erroné, il faut être plus contraignant. Je propose donc que la conclusion 7 soit rédigée ainsi :

Amendement

Conclusion 7 (modifiée)

[...]

[Le Conseil communal] exige de la Municipalité que le développement du site laisse sa partie centrale (les jardins), les circulations en libre accès public (sauf rares exceptions comme certaines foires d'importance) et lui demande que cet espace soit rendu plus convivial et intégré à la vie de quartier ;

Le président : – La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée, elle est close, nous pouvons passer au vote. Celles et ceux qui sont favorables à cet amendement votent oui. M^{mes} et MM. qui acceptent cet amendement le manifestent en levant la main. Avis contraires? Abstentions? Avec une douzaine d'avis contraires et une dizaine d'abstentions, vous avez accepté cet amendement.

Nous votons maintenant la conclusion 7 amendée, à main levée. M^{mes} et MM. qui acceptent cette conclusion le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires? Abstentions? Avec un avis contraire et une douzaine d'abstentions, vous avez accepté cette conclusion 7 amendée.

Nous passons à la conclusion 8. Monsieur le rapporteur, la détermination de la commission.

M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur : – La nouvelle conclusion est acceptée par 10 votes favorables, 6 oppositions et 1 abstention.

Le président : – Nous votons cette conclusion 8, également à main levée...

Discussion

M. Nicolas Gillard (LE) : – Je relève brièvement que le Conseil se tire ici une balle dans le pied : si, dans cinq ou six ans, un partenariat avec quelqu'un d'autre, un versement à fonds perdus s'avèrent nécessaires, utiles, avec une retombée juteuse dans les années qui ont précédé, cette demande me paraît sans objet. J'imagine que la Municipalité pourrait

revenir avec une autre proposition que celle demandée par le Conseil communal, mais faire de la sculpture sur nuages pour définir le mode du prochain investissement est une position déplacée.

M. Daniel Brélaz, syndic : – La Municipalité conçoit cette conclusion comme un mandat de faire l'impossible pour aller dans cette direction, mais d'un point de vue juridique, M. Gillard a raison. Si en 2016 ou en 2017, le Conseil communal d'alors estime que la situation exige de changer d'avis, il a le droit de le faire. Pour nous, c'est un mandat pour aller dans cette direction, ce ne peut être autre chose.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – Le puits sans fond radical s'inquiète de savoir si ce puits sans fond perdurera ou non et s'il le pourra. Eh bien non ! En donnant ce mandat à la Municipalité, nous souhaitons que les Autorités de cette Ville déploient les efforts nécessaires pour trouver une autre solution que des cadeaux. Quelle qu'en soit d'ailleurs la forme juridique. Si M. Gillard veut rééditer les cadeaux du passé, nous ne le souhaitons pas !

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Je ne suis pas non plus favorable à cet amendement. En effet, on pourrait imaginer que, d'ici quelques années, il faille rénover le théâtre de Beaulieu. Actuellement, il relève probablement du dicastère de M^{me} Zamora. Je vois bien M^{me} Zamora, dans quelques années, expliquer aux Communes que nous avons besoin... Non, alors je prends note que ce ne sera plus M^{me} Zamora. (*Rires.*) Je vois bien le municipal ou la municipale dire aux Communes que nous avons besoin d'investir plusieurs millions à Lausanne, mais que nous annonçons déjà que nous n'en mettrons pas un seul. Je me demande comment la Municipalité sera reçue...

J'ai beaucoup de craintes par rapport à cet amendement. Je souhaite qu'il soit compris comme M. le syndic l'a indiqué, c'est-à-dire une volonté de tout faire pour ne pas remettre de l'argent sur la table. Cependant, il me met mal à l'aise et je ne le voterai pas.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – Je précise la pensée qui se cache... Qui ne se cache pas, d'ailleurs, elle est parfaitement transparente, derrière cet amendement. Il a été élaboré consensuellement entre le représentant de la Municipalité et la commission. Il s'agit de donner un signe politique permettant à la Municipalité de négocier avec un mandat. Cela ne préjuge pas du résultat des négociations. Ce résultat fera l'objet d'un vote de ce Conseil, le moment venu, en 2015 ou en 2017, dans le cadre d'un préavis présenté par je ne sais quel municipal. Il ne s'agit pas d'une injonction, il s'agit d'un mandat de négociation. Le message est clair. Face aux partenaires avec lesquels elle négociera, la Municipalité viendra avec une position initiale : le financement ne sera pas à fonds perdus, ce sera un prêt. En effet, si des perspectives financières sont aussi florissantes qu'on veut nous le faire croire, le partenaire aura les reins assez solides pour payer ces investissements et, le cas échéant, rembourser un prêt.

M^{me} Martine Fiora-Guttman (LE) : – N'en déplaise à M. Dolivo ou à d'autres préopinants, je demande le vote électronique pour les conclusions 8 et 9.

Le président : – Il sera fait ainsi. S'agit-il d'un vote électronique ou d'un vote nominal ?

M^{me} Martine Fiora-Guttman (LE) : – J'ai demandé un vote électronique !

Le président : – C'est enregistré. La discussion se poursuit.

Discussion

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Réécrire l'histoire, voire se l'approprier pour essayer de préparer l'avenir, c'est le rôle du politique et c'est le rôle d'un corps délibérant comme le nôtre. Mais verrouiller ce futur à sept ans, en ne sachant absolument rien des développements, me paraît hasardeux. Je vous invite à refuser cet amendement.

M. Nicolas Gillard (LE) : – Si d'aventure, dans sept ans, je siège encore dans ce Conseil communal, et si je dois voter un investissement à fonds perdus pour boucher un puits sans fond qui permet le développement économique du Canton, je le ferai volontiers.

Je relève seulement que dire aujourd'hui aux futurs partenaires d'un projet auquel nous croyons – tout le monde l'a dit ici – qu'on ne mettra plus un centime à titre d'investissement – un prêt est un investissement particulier – est une manière de le verrouiller assez symptomatique de l'attitude de la Ville de Lausanne vis-à-vis du Canton. C'est comme ça que ce sera perçu.

Le président : – La discussion n'est plus demandée, elle est close. Nous passons au vote. Auparavant, je demande à M. le rapporteur de nous rappeler la détermination de la commission.

M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur : – Cette conclusion a été acceptée par 10 voix favorables, 6 oppositions et 1 abstention.

Le président : – Merci. Selon la demande qui a été faite, nous votons cette conclusion 8 de manière électronique.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Par 46 oui, 34 non et 8 abstentions, vous avez accepté la conclusion 8.

Nous passons à la conclusion 9, que nous voterons aussi électroniquement.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Par 55 oui, 30 non et 3 abstentions, vous avez accepté la conclusion 9 de ce préavis.

Nous n'avons pas à en prendre acte ni à les voter, mais la commission a émis des vœux. Je laisse M. le rapporteur nous les présenter.

M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur : – La commission a appuyé le vœu que « la Municipalité dédie au logement une part des surfaces concernées par le préavis, qui présentera le PPA de la parcelle < front Jomini > devant accueillir un complexe hôtelier et le projet < taoua > ». Cela avec 8 votes favorables, 5 oppositions et 3 abstentions.

Le deuxième vœu formulé est que « la Municipalité puisse faire intervenir le Service de la révision de la Ville pour s'assurer de l'affectation conforme des engagements financiers de la Ville ». Ce vœu a été approuvé par 14 voix favorables, 1 opposition et 1 abstention.

Le président : – Pour la forme, je vous fais encore voter sur l'ensemble des conclusions de ce préavis 2009/24.

Discussion

M. Jacques Pernet (LE) : – Je désire faire une remarque sur le premier vœu, qui concerne la parcelle du « front Jomini ». Je n'ai rien contre ce vœu sinon qu'il ne devrait pas prêter la possibilité d'hébergement hôtelier prévu à cet emplacement. En effet, l'hébergement hôtelier est très important pour la pérennité de Beaulieu et pour tout le système économique lié à ses activités.

Le président : – Les vœux n'ont pas à être discutés ni votés. On en prend acte, simplement.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Je rappelle que j'ai demandé un scrutin nominal aussi pour le vote final.

Le président : – Je tiendrai compte de vos souhaits. Est-ce que cinq personnes souhaitent ce vote nominal ? C'est le cas.

Vote final sur le préavis 2009/24, le vote est ouvert.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Vote nominal

Oui : Abbet Raphaël, Alvarez Caroline, Ansermet Eddy, Bérard Marlène, Bergmann Sylvianne, Bettens Jean-Charles, Biéler Benoît, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Carreira Susana, Chappuis Gérard, Chautems Jean-Marie, Chenaux Mesnier Muriel, Chollet Jean-Luc, Deveaud Marie, Favre Truffer Sylvie, Ferrari Yves, Fiora-Guttman Martine, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy, Gazzola Gianfranco, Germond Florence, Gillard Nicolas, Graber Nicole, Grin Albert, Grin Claude, Grin Nicole, Guidetti Laurent, de Haller Xavier, Hildbrand Pierre-Antoine, Jacquat Philippe, Litzistorf Natacha, Longchamp Françoise, Mach André, Marion Axel, Martin Olivier, Mayor Isabelle, Mettraux

Claude, de Meuron Thérèse, Meylan Gisèle-Claire, Meylan Jean, Meystre Gilles, Michaud Gigon Sophie, Michel Stéphane, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Ostermann Roland, Pache Denis, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Peters Solange, Philippoz Roland, Pitton Blaise-Michel, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Ruiz Rebecca, Ruiz Vazquez Francisco, Salzmann Yvan, Saugeon Esther, Schlachter Thomas, Schlienger Sandrine, Segura Serge, Thambipillai Namasivayam, Truan Isabelle, Tschopp Jean, Velasco Maria, Voiblet Claude-Alain, Wermelinger Elisabeth, Zürcher Anna.

Non : Dolivo Jean-Michel, Egli Andrea, Frund Sarah, Gilliard Diane, Hubler Alain, Knecht Evelyne, Payot David, Resplendino Janine, Santschi Pierre, Tétaz Myriam, Trezzini Giampiero, Voutat Marlène.

Abstentions : Doepper Ulrich, Gebhardt André, Ghelfi Fabrice, Rossi Vincent.

Le président : – Par 73 oui, 12 non et 4 abstentions, vous avez accepté les conclusions de ce préavis.

Avant la pause, je dois encore vous faire voter formellement le préavis 2009/31, la réponse municipale au postulat de M. Fabrice Ghelfi. Monsieur le président, pourriez-vous nous donner les déterminations de la commission ?

M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur : – La commission a accepté la réponse municipale par 14 voix et 2 abstentions.

Le président : – Nous votons cette conclusion à main levée. M^{mes} et MM. les conseillers communaux qui acceptent cette conclusion le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires ? Abstentions ? Avec deux avis contraires et une douzaine d'abstentions, vous avez accepté cette conclusion.

L'objet est ainsi liquidé. Je remercie M. le rapporteur.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2009/24 de la Municipalité, du 13 mai 2009 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 20 millions pour sa participation à la modernisation du site de Beaulieu à travers la Fondation de Beaulieu sous forme de subvention d'investissement ;

2. d'amortir annuellement la dépense prévue sous chiffre 1 à raison de Fr. 1'000'000.– par la rubrique 1300.331 du Service du développement de la ville et de la communication;
3. de porter à la rubrique 1300.390 du Service du développement de la ville et de la communication les intérêts relatifs à l'octroi du crédit mentionné sous chiffre 1;
4. de demander à la Municipalité de collaborer avec Beaulieu Exploitation SA en vue d'élaborer un concept de logistique et de circulation (privée, mobilité douce et transports publics) afin de limiter au maximum les nuisances pour la population environnante du site et de réduire de manière importante la proportion des visiteurs et des exposants qui se rendent sur le site en transports privés;
5. de demander à la Municipalité d'agir pour que des aménagements soient réalisés afin de permettre une amélioration de la vitesse commerciale des transports publics, en particulier et en priorité lors du déroulement des principales manifestations organisées sur le site;
6. de demander à la Municipalité d'œuvrer avec Beaulieu Exploitation SA pour élaborer un plan d'actions et de communication visant à développer les relations avec cette société et les habitants vivant à proximité;
7. d'exiger de la Municipalité que le développement du site laisse sa partie centrale (les jardins), les circulations en libre accès public (sauf rares exceptions comme certaines foires d'importance) et de lui demander que cet espace soit rendu plus convivial et intégré à la vie de quartier;
8. de demander à la Municipalité que la part lausannoise au prochain investissement à financer sur le site le soit uniquement par le biais d'un prêt dont les échéances de remboursement devront être négociées avec les partenaires concernés;
9. de demander que la Municipalité dépose un rapport-préavis avant la fin de 2013 afin de présenter au Conseil communal la situation de Beaulieu Exploitation SA accompagné d'une planification financière des investissements nécessaires sur le site de Beaulieu pour la période 2014-2025.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2009/31 de la Municipalité, du 17 juin 2009;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Fabrice Ghelfi «Pour un débat complet et serein au sujet de la métamorphose de Beaulieu».

Le président: – Nous pouvons passer à la pause; il est un peu plus de 20 h 30, j'aimerais reprendre à 21 h 00. Merci.

La séance est levée à 20 h 30.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

